

BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

DONNÉES D'ACTIVITÉ 2011 SYNTHÈSE NATIONALE



BIBLIOTHÈQUES MUNICIPALES

DONNÉES D'ACTIVITÉ 2011 SYNTHÈSE NATIONALE

/

**Ce rapport a été élaboré par
l'Observatoire de la lecture publique.
Le traitement des données a été réalisé
par la société TMO Régions.**

Ministère de la Culture et de la Communication

DGMIC – Service du Livre et de la Lecture
Observatoire de la lecture publique
182 rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
t. 01 40 15 74 51
observatoire.sll@culture.gouv.fr
www.observatoirelecturepublique.fr

/

Remerciements

Le ministère de la Culture et de la Communication remercie l'ensemble des conseils généraux partenaires du projet de rénovation de son dispositif statistique, ainsi que les bibliothèques qui ont bien voulu répondre à l'enquête nationale qu'il conduit, pour leur effort constant en vue de la complétude et de l'exactitude des données collectées.

/

Photographie de couverture : Médiathèque Hélène Oudoux de Massy
Architecte : Pascale Seurin
Crédit photographique : Mairie de Massy
Conception graphique : Anaïs Lancrenon

ÉDITORIAL

Avec ce nouveau rapport de synthèse 2011, le ministère de la culture et de la communication poursuit le travail d'amélioration statistique des données d'activité des bibliothèques, entrepris depuis 2009 : si la base d'enquête demeure la même que celle retenue pour la synthèse 2010 – soit environ 8 300 établissements de lecture interrogés –, une connaissance plus précise des collectivités territoriales disposant de bibliothèques permet désormais de mieux traduire l'activité de celles-ci. À noter qu'une conséquence de ces modifications méthodologiques est l'évolution d'un certain nombre d'indicateurs nationaux, par exemple le taux national d'usagers inscrits que l'on situe désormais à 18 % de la population.

Quelle image des bibliothèques françaises reflète cette synthèse ? Comme nous l'indiquions dans l'éditorial du précédent rapport, la première constatation est sans doute qu'il n'y a pas une image unique de nos bibliothèques mais de multiples images qui traduisent des contextes différents et des politiques de lecture très variées.

Toutefois quelques lignes de force nécessitent d'être relevées.

Il faut tout d'abord souligner les efforts de nombreux établissements pour offrir à leurs lecteurs un service plus varié et plus moderne : on constate ainsi que les fonds vidéos se développent significativement en volume (+ 11 % de 2010 à 2011), que le taux d'informatisation des catalogues continue de progresser à 84 % (+ 2 %), que désormais 70 % des bibliothèques proposent à leur public un accès à Internet. Mais les marges de progression demeurent malgré tout importantes et on est en droit de se demander si l'effort de modernisation est toujours à la mesure des enjeux.

Plus inquiétante en effet est la poursuite de la baisse des dépenses d'investissement des collectivités, déjà perceptible en 2009 et 2010 mais qui subit une nouvelle dégradation très nette en 2011 (- 22 %) : les effets de la crise frappent également la lecture publique et les dépenses totales des collectivités pour leurs bibliothèques, en baisse globale de 2010 à 2011 (-4,5 %) semblent prioritairement consacrées aux dépenses de fonctionnement et de personnel. C'est un signal d'alerte à ne pas sous-estimer car la poursuite de cette tendance remettrait très vite en cause les acquis du mouvement de modernisation de notre réseau de lecture publique, quasi constant depuis la fin des années 70.

Enfin, on s'aperçoit que les clivages demeurent importants entre territoires, en fonction de la taille de la commune, de la bibliothèque et de la politique de lecture publique retenue. Cette constatation doit être à la fois source d'inquiétude – l'accès à un service de lecture publique est loin d'être équitable sur l'ensemble du territoire national – et source de volontarisme : un accès réussi à la lecture demeure largement tributaire des choix politiques opérés par les élus et d'une action publique conduite de manière ambitieuse et dynamique.

Loin d'être des fatalités, ces quelques constats doivent représenter pour l'ensemble des acteurs de la lecture publique autant de défis qu'il nous appartient de relever collectivement. Dans le contexte pourtant difficile des finances publiques, que l'on soit convaincu que l'État demeure déterminé à prendre toute sa part et qu'il exercera pleinement ses responsabilités. Enfin au moment où l'État s'apprête à mettre en œuvre un acte III de la décentralisation, ce rapport constitue également une pièce à apporter à la réflexion commune.

Cette synthèse nationale n'aurait pas vu le jour sans la mobilisation des équipes du service du livre et de la lecture et de la société TMO, mais également et surtout de toutes les bibliothèques qui ont bien voulu s'y intéresser et prendre le temps nécessaire au rassemblement des éléments statistiques. Qu'elles en soient remerciées.

Nicolas Georges,

Directeur chargé du livre et de la lecture

/

SOMMAIRE

p. 7	1. MÉTHODOLOGIE ET ÉCHANTILLON
p. 8	1.1 Méthodologie mise en œuvre
p. 11	1.2 Prise en compte de la caractérisation des établissements de lecture
p. 13	1.3 Les réponses analysées
p. 15	2. LES ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE EN 2011
p. 16	2.1 L'accès à un établissement de lecture publique
p. 21	2.2 Les locaux
p. 24	2.3 L'ouverture au public
p. 28	2.4 L'offre multimédia
p. 29	2.5 Les collections et acquisitions
p. 29	2.5.1 Les collections
p. 36	2.5.2 Les acquisitions en documentation
p. 41	2.5.3 Analyse dynamique des fonds
p. 47	2.5.4 Les dépenses d'acquisitions
p. 51	2.6 Le public et les prêts
p. 51	2.6.1 Les inscrits
p. 54	2.6.2 Les emprunteurs et leurs emprunts
p. 61	2.7 Le personnel
p. 65	2.8 Les investissements
p. 67	2.9 Modalités d'organisation
p. 67	2.9.1 Informatisation du catalogue
p. 68	2.9.2 Informatique et internet
p. 71	2.9.3 Partenariats et coopération
p. 72	2.9.4 Actions et services au sein de l'établissement
p. 73	3. LES GRANDES TENDANCES DE LA PÉRIODE 2006-2011
p. 74	3.1 Les moyens engagés
p. 74	3.1.1 Les dépenses d'investissement
p. 75	3.1.2 Les dépenses de personnel
p. 79	3.1.3 Les dépenses d'acquisition
p. 80	3.1.4 Les dépenses totales
p. 83	3.2 Le public et les prêts
p. 83	3.2.1 Les inscrits
p. 85	3.2.2 Les emprunteurs
p. 89	3.2.3 La fréquentation
p. 93	4. ACTIVITÉS DES POINTS DE LECTURE PUBLIQUE, DONNÉES GÉNÉRALES EXTRAPOLÉES

p. 96	5. PROFILS MOYENS
p. 98	— Établissements de lecture publique d'un territoire de 2 000 habitants
p. 100	— Établissements de lecture publique d'un territoire de 3 000 habitants
p. 102	— Établissements de lecture publique d'un territoire de 5 000 habitants
p. 104	— Établissements de lecture publique d'un territoire de 10 000 habitants
p. 106	— Établissements de lecture publique d'un territoire de 15 000 habitants
p. 108	— Établissements de lecture publique d'un territoire de 20 000 habitants
p. 110	— Établissements de lecture publique d'un territoire de 35 000 habitants
p. 112	— Établissements de lecture publique d'un territoire de 50 000 habitants
p. 114	— Établissements de lecture publique d'un territoire de 70 000 habitants
p. 116	— Établissements de lecture publique d'un territoire de 85 000 habitants
p. 118	— Établissements de lecture publique d'un territoire de 100 000 habitants
p. 120	— Établissements de lecture publique d'un territoire de 150 000 habitants
p. 122	— Établissements de lecture publique d'un territoire de 200 000 habitants
p. 124	6. ANNEXES
p. 125	6.1 Constitution du champ de l'enquête
p. 126	6.2 Contour administratif retenu
p. 127	6.3 Modalités d'interrogation
p. 128	6.4 Nombre de réponses prises en compte
p. 130	6.5 Gestion de la non-réponse
p. 132	6.6 Estimation des implantations communales des établissements de lecture publique
p. 135	6.7 Pondération mise en place en 2011
p. 137	6.8 Les populations prises en compte
p. 140	6.9 Estimation des intervalles de confiance

1. MÉTHODOLOGIE ET ÉCHANTILLON

/

1.1 MÉTHODOLOGIE MISE EN ŒUVRE

Entre 2008 et 2010, l'enquête statistique annuelle du service du Livre auprès des bibliothèques municipales a connu plusieurs modifications sensibles. L'année 2011 marque une phase de stabilisation quant à la collecte des informations mais évolue en ce qui concerne les modalités techniques permettant d'assurer la représentativité des résultats.

Ces premières pages vont décrire sommairement ces aspects méthodologiques. Le lecteur intéressé pourra se reporter en annexe pour une description plus précise.

À l'instar des travaux conduits en 2010, les résultats de 2011 sont donnés en fonction d'une projection de l'ensemble des bibliothèques et points d'accès au livre existants sur le territoire. En additionnant les bibliothèques connues du SLL et les déclarations des bibliothèques départementales de prêt sur leurs réseaux respectifs, on peut dire qu'il existe en 2011 en France environ **7 100 bibliothèques et 9 200 points d'accès au livre, soit 16 300 lieux de lecture publique.**

Jusqu'en 2008, le bilan statistique s'appuyait sur un échantillon représentant entre un tiers et un quart des bibliothèques et des points d'accès au livre, avec une répartition géographique globalement uniforme.

Pour l'année 2008, 4 293 structures avaient été interrogées, interrogations ayant permis la collecte de 3 100 réponses (2 352 bibliothèques municipales et 748 points d'accès au livre) et 2 796 réponses exploitables.

L'année 2009 a vu le début de la mise en place d'un nouveau dispositif, visant à couvrir à terme une interrogation exhaustive. Cette année 2009 constituait cependant une toute première étape, 6 départements entrant dans la logique du nouveau dispositif, les autres départements restant sur les principes méthodologiques ayant préalablement prévalu. En 2009, 4 941 structures avaient été interrogées, interrogations ayant permis la collecte de 3 523 réponses (2 229 bibliothèques municipales et 1 294 points d'accès au livre).

En 2010, l'extension du nouveau système d'interrogation s'était prolongée concernant 23 départements supplémentaires (auxquels s'ajoutaient les 6 pris en compte en 2009). Au total, la base d'interrogation avait presque doublé entre 2008 et 2010 pour atteindre 8 361 unités, dont 6 479 ont répondu (3 410 bibliothèques municipales et 3 069 points d'accès au livre).

Pour l'année 2011, on comptabilise 8 321 établissements interrogés, soit 40 de moins qu'en 2010. Cette réduction de la base d'interrogation provient de 85 disparitions / fusions d'établissement compensées par l'intégration d'un nouveau département (le Jura) ayant permis d'intégrer 45 nouveaux établissements.

Récapitulatif des données générales d'enquête entre 2008 et 2011

Bilan annuel	Base d'interrogation	Réponses collectées	Taux de réponse	Réponses collectées auprès des bibliothèques	Réponses collectées auprès des points d'accès au livre
2008	4 293	3 100	72 %	2 352	748
2009	4 941	3 523	71 %	2 229	1 294
2010	8 361	6 479	77 %	3 410	3 069
2011	8 321	6 542	79 %	3 585	2 957

Le travail réalisé pour le rapport annuel 2010 avait retenu comme critère structurant la typologie proposée par l'Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt (ADBBDP) décrite ci-après, distinguant 3 « niveaux » de bibliothèques et un niveau pour les points d'accès au livre. L'utilisation de cette caractérisation des établissements avait permis à la fois de redresser les données mais avait également été retenue comme clé de lecture des résultats.

Cette stratégie avait permis d'améliorer la représentativité des réponses analysées, les travaux antérieurs ayant tendance à surreprésenter les poids des bibliothèques les plus importantes¹. Pour autant, cette stratégie retenue en 2010 ne parvenait pas totalement à prendre en compte la part réelle des petites bibliothèques, celles des communes de 5 000 habitants et moins.

En effet, à la date de mise en œuvre des analyses du rapport 2010, on ne disposait pas d'un recensement individuel national et exhaustif des établissements. Seul était connu un comptage des établissements par département selon la typologie ADBBDP. Ce comptage avait ainsi été retenu pour redresser les résultats et ainsi améliorer la représentativité des réponses.

En 2011, un important travail de recensement des établissements de lecture publique a été conduit par les équipes du SLL cherchant à savoir, pour chaque commune, si un établissement existait et dans l'affirmative quelle était son profil ADBBDP.

Ce travail a permis de connaître la situation réelle de 28 470 communes sur les 36 725 communes françaises, soit un taux d'information de 78 %. Pour 83 départements (ou territoires d'outre-mer), on dispose d'une information sur la totalité des communes. Pour 23 départements (ou territoires d'outre-mer), cette information n'est que partielle voire très partielle.

.....
1. Les bibliothèques les plus grandes répondent plus fréquemment que les autres. La prise en compte directe des réponses déforme donc les résultats.

Les informations manquantes pour 8 255 communes ont été estimées par une approche probabiliste (cf. annexe). Ces différentes analyses ont permis de redonner aux bibliothèques les plus petites leur part véritable.

Cette amélioration des techniques permettant d'assurer la représentativité des réponses traitées se traduit par une baisse structurelle des résultats mettant en œuvre des moyennes (comme par exemple le nombre d'inscrits par établissement, les effectifs moyens, l'ampleur des collections, etc.) par rapport aux mêmes indicateurs publiés dans la synthèse nationale 2010. Cette baisse correspond à un mouvement purement technique, ne reflétant pas les évolutions observées entre 2010 et 2011. Ces variations sont donc mesurées dans ce rapport, à champ comparable.

L'ensemble de ces améliorations implique que la lecture comparée de ce rapport 2011 avec le rapport 2010 pose quelques difficultés pour les indicateurs décrivant des moyennes.

1.2 PRISE EN COMPTE DE LA CARACTÉRISATION DES ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE

À l'instar des travaux conduits en 2010, les analyses produites distinguent deux grands types d'établissements de lecture, avec d'une part les bibliothèques municipales et d'autre part les points d'accès au livre.

Pour assurer la représentativité des réponses mais également pour l'analyse des résultats tout au long de ce document¹, cette distinction entre les 2 types d'établissements a été retenue. Elle repose sur le niveau agrégé de la typologie proposée par l'Association des Directeurs de Bibliothèques Départementales de Prêt (ADBDP). Selon cette typologie, les établissements de lecture peuvent être classés en 2 catégories et 5 profils détaillés :

Typologie des établissements de lecture selon l'ADBDP

Caractéristiques	Bibliothèques niveau 1 *	Bibliothèques niveau 2	Bibliothèques niveau 3	Points d'accès au livre	
				Points lecture	Dépôts
Crédits d'acquisition tous documents	2 €/habitants	1 €/habitants	0,50 €/habitants		
Horaires d'ouverture	Au moins 12 h / semaine	Au moins 8 h / semaine	Au moins 4 h / semaine		
Personnel **	1 agent catégorie B filière culture pour 5 000 habitants 1 salarié qualifié pour 2 000 habitants	1 salarié qualifié	Bénévoles qualifiés	Deux ou trois critères de niveau 3 sont respectés	Moins de deux critères de niveau 3 sont respectés
	Local réservé à usage de bibliothèque				
Surface	d'au moins 100 m ² et 0,07 m ² par habitants***	Au moins 50 m ² et 0,04 m ² par habitants	Au moins 25 m ²		

* Les bibliothèques de niveau 1 correspondant aux normes de l'État : surface (dotation globale de décentralisation), crédits d'acquisitions (CNL).

** Salarié qualifié : DUT ou DEUST Métiers du livre, titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF, BEATEP médiateur du livre ou cycle de formation de base dispensé par une BDP.

Un plein temps à partir de 5 000 habitants, un mi-temps de 2 000 à 4 999 habitants, un tiers-temps en dessous de 2 000 habitants.

Bénévole qualifié : Titre d'auxiliaire de bibliothèque de l'ABF ou cycle de formation de base dispensé par une BDP.

*** 0,015 m² par habitant pour les villes de plus de 25 000 habitants.

.....
1. La caractérisation a été conduite à partir des résultats de l'enquête 2011.

Afin de prendre en compte le poids réel des bibliothèques implantées dans les petites communes, la classification bibliothèques / points d'accès au livre a été complétée par une caractérisation des communes lieux d'implantation des bibliothèques selon les populations couvertes (recensement 2009) :

- Bibliothèques couvrant une population de 100 000 habitants et plus
- Bibliothèques couvrant une population de 70 000 - 99 999 habitants
- Bibliothèques couvrant une population de 50 000 - 69 999 habitants
- Bibliothèques couvrant une population de 40 000 - 49 999 habitants
- Bibliothèques couvrant une population de 20 000 - 39 999 habitants
- Bibliothèques couvrant une population de 5 000 - 19 999 habitants
- Bibliothèques couvrant une population de 2 000 - 4 999 habitants
- Bibliothèques couvrant une population de moins de 2 000 habitants
- Ensemble des points d'accès au livre

Cette caractérisation des points de lecture a été retenue aussi bien pour mettre en place la pondération que, dans une version synthétique, pour analyser les résultats.

1.3 LES RÉPONSES ANALYSÉES

Sur les 8 321 établissements contactés, 6 652 ont répondu totalement ou partiellement au questionnaire 2011. Parmi ceux-ci, certaines réponses étaient très incomplètes et ont donc été écartées. 6 542 réponses d'établissements de lecture publique ont donc été retenues, sachant que certaines d'entre elles n'avaient pas répondu à l'intégralité du questionnaire qui leur était soumis. En outre, pour 39 d'entre elles, il n'a pas été possible de calculer l'appartenance à la classification ADBDP alors que la population couverte était de 5 000 personnes et plus. Ces cas ont été écartés du champ d'analyse, portant à 6 503 le nombre de réponses collectées en 2011 et effectivement prises en compte.

Ces réponses manquantes ont alors été estimées, soit au niveau individuel à partir des réponses des années antérieures, soit encore par application des évolutions moyennes observées sur les établissements de même profil, soit enfin par application du ratio par rapport à la population (cf annexes). Chaque tableau de ce rapport indique d'une part le taux d'imputation à savoir la proportion des réponses qui ont dû être estimées et d'autre part l'impact de ces imputations sur le résultat final par rapport au résultat avant correction.

Le travail 2011 s'intégrant dans le dispositif général de suivi descriptif des évolutions depuis 2005, on a identifié 397 établissements pour lesquels on disposait d'informations sur la période 2005-2010 mais qui n'ont pas répondu en 2011. Écarter ces établissements reviendrait à perdre chaque année des unités sur les champs des analyses d'évolutions (diminution d'environ 10 % chaque année). Ces 397 établissements ont donc été intégrés à la base d'analyse 2011 et ont fait l'objet d'estimations de leurs réponses. Cette stratégie revient à baser la synthèse 2011 sur :

– les réponses de 6 900 établissements de lecture dont on connaît (ou estime) la situation en 2011 dont 3 806 bibliothèques et 3 094 points d'accès au livre (respectivement 2 995 et 3 905 en données pondérées)

– les réponses de 3 931 établissements de lecture dont on connaît (ou estime) la situation en entre 2006 et 2011 dont 2 801 bibliothèques et 1 130 points d'accès au livre (respectivement 1 706 et 2 225 en données pondérées).

Dans les deux cas, une pondération a été calculée permettant d'assurer la représentativité (géographique et selon le profil des établissements).

Cependant, travaillant sur des bases différentes, on pourra observer des résultats légèrement différents pour l'année 2011 selon que l'on analyse le seul champ 2011 ou le champ 2006-2011.

Répartition des établissements de lecture selon la population couverte Champ de l'analyse descriptive de la situation en 2011

Échantillon de 6 900 établissements

Type d'établissements	Population couverte	Établissements analysés données non pondérées			Établissements analysés données pondérées		
		Nombre	% total	% Bibliothèques	Nombre	% total	% Bibliothèques
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	59	1 %	2 %	18	0 %	1 %
	70 000 - 99 999 habitants	36	1 %	1 %	12	0 %	0 %
	50 000 - 69 999 habitants	58	1 %	2 %	23	0 %	1 %
	40 000 - 49 999 habitants	54	1 %	1 %	22	0 %	1 %
	20 000 - 39 999 habitants	234	3 %	6 %	106	2 %	4 %
	5 000 - 19 999 habitants	1 092	16 %	29 %	520	8 %	17 %
	2 000 - 4 999 habitants	1 097	16 %	29 %	781	11 %	26 %
Moins de 2 000 habitants	1 176	17 %	31 %	1 513	22 %	51 %	
Points d'accès au livre	20 000 habitants et plus	17	0 %	–	8	0 %	–
	5 000 - 19 999 habitants	163	2 %	–	184	3 %	–
	2 000 - 4 999 habitants	538	8 %	–	752	11 %	–
	Moins de 2 000 habitants	2 376	34 %	–	2 961	43 %	–
Total		6 900	100 %	100 %	6 900	100 %	100 %

2. LES ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE EN 2011 /

2.1 L'ACCÈS À UN ÉTABLISSEMENT DE LECTURE PUBLIQUE

En 2011, la France compte 36 715 communes. Parmi celles-ci, 16 309 offrent la possibilité d'accéder à un établissement de lecture publique, soit 45 % des communes. Cette proportion peut sembler faible mais s'explique par l'importance des petites communes de moins de 2 000 habitants.

Parmi ces petites communes, seules 38 % proposent ce service. Passé le seuil de 2 000 habitants, 87 % des communes permettent d'accéder à un établissement de lecture publique.

Répartition des communes selon la possibilité d'accès à une bibliothèque ou un point d'accès au livre

Analyse de la base communale estimée

Tranche population des communes (RP2009)	Accès à une bibliothèque	Accès à un point d'accès au livre	Cumul accès à un établissement de lecture	Aucun accès	Total
Moins de 2 000 habitants	3 593	8 230	11 823	19 710	31 533
2 000 - 4 999 habitants	1 824	805	2 629	468	3 097
5 000 - 19 999 habitants	1 235	183	1 418	197	1 615
20 000 - 39 999 habitants	249	9	258	25	283
40 000 - 49 999 habitants	54	0	54	1	55
50 000 - 69 999 habitants	55	2	57	4	61
70 000 - 99 999 habitants	26	0	26	1	27
100 000 habitants et plus	43	1	44	0	44
Total	7 079	9 230	16 309	20 406	36 715

L'analyse de la couverture des établissements de lecture publique s'avère cependant plus pertinente en prenant en compte la population au lieu du nombre de communes. Au niveau national, 83 % des habitants se voient offrir la possibilité d'accéder à un établissement de lecture publique (bibliothèques ou points d'accès au livre). Ainsi, un peu plus de 55 millions de français peuvent accéder à ce service grâce à leur commune (ou l'intercommunalité), a contrario un peu plus de 11 millions n'ont pas cette possibilité.

La possibilité d'accéder à ces établissements augmente avec la taille des communes. Pour les petites communes de moins de 2 000 habitants, seuls 56 % des habitants disposent de cette possibilité. Passé le seuil de 2 000 habitants, ce taux dépasse 85 % pour atteindre 100 % à partir des communes de 100 000 habitants et plus. En moyenne, les habitants des communes de 2 000 habitants et plus ont pour 91 % d'entre eux accès à un établissement de lecture publique.

Précisons que les 17 % de français n'ayant pas accès à une bibliothèque dans leur propre commune ont très probablement la possibilité de se rendre dans une commune voisine pour bénéficier de ce service. Rappelons également que ces situations sont les plus fréquentes dans les petites communes de moins de 2 000 habitants, communes où la mobilité est d'usage pour accéder à l'ensemble des services marchands ou publics.

Répartition de la population selon la possibilité d'accès à une bibliothèque ou un point d'accès au livre

Analyse de la base communale estimée

Tranche population des communes (RP2009)	Population ayant accès à une bibliothèque ou un point d'accès au livre	Population n'ayant pas accès à un établissement de lecture publique	Population totale	Part de la population ayant accès à une bibliothèque ou un point d'accès au livre
Moins de 2 000 habitants	8 895 000	6 965 000	15 860 000	56 %
2 000 - 4 999 habitants	8 100 000	1 424 000	9 524 000	85 %
5 000 - 19 999 habitants	12 975 000	1 757 000	14 732 000	88 %
20 000 - 39 999 habitants	7 061 000	692 000	7 753 000	91 %
40 000 - 49 999 habitants	2 388 000	45 000	2 433 000	98 %
50 000 - 69 999 habitants	3 284 000	222 000	3 506 000	94 %
70 000 - 99 999 habitants	2 152 000	75 000	2 227 000	97 %
100 000 habitants et plus	10 583 000	0	10 583 000	100 %
Total	55 438 000	11 180 000	66 618 000	83 %

Parmi les 55 millions de français pouvant bénéficier de l'accès à un point de lecture publique, 83 % ont accès à une bibliothèque (46 millions) et 17 % à un point d'accès au livre (9 millions).

Ces établissements de lecture publique peuvent prendre une forme communale ou intercommunale. Le nombre d'établissements de lecture publique diffère donc du nombre de communes offrant ce service.

Ainsi, on dénombre en France, 16 300 établissements de lecture publique dont 7 100 bibliothèques (selon les critères ADBDP, soit 43 %) et 9 200 points d'accès au livre (soit 57%).

Sur le champ total des établissements de lecture publique, 4 % couvrent un territoire intercommunal, 96 % sont de niveau communal. Une couverture intercommunale correspond en moyenne à une gestion de 10 communes.

Répartition des établissements de lecture publique selon leur niveau territorial de compétence

Analyse de la base de sondage (et travail estimatif)

Niveau territorial de compétence	Répartition des établissements de lecture publique	Répartition des bibliothèques
Bibliothèque rattachée à une commune sans EPCI	4 %	10 %
Bibliothèque rattachée à une commune dans un EPCI sans compétence bibliothèque	34 %	80 %
Bibliothèque rattachée à une commune dans un EPCI – bibliothèque non transférée	2 %	6 %
Bibliothèque rattachée à une ville-centre avec compétence bibliothèque ou rattachée à un syndicat intercommunal	2 %	4 %
Points d'accès au livre	57 %	–
Total	100 %	100 %

Si les points d'accès au livre sont plus régulièrement implantés au sein des petites communes (95 % d'entre eux le sont dans des communes de moins de 5 000 habitants), il convient de ne pas résumer ces petites communes à une situation systématiquement en retrait par rapport aux communes les plus peuplées.

En effet, 38 % des établissements localisés dans les communes de moins de 5 000 habitants sont des bibliothèques. Seul un établissement des communes de 100 000 habitants et plus est un point d'accès au livre. Il existe donc un lien fort entre la taille de la commune et la nature de l'établissement (les bibliothèques de niveau 1 sont par exemple et comparativement beaucoup plus nombreuses au sein des communes de 40 000 habitants et plus) mais habiter dans une petite commune ne condamne pas systématiquement à une offre de qualité inférieure.

Répartition des établissements de lecture en France en 2011 selon la classification de l'ADBDP et selon la taille des communes

Données pondérées, échantillon de 6 900 établissements

Taille des communes	Bibliothèque niveau 1	Bibliothèque niveau 2	Bibliothèque niveau 3	Total bibliothèques	Points d'accès au livre	Total
100 000 habitants et plus	60 %	33 %	5 %	98 %	2 %	100 %
40 000 à 99 999 habitants	51 %	36 %	12 %	99 %	1 %	100 %
20 000 à 39 999 habitants	25 %	35 %	34 %	94 %	6 %	100 %
5 000 à 19 999 habitants	21 %	24 %	29 %	74 %	26 %	100 %
Moins de 5 000 habitants	7 %	10 %	21 %	38 %	62 %	100 %
Total	9 %	12 %	22 %	43 %	57 %	100 %
100 000 habitants et plus	2 %	1 %	0 %	1 %	0 %	0 %
40 000 à 99 999 habitants	5 %	3 %	0 %	2 %	0 %	1 %
20 000 à 39 999 habitants	4 %	5 %	3 %	4 %	0 %	2 %
5 000 à 19 999 habitants	22 %	20 %	14 %	17 %	5 %	10 %
Moins de 5 000 habitants	67 %	72 %	83 %	77 %	95 %	87 %
Total	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %	100 %

Lecture : parmi les établissements de lecture implantés au sein de communes de 100 000 habitants et plus, 60 % sont des bibliothèques de niveau 1.

2 % des bibliothèques de niveau 1 sont implantées dans des unités urbaines de 100 000 habitants et plus.

On retiendra régulièrement dans ce rapport cette présentation déclinant les établissements de lecture publique selon 6 catégories :

- Bibliothèques 100 000 habitants et plus
- Bibliothèques 40 000 à 99 999 habitants
- Bibliothèques 20 000 à 39 999 habitants
- Bibliothèques 5 000 à 19 999 habitants
- Bibliothèques moins de 5 000 habitants
- Points d'accès au livre

Les tranches de population ont été sélectionnées suite à une recherche visant à repérer les principaux seuils explicatifs de 12 indicateurs majeurs descriptifs des établissements de lecture publique.

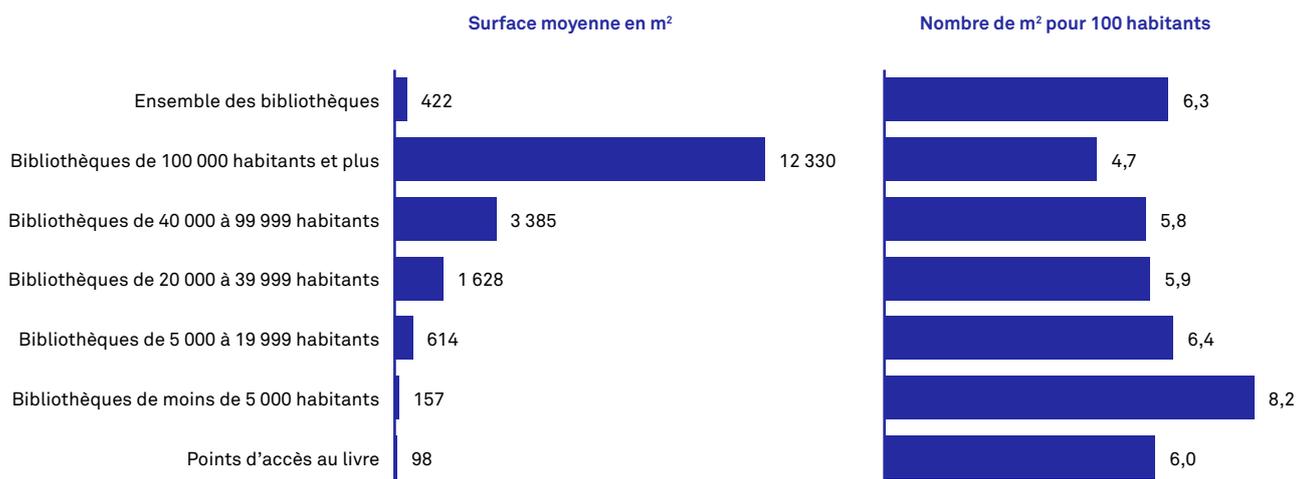
2.2 LES LOCAUX

En 2011, la surface moyenne utile nette des bibliothèques s'élevait à 422 m², soit un ratio de près de 6,3 m² pour 100 habitants, chiffres stables par rapport à 2010.

Si les bibliothèques disposent logiquement de plus de surface dans les villes de 100 000 habitants et plus (12 330 m², 10 422 m² si l'on écarte Paris et Lyon), on doit noter que la surface moyenne pour 100 habitants est plus importante dans les petites communes. Les communes de moins de 5 000 habitants disposant d'une bibliothèque proposent une surface utile de 8,2 m² pour 100 habitants, soit près de 2 fois plus que les communes de 100 000 habitants et plus.

Surface utile nette des établissements de lecture en 2011 selon le type d'établissement de lecture

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variable C301
(niveau d'imputation totale : 6 % des établissements, impact de l'apurement -1 %)



La surface moyenne estimée pour les points d'accès au livre est de 98 m². Elle est de 80 m² si l'on ne prend en compte que les points d'accès au livre des communes de moins de 5000 habitants. Sur le seul critère de surface, les points d'accès au livre se rapprochent des bibliothèques des communes de moins de 5 000 habitants.

Nombre de places assises des établissements de lecture en 2011 selon le type d'établissement de lecture

Échantillon de 6 900 établissements de lecture

Données pondérées, variable C103

(niveau d'imputation totale : 8 % des établissements, impact de l'apurement -1 %)

Type	Population couverte	Nombre de places assises 2011	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen de places assises par établissement	Surface moyenne par établissement	Nombre de places assises par m ²
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	14 300	0,3	816	12 330	0,07
	40 000 à 99 999 habitants	14 700	0,4	252	3 385	0,07
	20 000 à 39 999 habitants	12 000	0,4	114	1 628	0,07
	5 000 à 19 999 habitants	27 000	0,5	52	614	0,08
	Moins de 5 000 habitants	46 400	1,1	20	157	0,13
Ensemble des bibliothèques		114 400	0,6	38	422	0,09
Ensemble des points d'accès au livre		54 300	0,8	14	98	0,14

Les bibliothèques disposent en moyenne de 38 places assises (chiffre stable par rapport à 2010), soit 0,09 place par m² de surface nette totale ou encore 0,6 place assise pour 100 habitants. Parallèlement aux résultats observés pour la surface, le nombre de places pour 100 habitants est sensiblement plus important dans les petites communes (1,1), soit près de 4 fois plus que dans les communes de 100 000 habitants et plus (0,3).

De leur côté, les points d'accès au livre proposent en moyenne 14 places assises, soit 0,14 place par m² de surface nette totale.

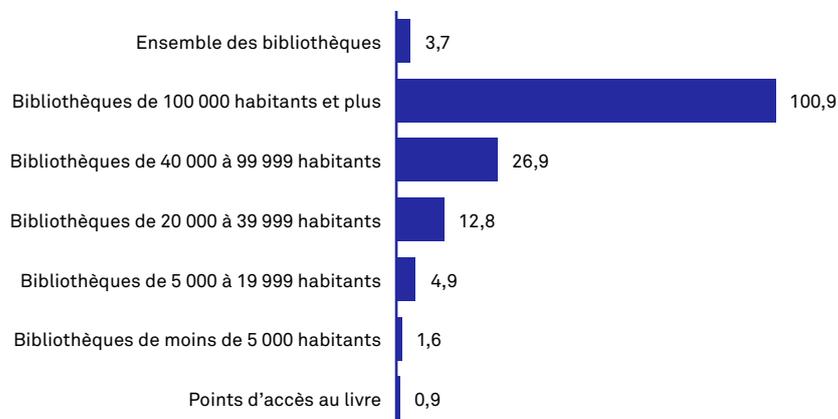
75 % des bibliothèques mettent à disposition au moins un poste informatique public. Ce résultat n'a que très peu progressé entre 2010 et 2011, ne gagnant qu'un point.

La proportion de bibliothèques proposant au moins un poste informatique est de 100 % pour les bibliothèques des communes de 20 000 habitants et plus. Pour les communes de 5 000 à 20 000 habitants, le taux est de 90 %. Il descend à 70 % pour les communes de moins de 5 000 habitants et 36 % pour les points d'accès au livre.

Les bibliothèques proposent en moyenne 3,7 postes informatiques soit 10 % des places assises équipées.

Nombre moyen de postes informatiques publics en 2011 selon le type d'établissement de lecture

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variable C105
(niveau d'imputation totale : 7 % des établissements, impact de l'apurement -1%)



Les résultats moyens d'accès à une place disposant d'un poste informatique masquent une grande diversité des situations. 37 % des bibliothèques disposent d'au moins 10 % de places équipées (elles sont même 12 % à proposer au moins 20 % de places équipées). En la matière, les bibliothèques des grandes villes (100 000 habitants et plus) se singularisent, 63 % de ces villes disposant d'au moins 10% de places équipées, soit près de deux fois plus que la moyenne.

Part des places assises équipées d'un poste informatique public en 2011 selon le type d'établissement de lecture

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variables C103 et C105

	Aucun poste informatique	Moins de 5 % des places assises équipées	De 5 % à 9 % des places assises équipées	De 10 % à 19 % des places assises équipées	De 20 % à 29 % des places assises équipées	30 % et plus des places assises équipées	Total
Bibliothèques de 100 000 habitants et plus	0 %	6 %	32 %	50 %	13 %	0 %	100 %
Bibliothèques de 40 000 à 99 999 habitants	0 %	10 %	36 %	44 %	8 %	1 %	100 %
Bibliothèques de 20 000 à 39 999 habitants	0 %	16 %	29 %	41 %	13 %	0 %	100 %
Bibliothèques de 5 000 à 19 999 habitants	10 %	15 %	30 %	34 %	9 %	3 %	100 %
Bibliothèques de moins de 5 000 habitants	30 %	9 %	27 %	22 %	7 %	4 %	100 %
Ensemble des bibliothèques	25 %	10 %	28 %	25 %	8 %	4 %	100 %
Points d'accès au livre	64 %	3 %	12 %	12 %	5 %	4 %	100 %

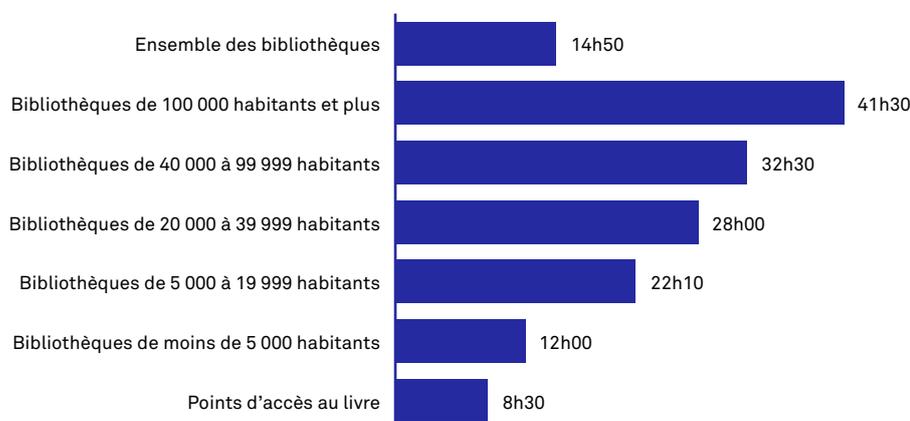
Lecture : 50 % des bibliothèques couvrant une population de 100 000 habitants et plus disposent de places assises équipées d'un poste informatique représentant de 10 % à 19 % de l'ensemble de leur place assises.

2.3 L'OUVERTURE AU PUBLIC

En moyenne hebdomadaire, une bibliothèque est ouverte au public pendant près de 15 heures soit près de deux fois plus que les points d'accès au livre (8 heures 30). Ces amplitudes horaires moyennes sont identiques à celles observées en 2010. Elles cachent de fortes disparités entre types de bibliothèques mais également au sein même d'un type. Ainsi, 44 % des bibliothèques sont ouvertes moins de 12 heures par semaine, seules 7 % étant ouvertes 30 heures ou plus par semaine.

Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire en 2011 selon le type d'établissement de lecture

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variable C101
(niveau d'imputation totale : 6 % des établissements, impact de l'apurement -1%)
Horaires en base 60



Répartition des établissements de lecture publique selon l'amplitude hebdomadaire des horaires d'ouverture en 2011

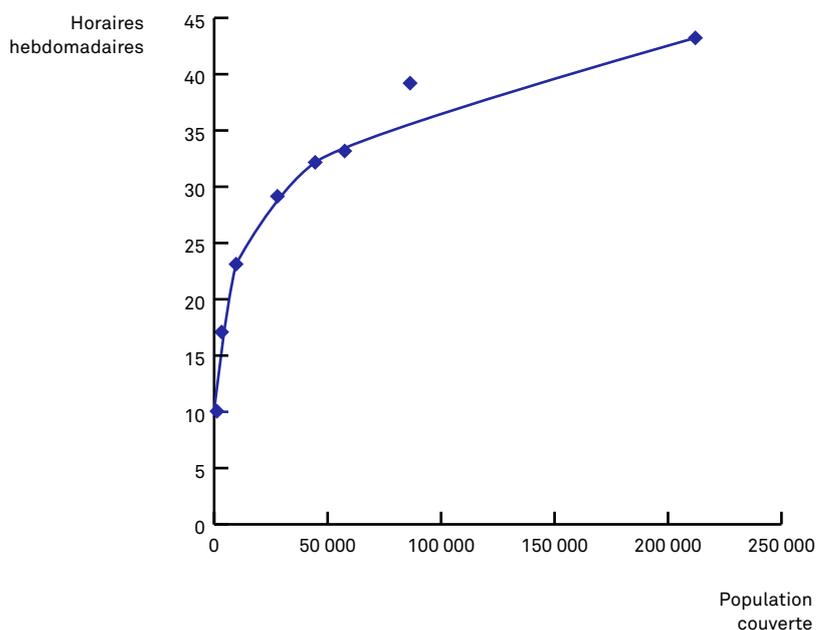
Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variable C101
(niveau d'imputation totale : 6 % des établissements, impact de l'apurement -1%)

	Moins de 4 heures	4 heures à moins de 8 heures	8 heures à moins de 12 heures	12 heures à moins de 20 heures	20 heures à moins de 30 heures	30 heures et plus	Total
Bibliothèques de 100 000 habitants et plus					4 %	96 %	100 %
Bibliothèques de 40 000 à 99 999 habitants				1 %	31 %	68 %	100 %
Bibliothèques de 20 000 à 39 999 habitants				3 %	61 %	35 %	100 %
Bibliothèques de 5 000 à 19 999 habitants		1 %	2 %	34 %	53 %	11 %	100 %
Bibliothèques de moins de 5 000 habitants	1 %	32 %	24 %	30 %	10 %	3 %	100 %
Ensemble des bibliothèques	1 %	25 %	19 %	29 %	20 %	7 %	100 %
Points d'accès au livre	35 %	24 %	12 %	16 %	13 %	0 %	100 %

Lecture : parmi les bibliothèques des communes de 100 000 habitants et plus, 4 % sont ouvertes de 20 à 29 heures par semaine.

Pour les bibliothèques, l'amplitude horaire hebdomadaire croît très nettement avec la taille de la population, avec une croissance très vive pour les communes de moins de 40 000 habitants. Le seuil de 40 000 habitants se traduit en moyenne par des horaires hebdomadaires de 30 heures. Au-delà de 40 000 habitants, l'augmentation de l'amplitude d'ouverture est plus lente, pour atteindre 36 heures hebdomadaires en moyenne pour les communes de 100 000 habitants et 40 heures pour les communes de 200 000 habitants.

Amplitude horaire hebdomadaire moyenne selon la taille de la commune (champ des bibliothèques)



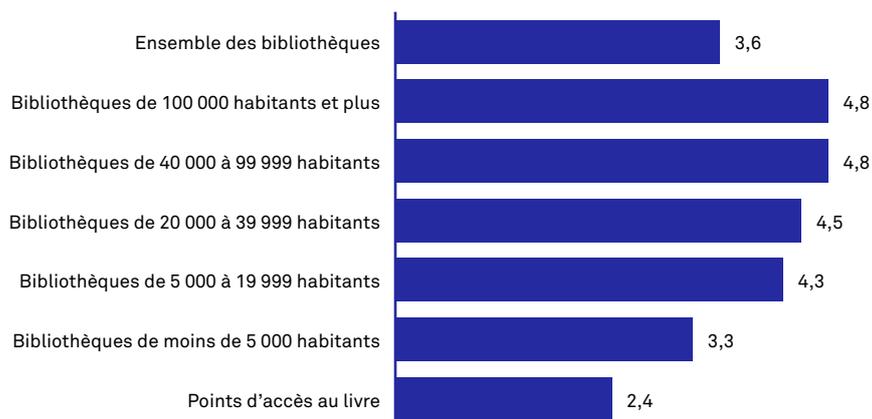
Lecture : les communes de 40 000 habitants connaissent en moyenne une amplitude horaire moyenne hebdomadaire de 30 heures.

Les points représentent la position moyenne d'une tranche.

Comme en 2010, le nombre de jours d'ouverture hebdomadaire en 2011 est de 3,6 pour les bibliothèques et de 2,4 pour les points d'accès au livre. Il se situe à près de 5 jours pour les bibliothèques couvrant une population de 100 000 habitants et plus (4,8 jours) contre près 3 jours $\frac{1}{2}$ (3,3) pour les bibliothèques des communes de moins de 5 000 habitants.

Nombre moyen de jours d'ouverture hebdomadaire en 2011 selon le type d'établissement de lecture

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variable C102
(niveau d'imputation totale : 15 % des établissements, impact de l'apurement -1 %)
Données annuelles rapportées à 52 semaines



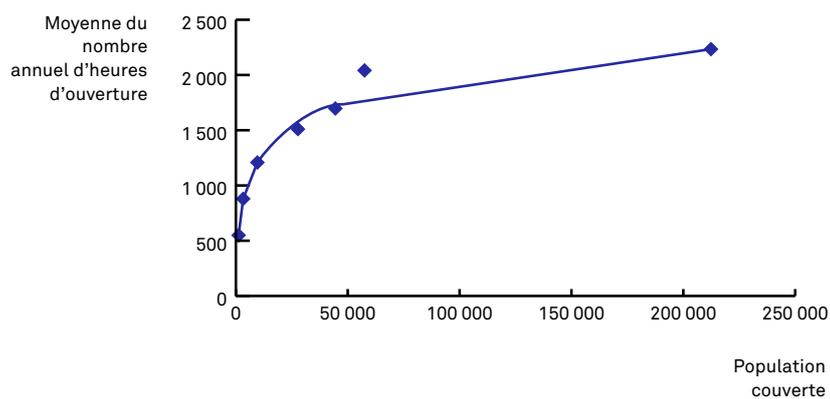
À partir des heures et jours d'ouverture, on peut estimer le nombre total annuel d'heures d'ouverture au public. En 2011, une bibliothèque moyenne a accueilli son public durant un total de 810 heures annuelles, les points d'accès au livre étant en retrait avec 590 heures (soit une différence de 28 %).

Ce raisonnement, selon les tailles des populations couvertes, sur un cumul annuel d'heures d'ouverture fait ressortir la même tendance que celle observée pour les horaires hebdomadaires. Il n'y a pas de phénomène de rattrapage entre par exemple une amplitude horaire hebdomadaire réduite et un nombre annuel de jours plus conséquent. Au contraire, on observe un effet cumulatif. Amplitude horaire réduite et nombre annuel de jours restreint vont de pair. Une population de 40 000 habitants ressort de nouveau comme le point d'inflexion de la tendance. Le nombre annuel d'heures d'ouverture au public croît très rapidement jusqu'à ce seuil puis progresse ensuite plus lentement.

Nombre annuel d'heures d'ouverture au public selon la taille de la commune

Estimation du total annuel moyen
des heures d'ouvertures

Bibliothèques de 100 000 habitants et plus	2 230
Bibliothèques de 40 000 à 99 999 habitants	1 770
Bibliothèques de 20 000 à 39 999 habitants	1 500
Bibliothèques de 5 000 à 19 999 habitants	1 200
Bibliothèques de moins de 5 000 habitants	650
Ensemble des bibliothèques	810
Points d'accès au livre	590



Lecture : les communes de 40 000 habitants connaissent en moyenne un cumul annuel moyen de 1 770 heures d'ouverture au public.

Les points représentent la position moyenne d'une tranche.

2.4 L'OFFRE MULTIMÉDIA

Au regard des critères définis par le ministère de la Culture et de la Communication, une discothèque s'apprécie par une collection minimale de documents phonographiques, établie à 500 documents prêtés. Sur ce simple critère, on peut estimer que 14 % des établissements de lecture assurent également un rôle de discothèques (26 % pour les bibliothèques et 4 % pour les points d'accès au livre).

Une vidéothèque s'apprécie par une collection minimale de documents vidéographiques, établie à 100 documents prêtés. Sur ce simple critère on dénombre également 14 % de vidéothèques (27 % pour les bibliothèques et 4 % pour les points d'accès au livre).

A contrario, 81 % des établissements de lecture interviennent exclusivement sur le prêt de livres (65 % pour les bibliothèques et 94 % pour les points d'accès au livre).

Répartition des établissements de lecture selon la population couverte et le type de prêts, champ de l'analyse descriptive de la situation en 2011

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variables D128, D409 et D411
Les phonogrammes intègrent les livres enregistrés

	Livres uniquement	Livres et phonogrammes	Livres et vidéogrammes	Livres, phonogrammes et vidéogrammes	Total
Bibliothèques de 100 000 habitants et plus			2 %	98 %	100 %
Bibliothèques de 40 000 à 99 999 habitants	3 %	4 %	3 %	91 %	100 %
Bibliothèques de 20 000 à 39 999 habitants	10 %	12 %	7 %	71 %	100 %
Bibliothèques de 5 000 à 19 999 habitants	29 %	14 %	11 %	45 %	100 %
Bibliothèques de moins de 5 000 habitants	78 %	6 %	9 %	8 %	100 %
Ensemble des bibliothèques	65 %	7 %	9 %	18 %	100 %
			35 %		
Points d'accès au livre	94 %	2 %	2 %	2 %	100 %
			6 %		

En 2010, 33 % des bibliothèques prêtaient, en complément des livres, des phonogrammes et / ou des vidéogrammes. L'année 2011, marque donc une légère progression de +2 points avec un niveau de 35 %. Cette progression concerne les bibliothèques couvrant les populations de moins de 100 000 habitants, avec cependant une progression plus nette au sein des bibliothèques des communes de 5 000 à 20 000 habitants (+3 points).

2.5 LES COLLECTIONS ET ACQUISITIONS

2.5.1 Les collections

En 2011, chaque bibliothèque disposait d'un fonds d'en moyenne **18 000 livres imprimés** soit un volume de 266 livres pour 100 habitants.

Entre 2010 et 2011, les collections de livres ont connu une croissance de +1,5 % pour les bibliothèques. En 2010, chaque bibliothèque disposait d'un fonds de 17 600 livres imprimés.

Les points d'accès au livre proposent très logiquement un fonds plus réduit, avec en moyenne 3 800 livres imprimés. Cependant, le volume de livres pour 100 habitants est à peine inférieur à celui des bibliothèques avec un niveau de 232.

Fonds de livres imprimés

Échantillon de 6 900 établissements de lecture

Données pondérées, variable D128

(niveau d'imputation totale: 12 % des établissements, impact de l'apurement -5 %)

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	205	533 300
	40 000 à 99 999 habitants	261	152 200
	20 000 à 39 999 habitants	255	70 500
	5 000 à 19 999 habitants	280	26 800
	Moins de 5 000 habitants	326	6 200
Ensemble des bibliothèques		266	18 000
Ensemble des points d'accès au livre		232	3 800

Par ailleurs, 68 % des bibliothèques proposent des publications en série imprimées, avec une moyenne de 1 900 documents pour les bibliothèques (34 100 pour les bibliothèques des communes de 100 000 habitants et plus mais seulement 350 pour les bibliothèques des communes de moins de 5 000 habitants).

En 2011, 56 % des bibliothèques disposaient d'un fonds de **documents sonores** (sur support), qu'il s'agisse de musique ou de livres enregistrés, pour seulement 19 % au sein des points d'accès au livre. En intégrant les établissements n'en ayant pas, on peut estimer qu'en moyenne une bibliothèque pouvait proposer un fonds d'une ampleur moyenne de 1 700 documents sonores, soit un ratio de 25 documents sonores pour 100 habitants.

Entre 2010 et 2011, les collections de documents sonores des bibliothèques ont connu une augmentation du volume de +4 %, soit une progression à peine supérieure à celle observée pour les livres imprimés.

Répartition des établissements de lecture publique selon l'ampleur du fonds de documents sonores

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variable D409
(niveau d'imputation totale : 7 % des établissements, impact de l'apurement -5%)

	Aucun document sonore	1 à 9 documents sonores	10 à 49 documents sonores	50 à 99 documents sonores	100 à 499 documents sonores	500 documents sonores et plus	Total
Bibliothèques de 100 000 habitants et plus					2 %	98 %	100 %
Bibliothèques de 40 000 à 99 999 habitants	2 %				3 %	95 %	100 %
Bibliothèques de 20 000 à 39 999 habitants	6 %	0 %	1 %	3 %	7 %	83 %	100 %
Bibliothèques de 5 000 à 19 999 habitants	17 %	1 %	6 %	4 %	13 %	59 %	100 %
Bibliothèques de moins de 5 000 habitants	53 %	5 %	8 %	4 %	17 %	13 %	100 %
Ensemble des bibliothèques	44 %	3 %	7 %	4 %	16 %	26 %	100 %
Points d'accès au livre	81 %	3 %	4 %	2 %	6 %	4 %	100 %

Fonds de documents sonores

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variable D409
(niveau d'imputation totale : 7 % des établissements, impact de l'apurement -5%)

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	28	72 500
	40 000 à 99 999 habitants	33	19 300
	20 000 à 39 999 habitants	34	9 400
	5 000 à 19 999 habitants	26	2 500
	Moins de 5 000 habitants	10	200
Ensemble des bibliothèques		25	1 700
Ensemble des points d'accès au livre		4	50

Il est sans doute intéressant de noter que le ratio du fonds de livres rapporté à la population est décroissant avec la population couverte. Pour les documents sonores, la relation est inverse. Plus la population couverte est importante, meilleur est le taux relatif. Il faut sans doute y voir la relative « jeunesse » du fonds de documents sonores, implantés de plus longue date dans les grandes bibliothèques, expliquant ainsi leur importance relative supérieure.

En complément de l'activité de prêt de livres et de documents sonores, 41 % des bibliothèques et 13 % des points d'accès au livre mettent à disposition des **documents vidéo** (sur support).

La proportion d'établissements mettant à disposition ces documents, tout comme le nombre moyen de documents dans le fonds de prêt, décroît en fonction de la taille de la population couverte par la bibliothèque. À partir de 40 000 habitants, la quasi-totalité des bibliothèques disposent d'un fonds de documents vidéo. Seul un tiers des bibliothèques des communes de moins de 5 000 habitants proposent des vidéos.

Les documents vidéo sont pour autant les documents qui ont connu la plus forte progression en volume entre 2010 et 2011, avec une hausse de +11 % au sein des bibliothèques. Le fonds moyen de documents vidéo des bibliothèques est ainsi passé de 500 à 550 documents. Cette progression s'explique principalement (près des 9/10^e) par la croissance du fonds des bibliothèques qui proposaient déjà des documents vidéo mais également par les quelques bibliothèques qui ont pour la première fois en 2011 proposé ce type de support (3 % des bibliothèques).

Répartition des établissements de lecture publique selon l'ampleur du fonds de documents vidéo

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variable D411
(niveau d'imputation totale : 8 % des établissements, impact de l'apurement -4 %)

	Aucun document vidéo	1 à 9 documents vidéo	10 à 49 documents vidéo	50 à 99 documents vidéo	100 à 499 documents vidéo	500 documents vidéo et plus	Total
Bibliothèques de 100 000 habitants et plus					2 %	98 %	100 %
Bibliothèques de 40 000 à 99 999 habitants	5 %	1 %		1 %	1 %	92 %	100 %
Bibliothèques de 20 000 à 39 999 habitants	16 %	1 %	3 %	1 %	7 %	72 %	100 %
Bibliothèques de 5 000 à 19 999 habitants	32 %	4 %	5 %	2 %	17 %	40 %	100 %
Bibliothèques de moins de 5 000 habitants	69 %	6 %	5 %	4 %	13 %	3 %	100 %
Ensemble des bibliothèques	58 %	6 %	5 %	3 %	13 %	15 %	100 %
Points d'accès au livre	87 %	3 %	4 %	2 %	3 %	1 %	100 %

Fonds de documents vidéo sur support

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variable D411
(niveau d'imputation totale : 8 % des établissements, impact de l'apurement -4 %)

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	9	22 500
	40 000 à 99 999 habitants	11	6 500
	20 000 à 39 999 habitants	10	2 800
	5 000 à 19 999 habitants	8	750
	Moins de 5 000 habitants	3	50
Ensemble des bibliothèques		8	550
Ensemble des points d'accès au livre		1	20

À l'instar des documents sonores et pour les mêmes raisons, on observe une croissance du ratio pour 100 habitants suivant l'ampleur de la population couverte.

En 2010, l'échantillon d'établissements interrogés avait permis de conclure que 1,0 % des bibliothèques disposait d'un fonds de livres électroniques. L'échantillon de 2011 ne montre pas de progression significative, puisque 1,5 % des bibliothèques proposeraient des livres électroniques. Sur la base de l'échantillon non pondéré, on ne dénombre que 15 nouvelles bibliothèques offrant cette possibilité (sur 2 995). Le livre numérique n'a pas encore trouvé sa place au sein des bibliothèques municipales. Toujours sur la base de notre échantillon, 99,8 % des points d'accès au livre ne disposent d'aucun fonds de ce type.

Répartition des bibliothèques selon l'ampleur du fonds de livres numériques

Échantillon de 2 995 bibliothèques
Données pondérées, variable D501
(niveau d'imputation totale : 71 % des établissements, impact de l'apurement -3 %)
Les bibliothèques n'ayant pas répondu à cette question ont été recodées comme ne disposant pas d'un fonds de livres numériques (D501=0)

	Aucun livre numérique	1 à 49 livres numériques	50 livres numériques et plus	Total
Ensemble des bibliothèques	98,5 %	0,6 %	0,9 %	100 %

Sur ces bases, on peut additionner de manière quelque peu arbitraire le nombre de documents, qu'il s'agisse de livres imprimés, de publications imprimées, de documents sonores ou encore de vidéos. Selon cette approche, une bibliothèque dispose d'un fonds moyen de près de 22 100 documents dont 81 % est constitué par des livres imprimés. La part des livres imprimés est relativement stable quelle que soit la taille de la population couverte (entre 77 % et 81 %) en dehors des bibliothèques des communes de moins de 5 000 habitants qui connaissent une part des livres imprimés de 91 %. Cette proportion les rapproche de la situation des points d'accès au livre pour lesquels 95 % des documents sont des livres imprimés.

Description des fonds totaux 2011 selon le type de documents et selon le type d'établissement

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variables D128, D135, D409 et D411

	Collections, livres imprimés	Collections publications en série imprimées	Collections documents sonores	Collections documents vidéo	Total documents	Nombre moyen par établissement	Ratio pour 100 habitants
Bibliothèques de 100 000 habitants et plus	81 %	5 %	11 %	3 %	100 %	662 400	255
Bibliothèques de 40 000 à 99 999 habitants	78 %	9 %	10 %	3 %	100 %	195 400	335
Bibliothèques de 20 000 à 39 999 habitants	78 %	9 %	10 %	3 %	100 %	90 500	328
Bibliothèques de 5 000 à 19 999 habitants	77 %	14 %	7 %	2 %	100 %	34 700	363
Bibliothèques de moins de 5 000 habitants	91 %	5 %	3 %	1 %	100 %	6 800	358
Ensemble des bibliothèques	81 %	9 %	8 %	2 %	100 %	22 100	328
Points d'accès au livre	95 %	3 %	2 %	0 %	100 %	4 000	244

Les disparités d'ampleur des fonds montrent logiquement un effet de la population couverte. Afin d'évaluer la réalité de ces écarts, il convient de rapporter le nombre total de documents au nombre d'inscrits. On comptabilise ainsi 1 860 documents pour 100 inscrits. Ce résultat est très stable pour l'ensemble des bibliothèques, quelles que soient les populations couvertes. On n'observe qu'un léger décroché, d'environ 15 %, pour les bibliothèques des communes de moins de 5 000 habitants.

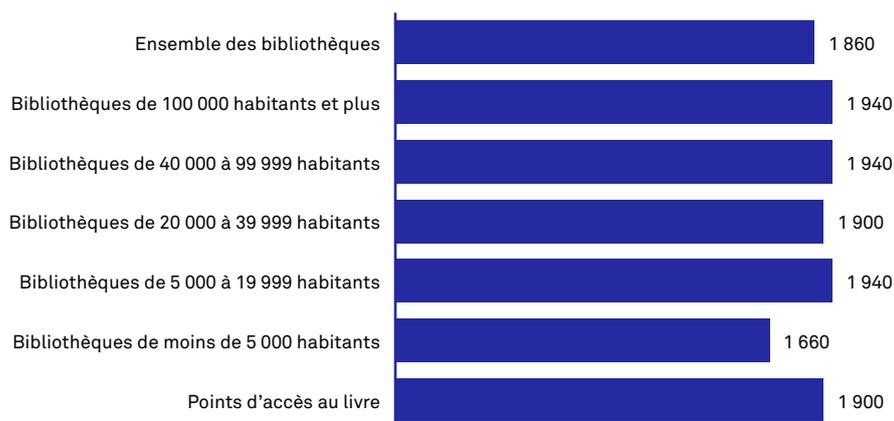
Avec 1 900 documents pour 100 inscrits, les points d'accès au livre offrent un nombre relatif de documents légèrement supérieur à la moyenne des bibliothèques, écart positif totalement lié à l'offre de livres (1 800 livres pour 100 inscrits des points d'accès au livre, pour 1 500 dans les bibliothèques).

Dans une approche purement quantitative, on peut ainsi dire que l'équité d'accès à un fonds d'ampleur relative est ainsi assurée.

Nombre de documents pour 100 inscrits

(Collections des livres imprimés, des publications en série imprimées, des documents sonores et documents vidéo)

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variables D128, D135, D409, D411 et E101



Cette équité d'accès est totalement assurée pour les livres, avec 1 500 à 1 800 livres disponibles par emprunteur, ce quelle que soit la population couverte. Elle est cependant moins vérifiée pour les points d'accès au livre et les bibliothèques des communes de moins de 5 000 habitants pour les documents sonores, les vidéos et les publications en série, documents 3 à 6 fois moins présents que dans les autres bibliothèques.

Nombre de documents pour 100 inscrits selon la nature des documents
 (Collections des livres imprimés, des publications en série imprimées,
 des documents sonores et documents vidéo)

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
 Données pondérées, variables D128, D135, D409, D411 et E101

	Collections, livres imprimés	Collections publications en série imprimées	Collections documents sonores	Collections documents vidéo
Bibliothèques de 100 000 habitants et plus	1 600	100	210	70
Bibliothèques de 40 000 à 99 999 habitants	1 500	170	190	70
Bibliothèques de 20 000 à 39 999 habitants	1 500	170	200	60
Bibliothèques de 5 000 à 19 999 habitants	1 500	200	140	40
Bibliothèques de moins de 5 000 habitants	1 500	90	50	10
Ensemble des bibliothèques	1 500	160	140	40
Points d'accès au livre	1 800	50	30	10

2.5.2 Les acquisitions en documentation

La totalité des bibliothèques et 85 % des points d'accès au livre ont réalisé des acquisitions de **livres imprimés** en 2011.

En moyenne, les bibliothèques ont fait l'acquisition d'approximativement 1 000 livres imprimés, soit un ratio de 15 livres pour 100 habitants, niveau légèrement inférieur à celui des points d'accès au livre (16 livres pour 100 habitants).

Les acquisitions de livres en 2011 représentent 5,7 % du fonds disponible des bibliothèques. Plus la population couverte est réduite, plus l'importance des acquisitions de livres a été élevée. Pour autant, le volume de livres imprimés acquis en 2011 par les bibliothèques est en retrait de 5 % par rapport à 2010.

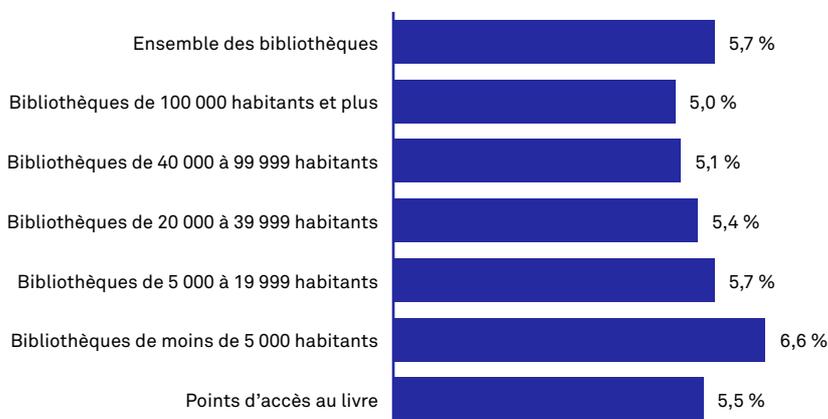
Acquisition des livres imprimés en 2011

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variable D129
(niveau d'imputation totale : 11 % des établissements, impact de l'apurement -3 %)

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	10	26 400
	40 000 à 99 999 habitants	13	7 700
	20 000 à 39 999 habitants	14	3 800
	5 000 à 19 999 habitants	16	1 500
	Moins de 5 000 habitants	22	400
Ensemble des bibliothèques		15	1 000
Ensemble des points d'accès au livre		13	200

Proportion de livres imprimés acquis en 2011 par rapport au fonds

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées (D129 et D128)



Ces résultats globaux sont le reflet de situations très variables des bibliothèques et points d'accès au livre. On observe par exemple que 15 % des bibliothèques (principalement celles des petites communes) ont procédé à des acquisitions correspondant à 10 % ou plus de leur fonds. À l'opposé, 35 % d'entre elles ont connu des acquisitions plus réduites, correspondant à moins de 5 % de leur fonds.

Proportion de livres imprimés acquis en 2011 par rapport au fonds

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées (D129 et D128)

	Aucune acquisition	Acquisitions équivalentes à moins de 1 % du fonds	Acquisitions équivalentes à 1 % / 2,9 % du fonds	Acquisitions équivalentes à 3 % / 4,9 % du fonds	Acquisitions équivalentes à 5 % / 9,9 % du fonds	Acquisitions équivalentes à 10 % du fonds ou plus	Total
Bibliothèques de 100 000 habitants et plus			17 %	34 %	46 %	3 %	100 %
Bibliothèques de 40 000 à 99 999 habitants			11 %	29 %	55 %	5 %	100 %
Bibliothèques de 20 000 à 39 999 habitants			12 %	30 %	51 %	7 %	100 %
Bibliothèques de 5 000 à 19 999 habitants			9 %	27 %	54 %	10 %	100 %
Bibliothèques de moins de 5 000 habitants			11 %	22 %	50 %	17 %	100 %
Ensemble des bibliothèques	0 %	0 %	11 %	24 %	50 %	15 %	100 %
Points d'accès au livre	25 %	7 %	13 %	16 %	29 %	10 %	100 %

Lecture : 11 % de l'ensemble des bibliothèques ont réalisé, en 2011, des acquisitions de livres imprimés représentant entre 1 % et 2,9 % du fonds.

Cette diversité des situations s'observe également au travers des évolutions entre 2010 et 2011. Sur cette période, 33 % des bibliothèques ont réalisé moins d'acquisitions en 2011 qu'en 2010 (baisse de 5 % et moins). Pour ces établissements, le recul a été massif avec des acquisitions en retrait de 35 %. À l'opposé, 54 % des bibliothèques ont connu une progression de leurs acquisitions (hausse de 5 % et plus), pour un volume d'acquisitions 28 % plus important en 2011 qu'en 2010. Ainsi l'évolution globale de -5 %, évolution déjà mentionnée, est constituée d'un ensemble de mouvements souvent de grandes ampleurs, à la hausse, comme à la baisse. Le relatif équilibre de ces mouvements produit des évolutions globales, certes à la baisse en 2011, relativement contenues.

En s'intéressant aux **documents sonores**, près d'une bibliothèque sur deux (43 %) a fait des acquisitions en 2011, résultats variant très sensiblement selon les populations couvertes (96 % pour les bibliothèques des communes de 40 000 habitants et plus, 89 % pour les bibliothèques des communes de 20 000 à 40 000 habitants, 75 % de 5 000 à 20 000 habitants et seulement 32 % pour les bibliothèques des communes de moins de 5 000 habitants). Seuls 10 % des points d'accès au livre ont réalisé de telles acquisitions.

Acquisition de documents sonores en 2011

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variable D410
(niveau d'imputation totale : 6 % des établissements, impact de l'apurement +9%)

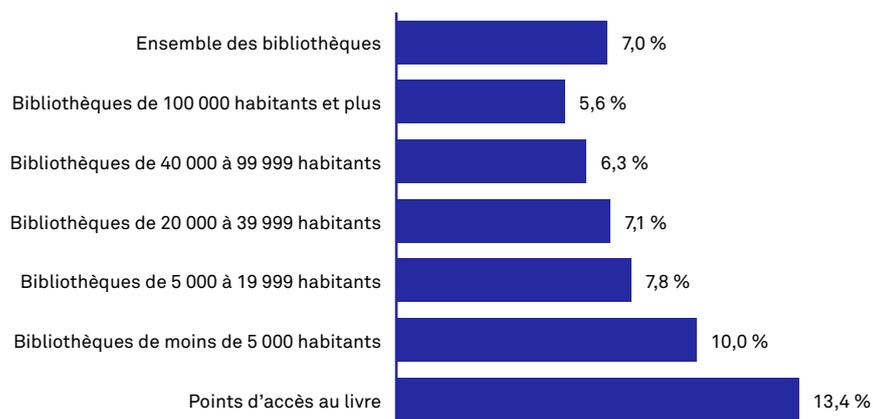
Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	1,6	4 000
	40 000 à 99 999 habitants	2,1	1 200
	20 000 à 39 999 habitants	2,4	700
	5 000 à 19 999 habitants	2,0	200
	Moins de 5 000 habitants	1,0	20
Ensemble des bibliothèques		1,8	100
Ensemble des points d'accès au livre		0,6	10

Ces volumes d'acquisitions représentent globalement 7 % du fonds des bibliothèques. On remarque ainsi que les efforts d'acquisition sont légèrement plus conséquents pour les documents sonores que pour les livres imprimés (6 %). Cette situation 2011 est identique à celle observée en 2010.

De même que pour les acquisitions de livres, les volumes totaux d'acquisitions de documents sonores sont en recul de 5 % (soit le même niveau que celui des livres).

Proportion de documents sonores acquis en 2011 par rapport au fonds

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées (D409 et D410)



En précisant que 85 % des documents sonores acquis par des bibliothèques en 2011 l'ont été par des structures ayant déjà un fonds de ce type en 2010, on doit noter que les bibliothèques réalisant pour la première fois des acquisitions de documents sonores ont été peu nombreuses, proportion estimée à 4 % de l'ensemble des bibliothèques (2 % pour les points d'accès au livre).

Les acquisitions de **documents vidéo** sont les seules à avoir progressé entre 2010 et 2011, avec une hausse des volumes totaux de +5 % pour les bibliothèques. Pour les bibliothèques, le nombre moyen de vidéos acquises en 2011 (80) tend à se rapprocher du nombre moyen de documents sonores acquis (100). Ce constat vaut également pour les points d'accès au livre.

Les taux d'acquisitions de vidéo par rapport au fonds sont très élevés, 14 % pour les bibliothèques et 15 % pour les points d'accès au livre, soit des taux environ deux fois supérieurs à ceux observés pour les acquisitions de documents sonores et ceux des livres.

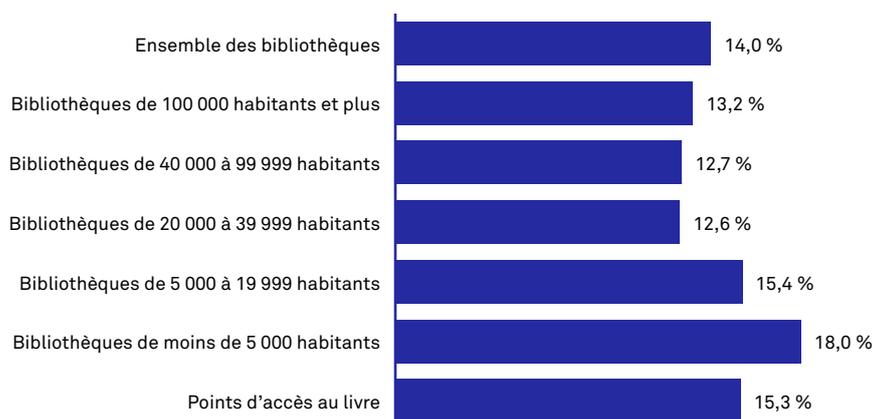
Acquisition de documents vidéo en 2011

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variable D412
(niveau d'imputation totale : 7 % des établissements, impact de l'apurement +10 %)

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	1,2	3 000
	40 000 à 99 999 habitants	1,5	900
	20 000 à 39 999 habitants	1,4	400
	5 000 à 19 999 habitants	1,3	100
	Moins de 5 000 habitants	0,7	10
Ensemble des bibliothèques		1,2	80
Ensemble des points d'accès au livre		0,3	5

Proportion de documents vidéo acquis en 2011 par rapport au fonds

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées (D411 et D412)



Pour autant, cet effort de constitution du fonds de documents vidéo concerne encore assez peu d'établissements, 32 % pour les bibliothèques et 6 % pour les points d'accès au livre.

Nombre de documents vidéo acquis en 2011

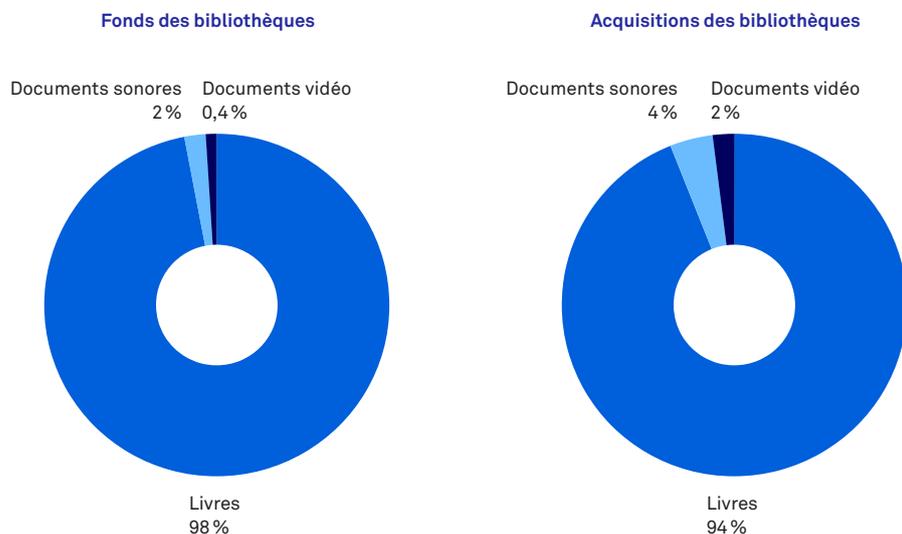
Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variable D412
(niveau d'imputation totale : 7 % des établissements, impact de l'apurement +10 %)

	aucun document vidéo	1 à 49 documents vidéo	50 à 99 documents vidéo	100 à 499 documents vidéo	500 à 999 documents vidéo	1000 documents vidéo et plus	Total
Bibliothèques de 100 000 habitants et plus	2 %	2 %	0 %	4 %	10 %	82 %	100 %
Bibliothèques de 40 000 à 99 999 habitants	7 %	1 %	0 %	22 %	35 %	35 %	100 %
Bibliothèques de 20 000 à 39 999 habitants	21 %	6 %	5 %	40 %	20 %	8 %	100 %
Bibliothèques de 5 000 à 19 999 habitants	39 %	13 %	10 %	34 %	3 %	1 %	100 %
Bibliothèques de moins de 5 000 habitants	79 %	12 %	6 %	3 %	0 %	0 %	100 %
Ensemble des bibliothèques	68 %	12 %	6 %	10 %	2 %	2 %	100 %
Points d'accès au livre	94 %	3 %	1 %	2 %	0 %	0 %	100 %

Lecture : 12% de l'ensemble des bibliothèques ont réalisé, en 2011, des acquisitions de 1 à 49 documents vidéo.

Malgré les écarts notables de taux d'acquisition, les acquisitions de documents sonores et vidéo demeurent relativement marginales en comparaison des acquisitions de livres. Les bibliothèques sont toujours des établissements pour consulter ou emprunter des livres.

Répartition du fonds et des acquisitions 2011 selon la nature des documents (analyse hors publications en série imprimées)



2.5.3 Analyse dynamique des fonds

Après avoir décrit les fonds et les acquisitions, on peut s'intéresser aux évolutions des fonds, prenant en compte les acquisitions mais également les éliminations de documents. Il s'agit de décrire les mouvements et l'évolution de ces mouvements, en s'inscrivant dans une approche dynamique prenant en compte le fonds en début de période, celui de la fin de période, les acquisitions et les éliminations (cf. encadré méthodologique).

Encadré méthodologique

L'approche développée ici repose sur la relation logique stipulant que la variation du fonds est égale à la différence entre les acquisitions et les éliminations :
Fonds de fin période – Fonds de début de période = Acquisitions - Éliminations

Or les réponses quantifiant les éliminations ont été moins nombreuses et moins précises que celles décrivant les fonds et les acquisitions.

Pour les livres imprimés, l'absence de réponse à la question des éliminations a été 1,6 fois plus fréquente (taux de non réponse de 18 %) que celles des questions des acquisitions et du fonds. Pour les documents sonores, elle a été 1,4 fois plus fréquente (taux de non réponse de 9 %). Seuls les documents vidéo connaissent des taux de non réponse équivalents entre éliminations, acquisitions et fonds (8 %), les établissements ne proposant pas ce type de document étant plus nombreux et pouvant plus facilement répondre « 0 ». L'ensemble de ces réponses manquantes a donc dû être estimé.

Pour les établissements ayant apporté une réponse à toutes ces questions, on note très régulièrement des divergences entre la variation du fonds sur la période 2010-2011 et le solde des acquisitions et des éliminations.

Pour l'ensemble des 2 995 bibliothèques, l'écart entre les éliminations décrites (ou déduites) et les éliminations théoriques (estimées selon la relation logique) est de 16 % pour les livres imprimés, 3 % pour les documents sonores et de 1 % pour les documents vidéo. Au sein des bibliothèques, plus le nombre de documents est important, plus délicate est la cohérence. Les réponses des points d'accès au livre sont par ailleurs encore plus entachées d'incertitudes.

Ainsi, afin d'assurer la cohérence globale, on retient ici le calcul des éliminations théoriques sur le seul champ des bibliothèques.

Les taux présentés rapportant les acquisitions ou les éliminations au fonds le sont en référence au fonds moyen (par exemple moyenne des fonds 2010 et 2011). Les évolutions quant à elles sont calculées sur la base de la situation en début de période.

La caractérisation selon la typologie ADBDP étant un peu plus explicative des situations des bibliothèques, on retient ici ce critère par préférence à l'importante des populations couvertes.

Dernière précision, le fonds de livres imprimés exclut ici les livres anciens (publiés avant 1914) qui ne peuvent être, par nature, détruits. Ces livres anciens représentent 4 % du fonds total des bibliothèques. Ce choix méthodologique explique les quelques écarts entre les taux d'acquisition ici rapportés et ceux présentés lors des pages précédentes.

Les bibliothèques ont acquis en 2011 une moyenne de 1 000 livres imprimés et en ont, dans le même temps, éliminé en moyenne 750. Le solde 2011 est donc positif et se traduit par une légère croissance du fonds de livres imprimés de +1,5%.

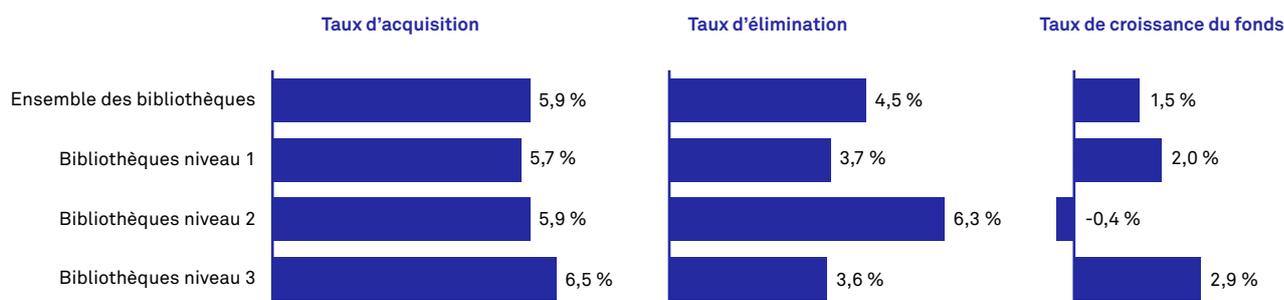
Cependant, en ordre de grandeur, on peut considérer que les acquisitions sont à peu près équivalentes aux éliminations, avec d'une part un taux d'acquisition par rapport au fonds de 5,9% et taux d'élimination de 4,5%.

L'écart entre taux d'acquisition et taux d'élimination, équivalent au taux de croissance du fonds, est positif pour les bibliothèques de niveau 1 et de niveau 3. Il est par contre très légèrement négatif pour les bibliothèques de niveau 2 qui ont, en 2011, éliminé plus de livres imprimés qu'elles n'en ont acquis.

Taux d'acquisition, d'élimination et croissance du fonds de livres imprimés pour l'année 2011

Champ des bibliothèques

Échantillon de 2 995 bibliothèques
Données pondérées, variable D128, D129



Lecture : les acquisitions de livres imprimés ont représenté, en 2011, 5,9% du fonds des bibliothèques. Les éliminations ont représenté 4,5% du fonds, ces deux mouvements se conjuguant pour faire croître le fonds, entre 2010 et 2011, de +1,5%.

Le taux d'acquisition ici estimé à 5,9% diverge du taux précédemment calculé (5,7%). Cet écart provient du mode de calcul, raisonnant ici sur la base du fonds moyen entre le début de période et la fin de période en excluant les livres anciens.

Niveau moyen des acquisitions, éliminations et variation du fonds de livres imprimés pour l'année 2011

Champ des bibliothèques

Échantillon de 2 995 bibliothèques
Données pondérées, variable D128 et D129

Type de bibliothèques (typologie ADBDP)	Nombre moyen de documents acquis en 2011	Nombre moyen de documents éliminés en 2011	Variation du nombre de documents du fonds entre 2010 et 2011
Bibliothèques niveau 1	2 000	1 300	+700
Bibliothèques niveau 2	1 150	1 250	-100
Bibliothèques niveau 3	500	300	+200
Ensemble des bibliothèques	1 000	750	+250

La comparaison des taux individuels 2011 d'acquisition et d'élimination montre une absence de corrélation. Certaines bibliothèques (9 % d'entre elles) ont, en 2011, fait de nombreuses acquisitions et ont, dans le même temps, procédé à de nombreuses éliminations. À l'inverse, d'autres bibliothèques (également 9 %) ont réalisé de nombreuses acquisitions sans destructions. Toutes les configurations sont en fait possibles, comme l'atteste le tableau suivant :

Taux d'acquisition et taux d'élimination de livres imprimés pour l'année 2011 Champ des bibliothèques

Échantillon de 2 995 bibliothèques
Données pondérées, variable D128, D129 et D130

Taux d'acquisition en 2011	Taux d'élimination en 2011				Total
	0 %	Moins de 5 %	De 5 % à moins de 8 %	8 % et plus	
Moins de 5 %	14 %	11 %	2 %	6 %	33 %
De 5 % à moins de 8 %	10 %	13 %	5 %	7 %	35 %
8 % et plus	9 %	10 %	4 %	9 %	32 %
Total	33 %	34 %	11 %	22 %	100 %

Lecture : 14 % des bibliothèques ont réalisé en 2011 des acquisitions pour un volume représentant moins de 5 % de leur fonds, ces mêmes bibliothèques ne procédant par ailleurs à aucune élimination.

Le tableau des acquisitions n'intègre pas de ligne à « 0 % » puisque le fait de réaliser des acquisitions est une condition sine qua non d'intégration au champ des bibliothèques selon la typologie ADBDP.

S'il n'y a pas de corrélation entre acquisitions et éliminations pour une année donnée, on observe une forte liaison entre les taux d'acquisition d'une année sur l'autre. Près des deux tiers (63 %) des bibliothèques ont connu un taux d'acquisition 2011 identique à celui de 2010 à plus ou moins 1,5 point. 16 % montrent même un taux strictement identique. Seules 18 % d'entre elles ont connu de fortes variations de leur taux d'acquisition entre 2010 et 2011, variation du taux de 3 points et plus (à la hausse ou à la baisse). La reconduction des niveaux globaux d'acquisition apparaît donc comme la situation la plus fréquente.

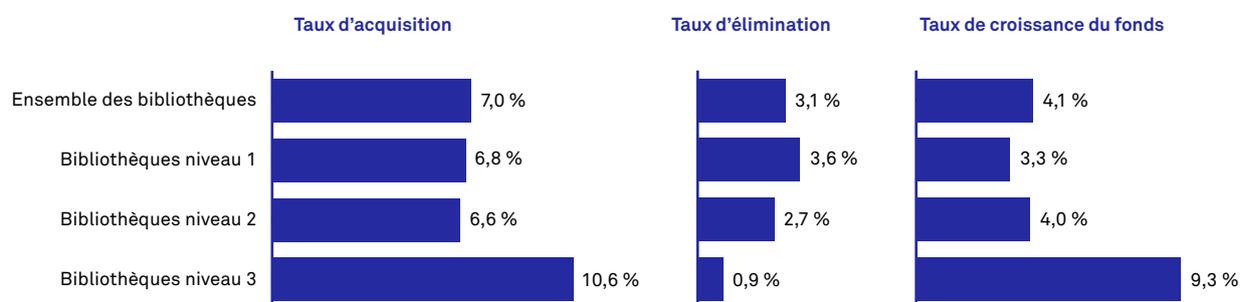
On peut ainsi noter que le taux d'acquisition global de 2011 (5,9 %) est égal à celui de 2010, le taux d'élimination de 2011 (4,5 %) serait pour sa part en recul sensible par rapport à 2010 (5,6 %).

La dynamique observée sur les **documents sonores** est plus conséquente. Entre 2010 et 2011, le fonds de documents sonores a connu une croissance de +4,1 %, progression particulièrement soutenue pour les bibliothèques de niveau 3 (+9,3 %) qui se placent toujours dans une logique de constitution du fonds.

Les acquisitions sont deux fois plus importantes que les éliminations pour les bibliothèques de niveau 1 et 2 et même 6 fois plus importantes pour les bibliothèques de niveau 3.

Taux d'acquisition, d'élimination et croissance du fonds de documents sonores pour l'année 2011 Champ des bibliothèques

Échantillon de 2 995 bibliothèques
Données pondérées, variable D409, D410



Lecture : les acquisitions de documents sonores ont représenté, en 2011, 7,0 % du fonds des bibliothèques. Les éliminations ont représenté 3,1 % du fonds, ces deux mouvements se conjuguant pour faire croître le fonds, entre 2010 et 2011, de +4,1 %.

Niveau moyen des acquisitions, éliminations et variation du fonds de documents sonores pour l'année 2011 Champ des bibliothèques

Échantillon de 2 995 bibliothèques
Données pondérées, variable D409 et D410

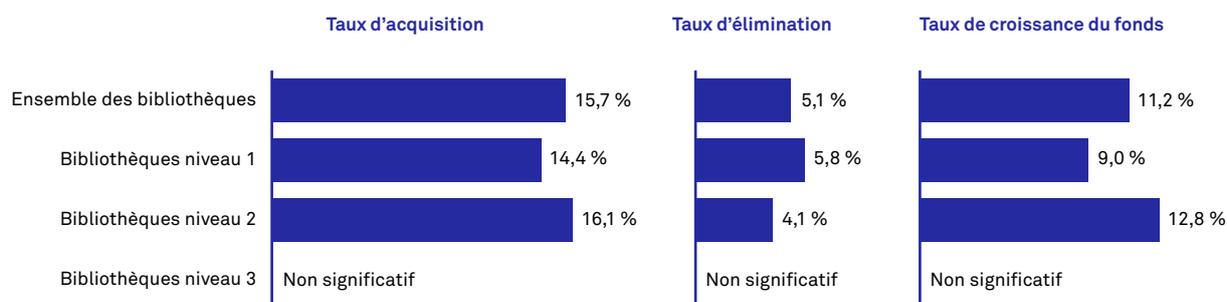
Type de bibliothèques (typologie ADBDP)	Nombre moyen de documents acquis en 2011	Nombre moyen de documents éliminés en 2011	Variation du nombre de documents du fonds entre 2010 et 2011
Bibliothèques niveau 1	290	150	+140
Bibliothèques niveau 2	140	60	+80
Bibliothèques niveau 3	30	5	+25
Ensemble des bibliothèques	120	50	+70

En 2009, 63 % des bibliothèques ne proposaient pas de vidéo. En 2010, ce résultat s'est réduit à 62 % pour atteindre 59 % en 2011. Ainsi, 3 % des bibliothèques se sont lancées dans la mise en place d'un **fonds de documents vidéo** entre 2010 et 2011.

Ces établissements, mettant en place un nouveau fonds, ont acquis en 2011 une moyenne de 90 vidéos. Les établissements qui disposaient déjà d'un fonds de documents vidéo en ont acquis en moyenne 200 mais en ont également éliminé en moyenne 70. Ces deux dynamiques se cumulent et font progresser le fonds de documents vidéo de +11,2 % entre 2010 et 2011, un dixième de cette progression étant lié aux établissements disposant pour la première fois d'un fonds.

Taux d'acquisition, d'élimination et croissance du fonds de documents vidéo pour l'année 2011 Champ des bibliothèques

Échantillon de 2 995 bibliothèques
Données pondérées, variable D411, D412



Lecture : les acquisitions de documents vidéo ont représenté, en 2011, 15,7 % du fonds des bibliothèques. Les éliminations ont représenté 5,1 % du fonds, ces deux mouvements se conjuguant pour faire croître le fonds, entre 2010 et 2011, de +11,2 %.

Le taux d'acquisition ici estimé à 15,7 % diverge du taux précédemment calculé (14 %). Cet écart provient du mode de calcul. On raisonne ici sur le fonds moyen entre le début de période et la fin de période. Le résultat de 14 % est calculé sur le fonds de fin de période. Le fonds de documents vidéo ayant fortement progressé, ces deux modes de calculs donnent des résultats différents.

Niveau moyen des acquisitions, éliminations et variation du fonds de documents vidéo pour l'année 2011 Champ des bibliothèques

Échantillon de 2 995 bibliothèques
Données pondérées, variable D411 et D412

Type de bibliothèques (typologie ADBDP)	Nombre moyen de documents acquis en 2011	Nombre moyen de documents éliminés en 2011	Variation du nombre de documents du fonds entre 2010 et 2011
Bibliothèques niveau 1	200	80	+120
Bibliothèques niveau 2	90	20	+70
Bibliothèques niveau 3	20	5	+15
Ensemble des bibliothèques	80	30	+50

On remarquera que les acquisitions en volume, d'une part de documents sonores et d'autre part de documents vidéo sont assez proches. L'analyse en taux donne par contre des résultats sensiblement différents, le fonds de documents sonores étant globalement trois fois plus important que le fonds de documents vidéo.

2.5.4 Les dépenses d'acquisitions

Les différentes acquisitions des bibliothèques en 2011 se sont traduites par un budget moyen de 18 900 €, soit 280 € pour 100 habitants. Ce ratio est 50 % plus faible pour les points d'accès au livre.

Le budget moyen des acquisitions des bibliothèques est en hausse de 5 % par rapport à 2010, année pour laquelle le budget moyen était de 18 000 €.

Les dépenses totales d'acquisitions en 2011

Échantillon de 6 900 établissements de lecture

Données pondérées, variable F714

(niveau d'imputation totale : 6 % des établissements, impact de l'apurement +1 %)

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	252 €	656 300 €
	40 000 à 99 999 habitants	305 €	178 000 €
	20 000 à 39 999 habitants	277 €	76 600 €
	5 000 à 19 999 habitants	298 €	28 600 €
	Moins de 5 000 habitants	270 €	5 100 €
Ensemble des bibliothèques		280 €	18 900 €
Ensemble des points d'accès au livre		137 €	2 300 €

Au total, seules 8 % des bibliothèques ont réalisé moins de 1 000 euros d'acquisitions en 2011. Ce chiffre s'établit à 60 % pour les points d'accès au livre, intégrant 39 % d'établissements n'ayant pas réalisé d'acquisition (100 € et moins).

Les dépenses totales d'acquisitions des bibliothèques en 2011

Échantillon de 2 995 bibliothèques

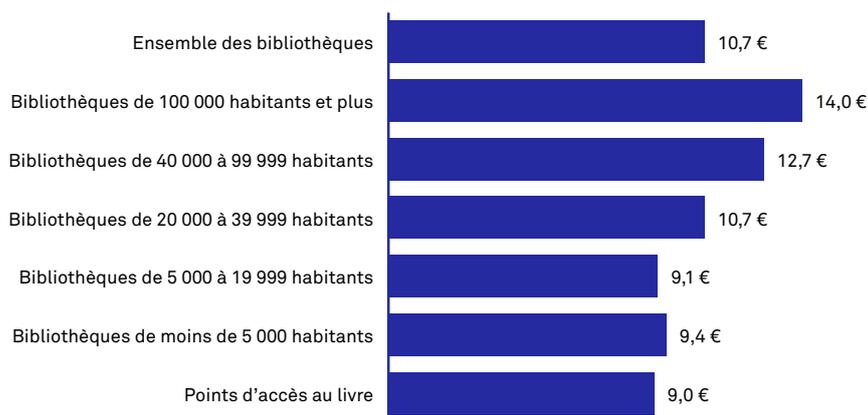
Données pondérées, variable F714

	Moins de 100 €	100 à 999 €	1 000 à 1 999 €	2 000 à 3 999 €	4 000 à 7 499 €	7 500 à 19 999 €	20 000 à 49 999 €	50 000 € et plus	Total
Bibliothèques de 100 000 habitants et plus							2 %	98 %	100 %
Bibliothèques de 40 000 à 99 999 habitants							3 %	97 %	100 %
Bibliothèques de 20 000 à 39 999 habitants						4 %	22 %	74 %	100 %
Bibliothèques de 5 000 à 19 999 habitants				2 %	5 %	37 %	43 %	13 %	100 %
Bibliothèques de moins de 5 000 habitants		10 %	18 %	28 %	23 %	19 %	2 %	0 %	100 %
Ensemble des bibliothèques	0 %	8 %	13 %	22 %	18 %	21 %	10 %	8 %	100 %

Connaissant d'une part le budget total des acquisitions et d'autre part le nombre de documents acquis en 2011, on peut se hasarder à une estimation du prix moyen d'acquisition d'un document, qu'elle qu'en soit la nature (livres, documents sonores, vidéo, publications imprimées, supports électroniques, etc). On en déduit un coût moyen de 10,7€, avec de sensibles variations selon la nature des établissements et donc la nature des documents acquis.

Estimation du coût moyen d'acquisition des documents (de toutes natures) en 2011

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variables F714 et D129, D136, D410 et D412



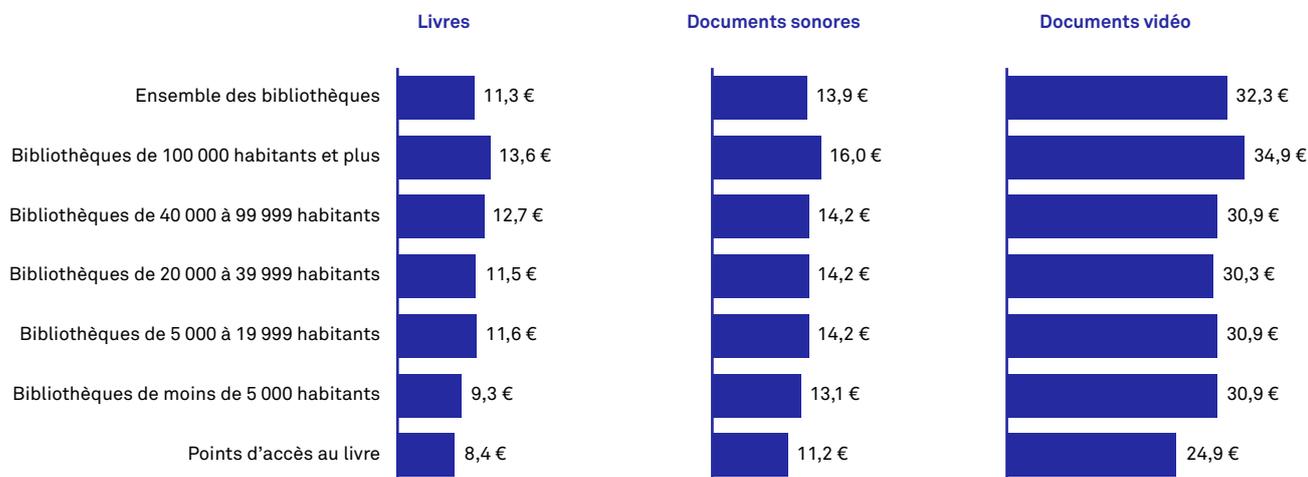
Le coût d'acquisition des documents (de toutes natures) décroît sensiblement selon la taille des communes couvertes. Ces écarts proviennent à la fois de la nature des documents achetés (les bibliothèques les plus grandes achètent plus de vidéos, élevant mécaniquement le coût moyen global) mais également d'un effet spécifique, les grandes bibliothèques ayant tendance à acheter des documents plus onéreux.

En ne s'intéressant qu'aux livres, documents sonores et documents vidéos (en écartant donc les publications imprimées et les documents sur supports électroniques, on estime que le prix moyen d'achat de ces 3 types de documents (les plus usuels) est de 15,0€.

En déclinant ce résultat, selon la même approche pour les bibliothèques, on peut estimer que le coût d'acquisition unitaire d'un livre est de 11€30, 13€90 pour les documents sonores et 32€30 pour les vidéos.

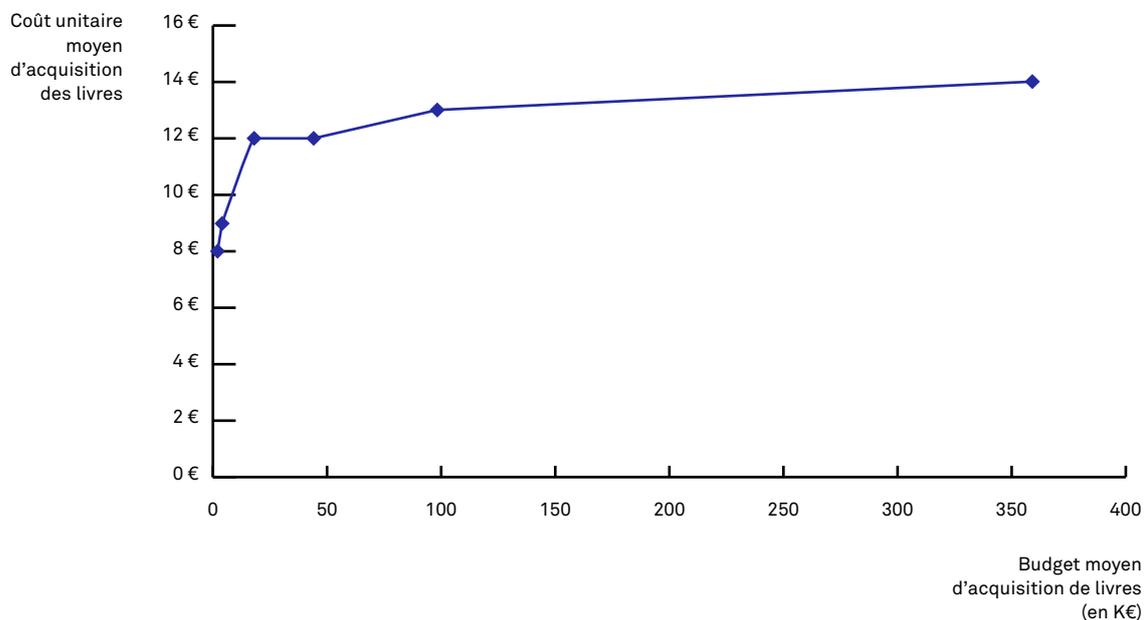
Estimation du coût moyen d'acquisition des documents selon leur nature en 2011

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées et lissées, variables F701 à F707 et D129, D410, D412



Coût unitaire moyen d'acquisition des livres selon le budget total moyen d'acquisition de livres en 2011

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées et lissées, variables F701 et D129



Lecture : un établissement ayant un budget d'acquisition de livres de 50 000 € achète, en moyenne, des livres pour une valeur moyenne de 12 €.
Les points représentent la position moyenne d'une tranche.

Le prix unitaire moyen des livres étant plus faible que celui des documents sonores et vidéo, la part du livre ne représente que 66 % des budgets d'acquisition 2011 des bibliothèques et 85 % pour les points d'accès au livre.

Une population couverte de 5 000 habitants et plus constitue un seuil dans la structuration des budgets d'acquisition. Au-dessus de ce seuil, les bibliothèques affectent entre 25 % et 30 % de leur budget aux acquisitions de documents sonores et vidéo. En dessous de ce seuil et pour les points d'accès au livre, cette part est comprise entre 10 % et 14 %.

Structures des budgets d'acquisitions 2011 de documents imprimés ou sur support

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variables F701, F703, F705 et F707

	Budgets des acquisitions de livres imprimés	Budgets des acquisitions de publications en série	Budgets des acquisitions de documents sonores	Budgets des acquisitions de documents vidéo	Total
Bibliothèques de 100 000 habitants et plus	61 %	10 %	11 %	18 %	100 %
Bibliothèques de 40 000 à 99 999 habitants	62 %	10 %	11 %	17 %	100 %
Bibliothèques de 20 000 à 39 999 habitants	62 %	11 %	11 %	16 %	100 %
Bibliothèques de 5 000 à 19 999 habitants	65 %	10 %	10 %	14 %	100 %
Bibliothèques de moins de 5 000 habitants	79 %	7 %	5 %	9 %	100 %
Ensemble des bibliothèques	66 %	10 %	9 %	15 %	100 %
Points d'accès au livre	85 %	5 %	5 %	5 %	100 %

2.6 LE PUBLIC ET LES PRÊTS

Depuis 2004 le service du Livre et de la Lecture signale trois types d'usagers des bibliothèques :

– le fréquentant, celui qui sans utiliser nécessairement un service signalé de la bibliothèque utilise le lieu temporairement¹. Le fréquentant est inscrit ou non inscrit. On comptabilise ici en fait le nombre de passages ou visites physiques et virtuel(le)s à la bibliothèque, le fréquentant pouvant venir plusieurs fois. On parlera ainsi de **fréquentation** ;

– **l'usager inscrit**, celui qui utilise au moins un service de la bibliothèque en ayant eu à s'identifier auprès de la bibliothèque ;

– **l'usager emprunteur**, celui qui utilise a minima le service d'emprunt de documents.

Précisons que les données de fréquentation sont cependant les plus fragiles. Elles sont objectivement difficiles à mesurer et donnent lieu, pour les deux tiers des établissements, à une absence de réponse (ce qui constitue une amélioration par rapport à 2010 qui connaissait un taux de non réponses des trois quarts). Elles ne sont donc présentées dans ce rapport qu'au sein du chapitre suivant analysant les évolutions 2006-2011, en insistant sur la dimension plus illustrative que robuste de ces données.

2.6.1 Les inscrits

En moyenne, les bibliothèques recensaient 1 200 inscrits actifs en 2011, soit 18 inscrits pour 100 habitants.

Le nombre moyen d'inscrits est relativement stable par rapport à 2010.

Cette capacité à attirer des usagers décroît avec la taille des communes. Plus la commune est peuplée, plus faible est la proportion de personnes inscrites. Ce phénomène est massif puisque le taux d'inscrits pour 100 habitants est de 13 dans les communes de 100 000 habitants et plus, alors qu'il est de 22 dans les communes de moins de 5000 habitants. Les établissements implantés dans les petites communes captent comparativement 70 % d'inscrits en plus.

.....

1. Des toilettes à l'espace d'étude en passant par la photocopieuse, de la consultation documentaire à l'emprunt en passant par la visite d'une exposition. En somme, de l'usage de la bibliothèque dans sa destination initiale canonique à un emploi périphérique commun à de nombreux lieux publics.

Les inscrits actifs

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variable E101

(niveau d'imputation totale : 10% des établissements, impact de l'apurement +1%)

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	13	34 200
	40 000 à 99 999 habitants	17	10 100
	20 000 à 39 999 habitants	17	4 800
	5 000 à 19 999 habitants	19	1 800
	Moins de 5 000 habitants	22	400
Ensemble des bibliothèques		18	1 200
Ensemble des points d'accès au livre		13	200

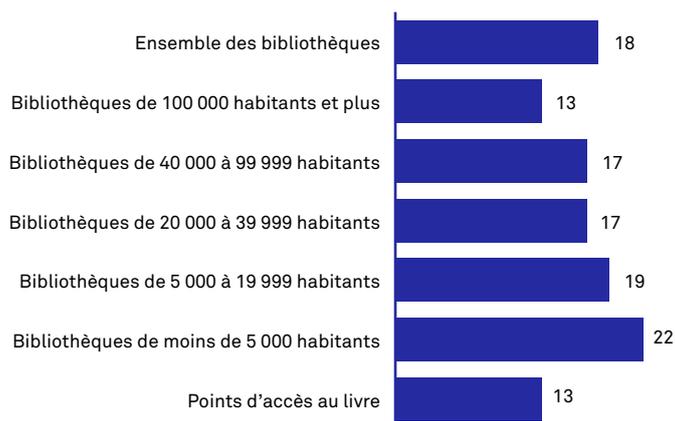
L'analyse de ce même ratio rapportant le nombre d'inscrits à la population totale au travers de la caractérisation des établissements selon la typologie ADBDP propose un point de vue alternatif instructif.

Plus le niveau de l'établissement dans cette typologie est élevé, schématiquement meilleure est l'offre, plus la part de la population inscrite est importante (21 pour les « bibliothèques de niveau 1 » et 8 pour les « dépôts »).

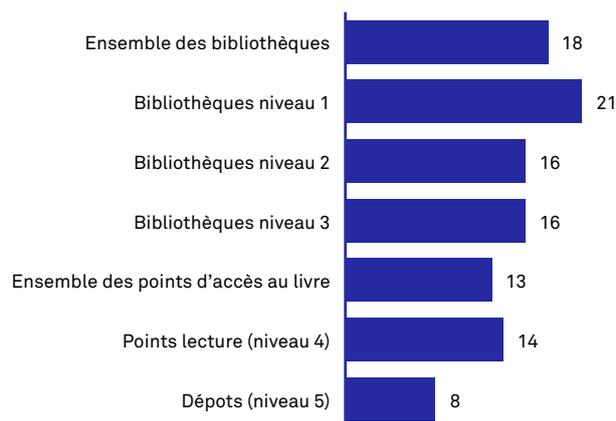
Nombre d'inscrits actifs en 2011 rapporté à la population (ratio pour 100 habitants)

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variable E101

Selon les populations couvertes



Selon la typologie ADBDP des établissements



On peut donc chercher à expliquer la capacité de l'établissement à attirer des inscrits selon d'une part la taille de la commune (poussant à la baisse) et le niveau d'offre (poussant à la hausse). La prise en compte simultanée de ces deux facteurs impose de procéder par modélisation statistique (analyse de la variance).

Cette analyse indique principalement que l'on ne peut déterminer, dans une approche purement mécanique, le nombre d'inscrits à partir de ces deux seuls critères. La capacité à attirer des inscrits semble s'expliquer par d'autres facteurs, sans doute multiples (qualité et largeur de l'offre, localisation, coûts d'inscription, effort de communication, amplitude des horaires d'ouverture, etc.), facteurs qui pourraient faire l'objet d'une recherche détaillée.

Ce constat posé, ce premier travail de modélisation indique que la combinaison de ces deux facteurs ne parvient à expliquer que 15 % du taux d'inscrits (les 85 % restants étant pour partie probablement liés aux autres critères évoqués). Ces 15 % se décomposent pour les deux tiers en un impact de la taille des communes et pour un tiers en un impact du niveau de l'offre (appréhendé selon la typologie ADBDP).

Nombre d'inscrits actifs en 2011 rapporté à la population

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variable E101

Taille des populations couvertes	Typologie ADBDP des établissements					Total
	Bibliothèque de niveau 1	Bibliothèque de niveau 2	Bibliothèque de niveau 3	Points lecture (niveau 4)	Dépôts (niveau 5)	
Bibliothèques 100 000 habitants et plus	15	11	5			13
Bibliothèques 70 000 - 99 999 habitants	26	11	10			18
Bibliothèques 50 000 - 69 999 habitants	19	14	9			16
Bibliothèques 40 000 - 49 999 habitants	22	14	11			18
Bibliothèques 20 000 - 39 999 habitants	22	15	15			17
Bibliothèques 5 000 - 19 999 habitants	24	19	14			19
Bibliothèques 2 000 - 4 999 habitants	27	21	16			21
Bibliothèques moins de 2 000 habitants	31	24	20			23
Points d'accès au livre				14	8	13
Total	21	16	16	14	8	16

2.6.2 Les emprunteurs et leurs emprunts

Au sein des bibliothèques, 83 % des inscrits actifs réalisent des emprunts. Ainsi, une bibliothèque recense en moyenne 1 000 emprunteurs, pour 200 pour les points d'accès au livre. Le nombre moyen d'emprunteurs par bibliothèque est stable par rapport à 2010 pour les bibliothèques, il est en recul de 4 % pour les points d'accès au livre.

Les emprunteurs actifs

Échantillon de 6 900 établissements de lecture

Données pondérées, variable E103 (niveau d'imputation totale : 10 % des établissements, impact de l'apurement +1 %)

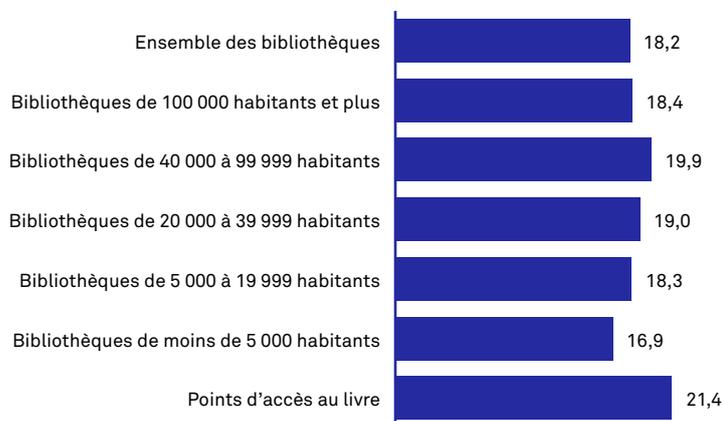
Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement	Part des emprunteurs par rapport aux inscrits
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	11	29 100	85 %
	40 000 à 99 999 habitants	13	7 700	76 %
	20 000 à 39 999 habitants	13	3 700	78 %
	5 000 à 19 999 habitants	15	1 500	81 %
	Moins de 5 000 habitants	19	400	89 %
Ensemble des bibliothèques		15	1 000	83 %
Ensemble des points d'accès au livre		11	200	84 %

Connaissant le nombre d'emprunteurs mais également l'ampleur des fonds, on peut estimer le nombre moyen de documents disponibles par emprunteur. Cet indicateur propose une évaluation, certes un peu frustrante, de la richesse de l'offre proposée. Il est toutefois imparfait puisqu'il ne peut prendre en compte le phénomène des exemplaires multiples. Pour les bibliothèques, ce ratio s'établit en 2011 à 20 documents par emprunteur (dont 18 livres) et s'avère relativement stable quel que soit le type de bibliothèque, en dehors des bibliothèques des communes de moins de 5000 habitants pour lesquelles il est en retrait et des points d'accès au livre pour lesquels il est supérieur (le faible nombre d'emprunteurs expliquant ce résultat).

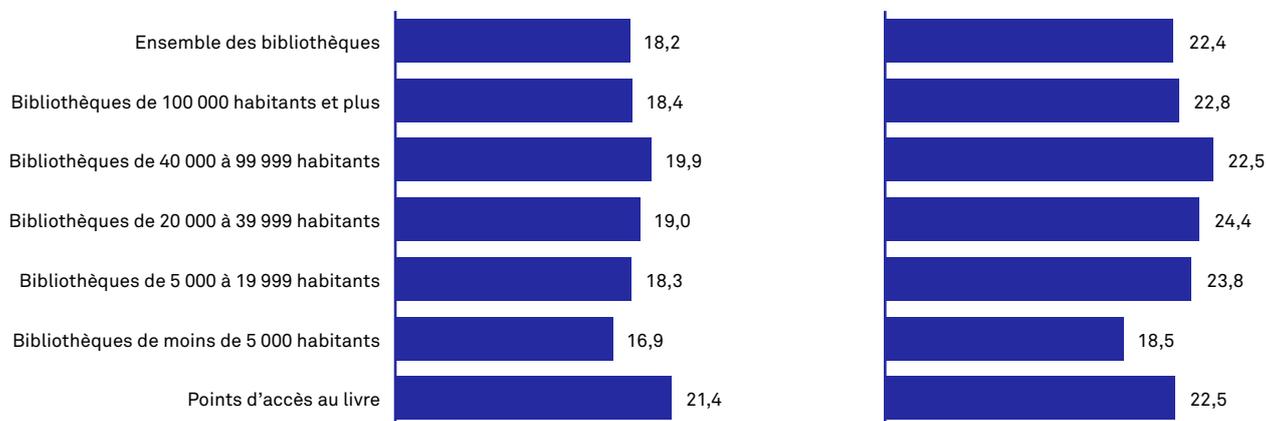
Nombre moyen de documents disponibles par emprunteur en 2011

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées

Livres imprimés seuls



Cumul des livres imprimés, publications en séries imprimées, documents sonores et vidéo et livres électroniques



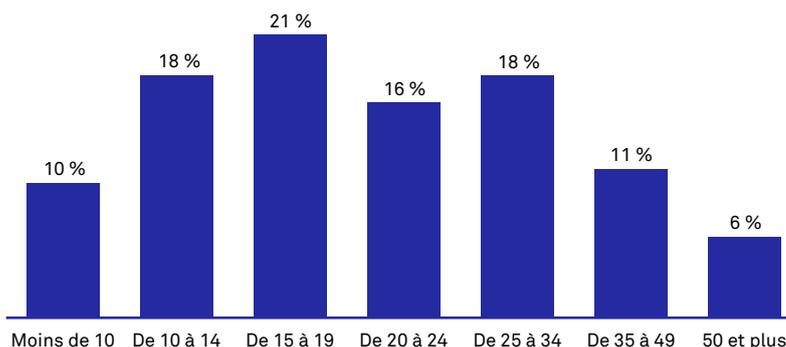
Une analyse similaire a été conduite selon la caractérisation ADBDP des bibliothèques (niveaux 1 à 3). Là encore, on n'observe pas d'écart notable du nombre de documents par emprunteur actif : 23,5 documents par emprunteur pour les bibliothèques de niveau 1, pour 20,5 pour celles de niveau 3. Pour autant, on observe bien des écarts sensibles entre les bibliothèques. Les bibliothèques proposant le moins de documents par emprunteur (les 10 % plus « petites ») offrent en moyenne 7 documents par emprunteur. À l'inverse, les 10 % offrant le plus de documents proposent en moyenne 76 documents par emprunteur, soit plus de 10 fois plus.

Les bibliothèques disposent bien de fonds plus ou moins importants, ce avec des variations sensibles. Cette largeur d'offre ne peut cependant être expliquée ni par la taille de la commune, ni par la caractérisation ADBDP.

Répartition des bibliothèques selon le nombre moyen de documents disponibles par emprunteur en 2011

Cumul des livres imprimés, publications en séries imprimées, documents sonores et vidéo et livres électroniques

Échantillon de 2 995 bibliothèques (D128, D135, D409, D411 et E103)
Données pondérées



En 2011, chaque bibliothèque a prêté en moyenne 34 000 documents dont 24 000 livres. Ainsi, on observe un ratio de 506 prêts de document pour 100 habitants, indicateur relativement stable quelle que soit l'ampleur de la population couverte. Les points d'accès au livre sont sensiblement en retrait, avec un ratio de 274 prêts pour 100 habitants.

Le nombre de livres empruntés pour 100 habitants s'établit, pour les bibliothèques en 2011, à 358. Ce résultat varie cependant sensiblement selon les populations couvertes. Plus la population est importante, plus le ratio est faible. Ce phénomène s'explique par la part des prêts hors livres (principalement des documents sonores et vidéos) sensiblement plus importante pour les bibliothèques des grandes agglomérations. Les prêts hors livres représentent 38 % des prêts pour les bibliothèques de 100 000 habitants et plus contre 18 % pour les bibliothèques de moins de 5 000 habitants.

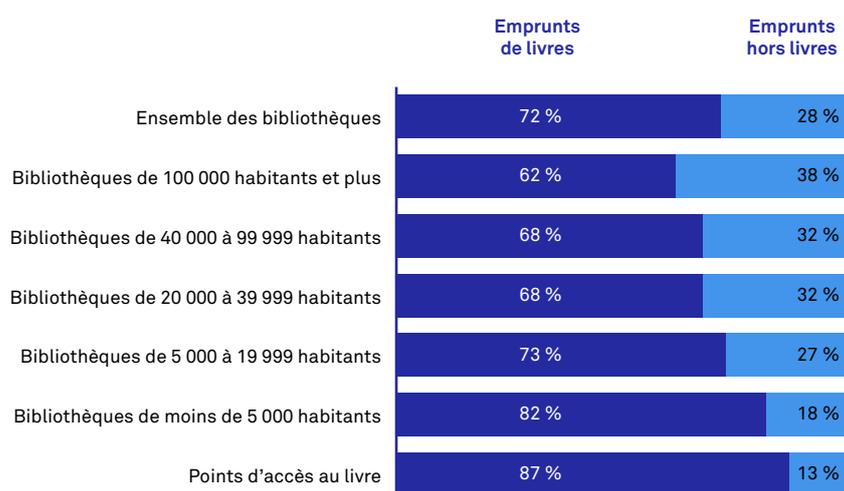
Le nombre moyen d'emprunt par établissement

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variable E239 (niveau d'imputation totale : 14 % des établissements, impact de l'apurement -1 %) variable E203 (niveau d'imputation totale : 11 % des établissements, impact de l'apurement -5 %)

Type	Population couverte	Total des prêts (livres et hors livres)		Total des prêts de livres	
		Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement	Ratio pour 100 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	471	1 225 000	291	756 000
	40 000 à 99 999 habitants	493	288 000	334	195 000
	20 000 à 39 999 habitants	510	141 000	346	96 000
	5 000 à 19 999 habitants	553	53 000	403	39 000
	Moins de 5 000 habitants	496	9 000	405	8 000
Ensemble des bibliothèques		506	34 000	358	24 000
Ensemble des points d'accès au livre		274	4 500	239	4 000

Répartition des emprunts de livres et hors livres en 2011

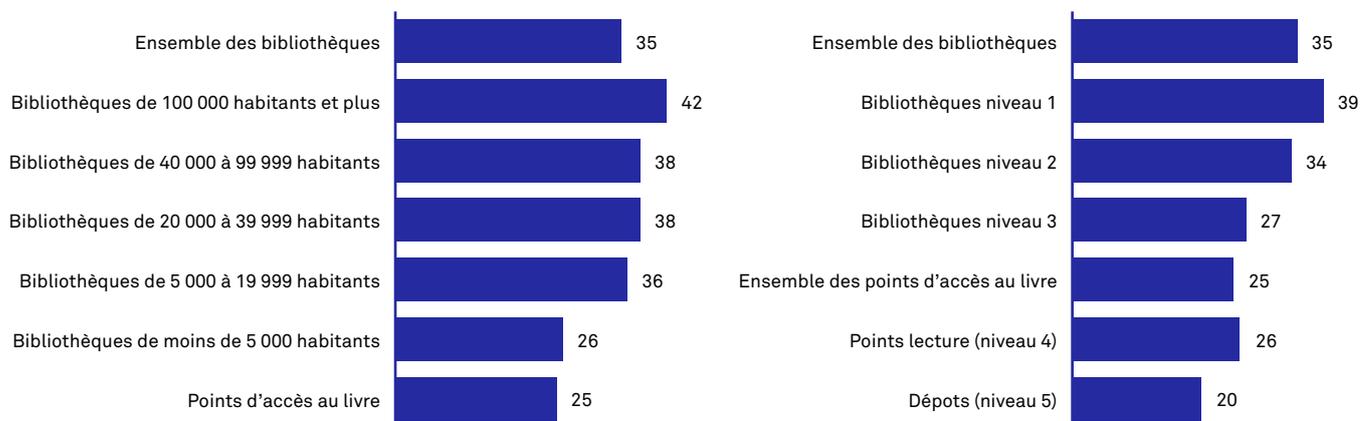
Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variables E239 et E203



En 2011, on a comptabilisé une moyenne de 35 emprunts annuels par emprunteur au sein des bibliothèques et de 25 emprunts annuels par emprunteur au sein des points d'accès au livre. Plus la commune d'implantation de la bibliothèque est grande, plus élevé est ce taux d'emprunt. De même en tendance, les taux d'emprunt sont plus conséquents dans les bibliothèques de niveau 1 que dans celles de niveau 3.

Nombre de documents empruntés annuellement par emprunteur Cumul des livres imprimés, publications en séries imprimées, documents sonores et vidéo et livres électroniques

Échantillon de 6 900 établissements de lecture (E239 et E103)
Données pondérées

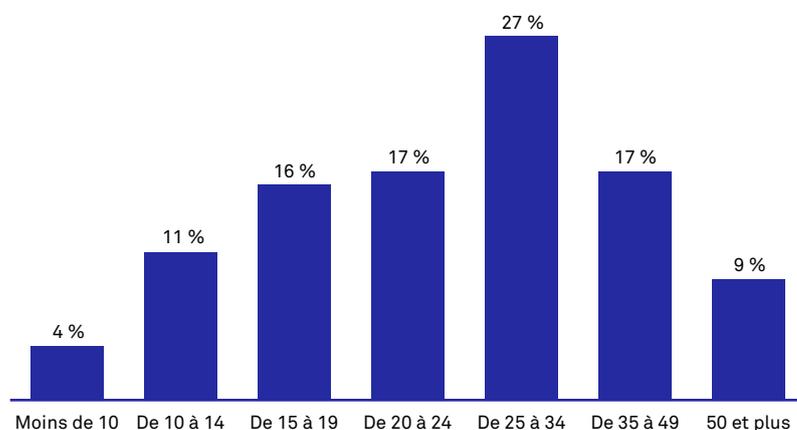


Il convient de souligner que, de manière quelque peu contre-intuitive, on n'observe pas, pour les bibliothèques, de lien entre le taux d'offre (nombre moyen de documents disponibles par emprunteur) et le taux de demande (nombre moyen de documents emprunté par personne), ce malgré de fortes variations de ce taux de demande. Les bibliothèques avec les taux d'emprunts les plus faibles (les 10 % avec les taux les réduits) connaissent en moyenne 10 documents empruntés annuellement. À l'inverse, les 10 % avec les taux les plus élevés connaissent en moyenne un nombre annuels d'emprunt de 65 documents par personne, soit 6 fois plus.

Répartition des bibliothèques selon le nombre moyen de documents empruntés par emprunteur en 2011

Cumul des livres imprimés, publications en série imprimées, documents sonores et vidéo et livres électroniques

Échantillon de 2 995 bibliothèques (E239 et E103)
Données pondérées



Au-delà de cet indicateur global, il est intéressant de décrire dans le détail les types de documents prêtés. En 2011, on peut estimer que les documents vidéo et documents sonores représentaient chacun entre 9 % et 10 % des prêts des bibliothèques, les publications en série imprimées 6 %. Le livre électronique demeure marginal. Ces résultats sont identiques à ceux de 2010.

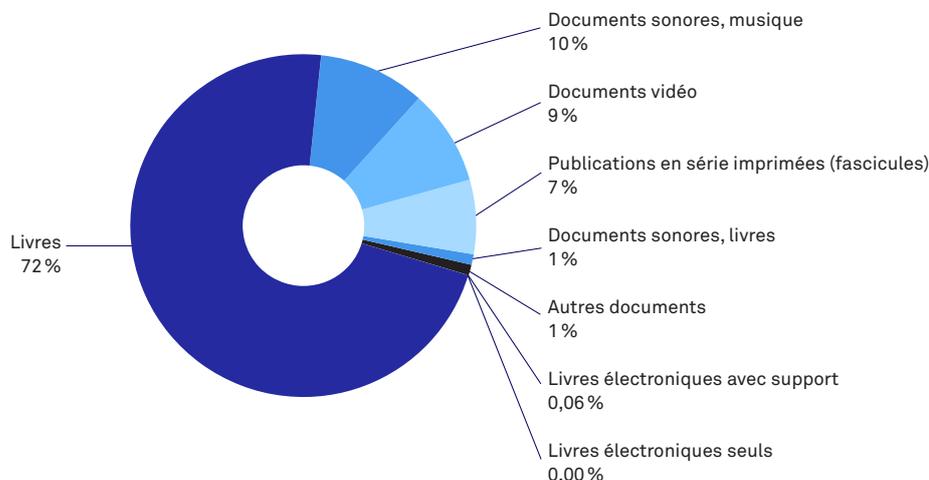
Détail des types de documents prêtés en 2011

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variables E203 à E239

	Bibliothèques		Points d'accès au livre	
	Nombre moyen par emprunteur	Répartition	Nombre moyen par emprunteur	Répartition
Prêts de livres	25,0	72,0 %	22,4	88,3 %
Publications en série imprimées (fascicules)	2,3	6,5 %	0,6	2,4 %
Documents sonores musicaux	3,6	10,5 %	1,5	6,1 %
Documents sonores livres	0,3	1,0 %	0,1	0,3 %
Documents vidéo	3,2	9,3 %	0,7	2,8 %
Autres documents	0,21	0,6 %	0,05	0,2 %
Livres électroniques avec support	<0,01	0,0 %	<0,01	0,0 %
Livres électroniques seuls	<0,01	0,0 %	<0,01	0,0 %
Total	34,6	100,0 %	25,4	100,0 %

Détail des types de documents prêtés en 2011 champ des seules bibliothèques

Échantillon de 2 995 bibliothèques
Données pondérées, variables E203 à E239



Pour les bibliothèques, on observe en moyenne que chaque livre imprimé est prêté en moyenne 1,3 fois par an. Les documents sonores sont prêtés un peu plus souvent, avec une moyenne annuelle de 2,1 prêts par an. La rotation est cependant beaucoup plus forte pour les documents vidéo avec une moyenne de 5,9 prêts annuels par vidéo disponible dans le fonds.

La répartition des types de prêts décrite précédemment cumule des établissements disposant par exemple ou non d'un fonds de documents vidéo. On doit alors s'interroger sur l'impact de la présence d'un fonds de documents vidéo ou de documents sonores sur la structure des prêts. Quelle est la place du livre auprès des établissements proposant effectivement des vidéo et des CD audio ? Observe-t-on des phénomènes de complémentarité ou de substitution ?

Pour répondre à cette question, on restreint l'analyse aux champs des bibliothèques des communes de moins de 40 000 habitants en retenant 2 profils spécifiques :

- Les bibliothèques avec au moins 10 emprunts annuels de documents sonores et 10 emprunts annuels de documents vidéo (soit 1 010 établissements de notre échantillon).
- Les bibliothèques sans aucun emprunt annuels de documents sonores ni de documents vidéo (soit 1 131 établissements de notre échantillon).

En corrigeant les écarts de répartition entre les bibliothèques de niveau 1, 2 et 3, on note que les premières prêtent en moyenne 35 documents par an par emprunteur (dont 24 livres, 3 documents sonores et 4 documents vidéo). Les secondes prêtent en moyenne 24 documents par an par emprunteur (dont 22 livres). Il semble donc qu'il n'y ait pas de substitution entre les livres d'une part et les CD et vidéo d'autre part, mais bien complémentarité. Les documents sonores et vidéo viennent renforcer le nombre d'emprunts annuels.

Le fait d'offrir la possibilité d'emprunter des documents sonores ou vidéo permet par ailleurs de conquérir quelques nouveaux inscrits. On observe un gain d'inscription de nouveaux publics grâce à cette offre complémentaire, gain estimé à +28 % d'inscrits. Pour les premières bibliothèques mentionnées précédemment, on comptabilise 18 inscrits pour 100 habitants alors que ce ratio est de 23 pour les secondes¹.

Description de l'activité de prêts des établissements de lecture en 2011

Échantillon de 6 900 établissements de lecture, données pondérées
Variable E103 (niveau d'imputation totale : 14 % des établissements, impact de l'apurement +4 %)
Variable E203 (niveau d'imputation totale : 11 % des établissements, impact de l'apurement -5 %)
Variable E239 (niveau d'imputation totale : 14 % des établissements, impact de l'apurement -1 %)

Type	Population couverte	Nombre moyen d'emprunteurs actifs par établissement	Nombre moyen de prêts de livres par établissement	Nombre de prêts de livres par établissement pour 100 habitants	Nombre moyen de prêts de livres par emprunteur	Nombre moyen de prêts (livres et autres) par établissement	Nombre de prêts (livres et autres) pour 100 habitants	Nombre moyen de prêts (livres et autres) par emprunteur	Part des livres dans le total
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	29 100	756 000	291	26,0	1 224 700	471	42,1	62 %
	40 000 à 99 999 habitants	7 700	195 100	334	25,3	287 800	493	37,6	68 %
	20 000 à 39 999 habitants	3 700	95 600	346	25,8	140 800	510	37,9	68 %
	5 000 à 19 999 habitants	1 500	38 600	403	25,7	52 900	552	36,2	73 %
	Moins de 5 000 habitants	400	7 700	405	19,3	9 400	494	25,6	82 %
Ensemble des bibliothèques		1 000	24 200	358	25,1	34 200	506	34,6	72 %
Ensemble des points d'accès au livre		200	3 900	239	22,8	4 500	275	25,4	87 %

.....
1. On raisonne ici à en contrôlant les effets de structures selon la taille des communes et simultanément selon le type de bibliothèques (niveaux 1 à 3).

2.7 LE PERSONNEL

En 2011, chaque bibliothèque employait, à temps plein ou temps partiel, en moyenne 4,3 personnes (hors bénévoles), chaque point d'accès au livre 0,7 personne.

L'interrogation de 2011 fait ainsi ressortir une baisse des effectifs moyens des bibliothèques de 5 %, la moyenne de 2010 s'établissant à 4,5 personnes.

Personnels travaillant au sein des bibliothèques (temps plein ou temps partiel, hors bénévoles)

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variable G101
(niveau d'imputation totale: 7 % des établissements, impact de l'apurement 0 %)

Type	Population couverte	Ratio pour 10 000 habitants	Nombre moyen par établissement
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	6,1	158
	40 000 à 99 999 habitants	6,9	40
	20 000 à 39 999 habitants	6,2	17
	5 000 à 19 999 habitants	6,1	6
	Moins de 5 000 habitants	6,7	1,3
Ensemble des bibliothèques		6,4	4,3
Ensemble des points d'accès au livre		4,3	0,7

À ces personnes, il convient d'ajouter en moyenne 5,2 bénévoles pour les bibliothèques et 4,1 pour les points d'accès au livre. Au global, les personnels rémunérés représentent 45 % des effectifs totaux des bibliothèques et 15 % des effectifs totaux des points d'accès au livre.

Effectifs moyens des personnels rémunérés ou bénévoles

Échantillon de 6 900 établissements de lecture

Données pondérées, variable G101 (niveau d'imputation totale : 7 % des établissements, impact de l'apurement 0 %)

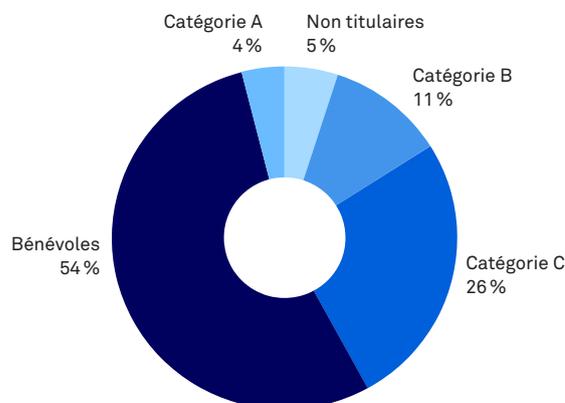
Variable G129 (niveau d'imputation totale : 7 % des établissements, impact de l'apurement -6 %)

	Bibliothèques					Ensemble des bibliothèques	Points d'accès au livre
	100 000 habitants et plus	40 000 à 99 999 habitants	20 000 à 39 999 habitants	5 000 à 19 999 habitants	Moins de 5 000 habitants		
Personnels rémunérés	158	40	17	6	1,3	4,3	0,7
Bénévoles	2,2	1,2	3,0	3,0	5,9	5,2	4,1
Total	159,8	41,4	20,1	8,9	7,2	9,5	4,8
Part des personnels rémunérés au sein du nombre total de personnes	99 %	97 %	85 %	66 %	18 %	45 %	15 %
Part des établissements employant des bénévoles	9 %	10 %	11 %	32 %	79 %	67 %	82 %
Part des établissements n'employant que des bénévoles	0 %	0 %	0 %	1 %	26 %	20 %	60 %
Part des établissements n'employant que des personnes rémunérées	91 %	90 %	89 %	68 %	21 %	33 %	18 %

Afin d'assurer leurs prestations, un tiers (33 %) des bibliothèques ne recourt qu'à des personnes rémunérées, un cinquième (20 %) ne fait appel qu'à des bénévoles et près d'une sur deux (47 %) mobilise l'une et l'autre de ces deux possibilités. Cette description moyenne reflète en réalité assez mal la situation de 3 profils de bibliothèques, avec d'une part les établissements des communes de plus de 20 000 habitants pour lesquelles 9 fois sur 10 les effectifs ne sont que des personnes rémunérées. À l'opposé, les bibliothèques des communes de moins de 5 000 habitants fonctionnent une fois sur cinq avec uniquement des personnes rémunérées. Les bibliothèques des communes de 5 000 à 19 999 habitants se répartissant majoritairement (68 %) avec la solution unique des personnels rémunérés et une solution mêlant personnels rémunérés et bénévoles dans 32 % des cas.

Répartition selon leur statut des personnels travaillant au sein des bibliothèques (temps plein ou temps partiel, y compris bénévoles) Champ des bibliothèques en 2011 (hors points d'accès au livre)

Données pondérées, variables G103 à G129



La moyenne de 4,4 personnes employées et rémunérées dans les bibliothèques correspond, en prenant en compte les temps partiels à un équivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) de 3,6, soit l'équivalent de 84 % du nombre moyen de personnes rémunérées. Autrement formulé, un poste moyen est employé annuellement pour l'équivalent de 84 % d'un temps complet. Le nombre moyen d'ETPT donne l'image la plus exacte des moyens humains mobilisés au sein des établissements. En 2010, le nombre moyen d'ETPT s'établissait à 3,9 par bibliothèque, soit un recul similaire à celui des personnels de -5 %.

Notons enfin que seule une bibliothèque sur cinq (21 %) ne recourt qu'à des personnels embauchés à temps plein (36 % pour les bibliothèques des communes des 20 000 habitants et plus).

Équivalent temps plein annuel travaillé au sein des établissements de lecture publique

Échantillon de 6 900 établissements de lecture, données pondérées
Variable G102 (niveau d'imputation totale : 11 % des établissements, impact de l'apurement -1 %)
La part des établissements avec uniquement des temps plein est calculée sur la base d'un ratio ETPT sur personnel supérieur ou égal à 95 %

Type	Population couverte	Nombre moyen ETPT par établissement	Ratio ETPT / personnel	Ratio ETPT pour 100 inscrits	Part des établissements avec uniquement des temps plein
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	143	91 %	0,42	37 %
	40 000 à 99 999 habitants	36	91 %	0,36	36 %
	20 000 à 39 999 habitants	16	91 %	0,33	36 %
	5 000 à 19 999 habitants	5	86 %	0,28	31 %
	Moins de 5 000 habitants	0,8	66 %	0,20	18 %
Ensemble des bibliothèques		3,6	84 %	0,30	21 %
Ensemble des points d'accès au livre		0,4	57 %	0,19	13 %

Pour les bibliothèques, l'emploi de ces personnels a nécessité un budget moyen en 2011 de 124 000 €, soit un peu plus de 1 800 € pour 100 habitants. Ce budget moyen est stable par rapport à celui de 2010. En rappelant que le nombre moyen des ETPT est pour sa part en recul de 5 %, on doit conclure à une légère progression des rémunérations individuelles.

Les budgets sont à l'évidence très variables selon le type d'établissement, y compris lorsque l'on analyse les montants moyens rapportés aux ETPT. Ces écarts traduisent la plus ou moins forte proportion de personnels selon leur niveau de qualification.

Les dépenses de personnel en 2011

Échantillon de 6 900 établissements de lecture

Données pondérées, variable F201

(niveau d'imputation totale : 16 % des établissements, impact de l'apurement -5%)

Type	Population couverte	Ratio pour 100 habitants	Montant moyen par établissement	Montant moyen par ETPT	Montant moyen par inscrit actif
	100 000 habitants et plus	2 000 €	5 238 000	36 600 €	153 €
	40 000 à 99 999 habitants	2 300 €	1 345 000	36 900 €	134 €
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	2 000 €	563 000	36 100 €	118 €
	5 000 à 19 999 habitants	1 800 €	174 000	34 400 €	97 €
	Moins de 5 000 habitants	1 150 €	22 000	26 400 €	54 €
	Ensemble des bibliothèques	1 800 €	124 k€	34 200 €	104 €
	Ensemble des points d'accès au livre	600 €	10 k€	25 300 €	48 €

2.8 LES INVESTISSEMENTS

En intégrant les établissements qui n'ont pas investi en 2011, les bibliothèques avaient un budget moyen d'investissement de 26 000 €, soit 385 € pour 100 habitants.

En 2010, ce budget moyen d'investissement des bibliothèques s'établissait à 37 000 €. Le recul est donc très net, avec une baisse de 30 % entre 2010 et 2011.

Si les investissements moyens décroissent très logiquement selon les tailles des communes d'implantation des bibliothèques, ce constat ne vaut pas pour le ratio pour 100 habitants. Les dépenses d'investissements connaissent de fortes fluctuations annuelles, variations se répercutant pour les analyses par taille de communes. Si en 2011, on observe globalement une tendance indiquant que plus la population couverte est importante, plus faible a été le montant relatif investi, tendance observée depuis 2009, il n'en a pas toujours été de même. Entre 2006 et 2008, les bibliothèques des grandes communes ou villes avaient une propension à investir plus forte que les bibliothèques des petites communes.

Les dépenses d'investissements en 2011

Échantillon de 6 900 établissements de lecture

Données pondérées, variable F101

(niveau d'imputation totale : 9 % des établissements, impact de l'apurement +5 %)

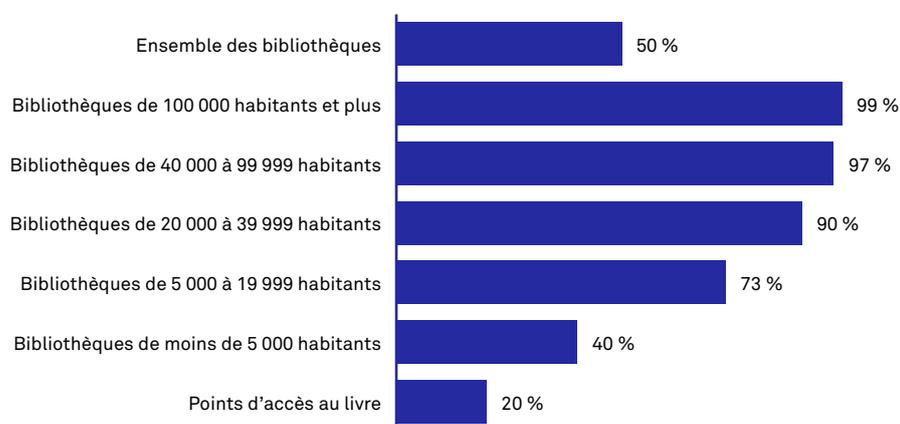
Type	Population couverte	Montant pour 100 habitants	Montant moyen par établissement
	100 000 habitants et plus	229 €	597 k€
	40 000 à 99 999 habitants	340 €	199 k€
Bibliothèques	20 000 à 39 999 habitants	445 €	123 k€
	5 000 à 19 999 habitants	374 €	36 k€
	Moins de 5 000 habitants	554 €	11 k€
	Ensemble des bibliothèques	385 €	26 k€
	Ensemble des points d'accès au livre	187 €	3 k€

En 2011, la moitié des bibliothèques a réalisé des investissements, indicateur s'établissant à 40 % pour les bibliothèques de moins de 5 000 habitants mais passant à 99 % pour les bibliothèques des communes de 100 000 habitants et plus.

En 2010, 53 % des bibliothèques avaient réalisé des investissements, soit 3 points de plus qu'en 2011. Ce recul de la proportion de bibliothèques réalisant des investissements explique globalement un quart de la baisse totale, les trois quart provenant de la baisse du montant moyen des bibliothèques ayant effectivement investi (passant de 72 000 € en 2010 à 52 700 € en 2011).

Proportion d'établissements ayant réalisés des investissements en 2011

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variable G101
On retient le seuil de 500 € comme indicateur de réalisation d'investissement



Ainsi, seules 40 % des bibliothèques des communes de moins de 5 000 habitants ont réalisé des investissements en 2011. Les niveaux moyens d'investissement de ces bibliothèques sont très influencés par ces bibliothèques n'ayant pas réalisé d'investissement. En ne prenant en compte que les 41 % bibliothèques de communes de moins de 5 000 habitants ayant effectivement investi, on observe un montant moyen de 26 000 euros mais surtout de 1 173 euros pour 100 habitants concernés.

2.9 MODALITÉS D'ORGANISATION

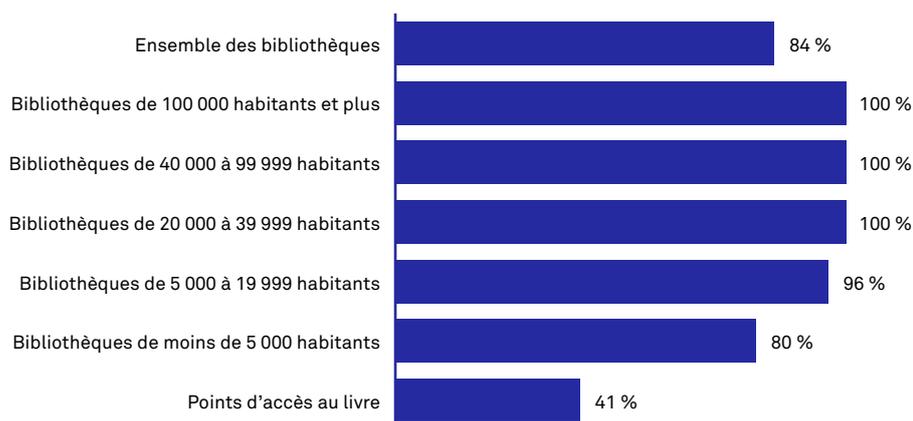
2.9.1 Informatisation du catalogue

La totalité, ou presque, des bibliothèques des communes de 5000 habitants et plus s'appuie sur un catalogue informatisé. On observe un premier décrochage en termes d'informatisation pour les bibliothèques des communes de moins de 5 000 habitants. Celles-ci ne sont informatisées que pour 80 % d'entre elles. Au sein des points d'accès au livre, le catalogue n'est informatisé que dans 41 % des cas.

En 2010, 82 % des bibliothèques disposaient d'un catalogue informatisé. En 2011, on observe une progression de 2 points pour atteindre un niveau de 84 %.

Proportion 2011 d'établissements dont le catalogue est informatisé

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variable C201
(niveau d'imputation totale : 6 % des établissements, impact de l'apurement +2 points)



2.9.2 Informatique et internet

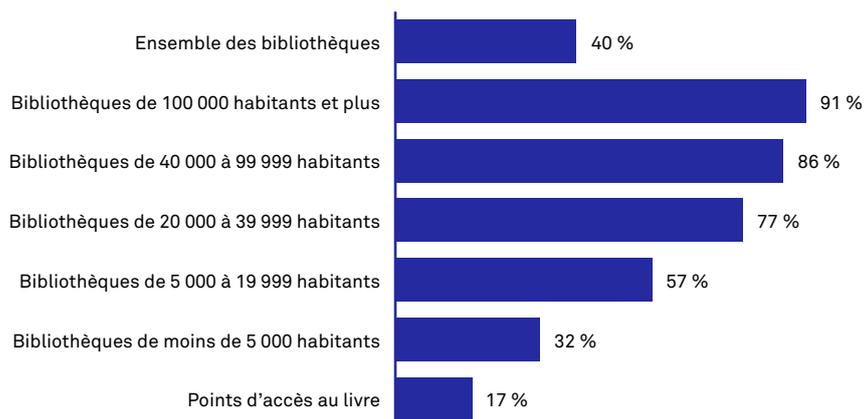
La mise en ligne d'un site internet en propre n'est quasi systématique que pour les bibliothèques couvrant des populations de 40 000 habitants et plus (86 % et plus). Elle est régulière pour les bibliothèques couvrant de 5 000 à 40 000 habitants (entre 57 % et 77 %). Elle ne concerne que 32 % des bibliothèques des communes de moins de 5 000 habitants.

Au global, 40 % des bibliothèques disposent d'un site internet, pour seulement 17 % des points d'accès au livre.

L'année 2011 a vu un effort sensible des bibliothèques pour mettre en ligne leur propre site. En 2010, seules 34 % des bibliothèques disposaient de leur site, la progression est donc de +6 points (+3 points pour les points d'accès au livre).

Proportion 2011 d'établissements disposant d'un site internet

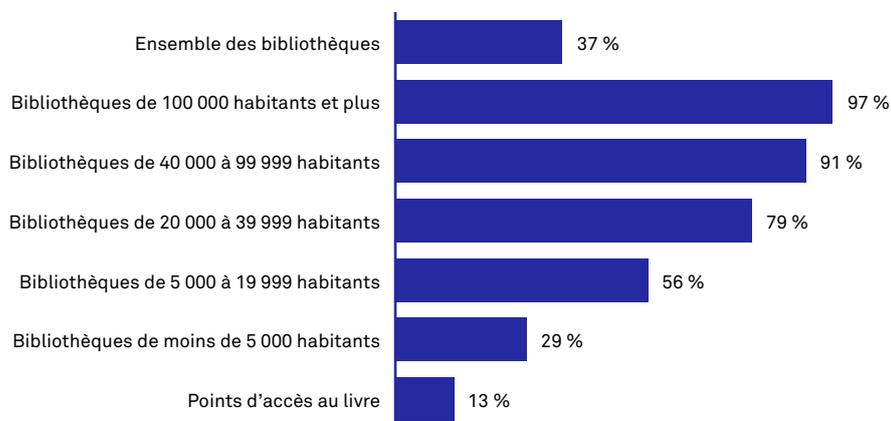
Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variable E501
(niveau d'imputation totale : 6 % des établissements, impact de l'apurement +5 points)



On observe des proportions largement similaires pour l'analyse des établissements ayant un catalogue en ligne. Cette similitude est en réalité trompeuse. Parmi les établissements ayant un site, seuls 62 % proposent leur catalogue en ligne, 38 % ne le font pas. Parmi les établissements n'ayant pas de site en propre, 9 % parviennent cependant, par d'autres solutions, à mettre en ligne leur catalogue. Autrement formulé, 29 % des catalogues mis en ligne le sont en dehors de sites internet propres aux établissements.

Proportion 2011 d'établissements ayant un catalogue en ligne

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variable E504
(niveau d'imputation totale : 6 % des établissements, impact de l'apurement +3 points)



Services complémentaires au site internet

Échantillon de 1 477 bibliothèques et points d'accès au livre ayant un site internet
Données pondérées, variables E507, E509 et E511

Proportion d'établissements concernés

Type	Population couverte	Inscription en ligne	Accès au compte lecteur	Réservations en ligne
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	18 %	94 %	82 %
	40 000 à 99 999 habitants	9 %	76 %	65 %
	20 000 à 39 999 habitants	5 %	68 %	56 %
	5 000 à 19 999 habitants	1 %	28 %	25 %
	Moins de 5 000 habitants	1 %	9 %	8 %
Ensemble des bibliothèques		1,5 %	16 %	14 %
Ensemble des points d'accès au livre		1 %	4 %	3 %

Proportion d'établissements concernés parmi ceux ayant un site internet

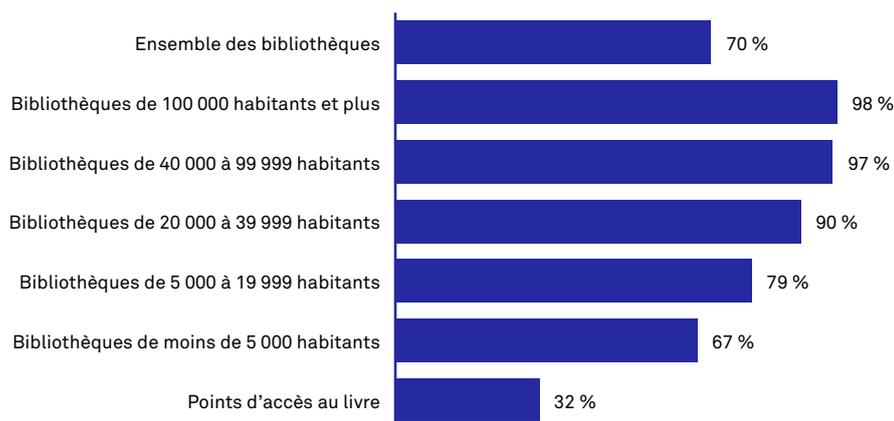
Ensemble des bibliothèques	4 %	44 %	38 %
Ensemble des points d'accès au livre	2 %	9 %	8 %

Les trois quarts des bibliothèques disposent de postes informatiques accessibles au public. Dans la très grande majorité des cas (94 %), la bibliothèque met à disposition au moins un poste connecté à internet. Ainsi, sur la base de l'ensemble des bibliothèques, 70 % des bibliothèques offrent un accès à internet, pour 32 % pour les points d'accès au livre.

Proportion 2011 d'établissements offrant un accès à internet dans la bibliothèque

Échantillon de 6 900 établissements de lecture

Données pondérées, variable E529 (niveau d'imputation totale : 6 % des établissements, impact de l'apurement +3 points)



Sur la base des postes informatiques publics, on note que les trois quarts d'entre eux permettent un accès à internet, résultat observé pour les bibliothèques comme pour les points d'accès au livre. Cependant, pour les plus grandes bibliothèques, celles des communes de 100 000 et plus, seuls 58 % des postes informatiques publics offrent cette possibilité d'accéder à internet.

Parmi les établissements mettant à disposition des postes informatiques, les trois quarts des bibliothèques et près de 9 points d'accès au livre sur 10 ont doté la totalité de ces postes d'un accès à internet.

2.9.3 Partenariats et coopération

Proportions d'établissements ayant noué des partenariats et coopérations avec les institutions en 2011

Échantillon de 6 900 établissements de lecture, données pondérées, variable H101 à H126
Total supérieur à 100 %, une bibliothèque ayant pu nouer des partenariats avec différentes institutions.

Profil des institutions	Bibliothèques	Points d'accès au livre
Écoles	87 %	62 %
Collèges	24 %	7 %
Lycées	9 %	3 %
Établissements universitaires	2 %	1 %
Hôpitaux	6 %	2 %
Prisons, Centres de semi-liberté, protection judiciaire de la jeunesse	2 %	1 %
Maisons de retraite	31 %	12 %
Centres sociaux	14 %	5 %
Centres de loisirs	53 %	21 %
Services de la petite enfance	52 %	20 %
Services de l'emploi	5 %	2 %
Autres	17 %	6 %

Lecture : 24 % des bibliothèques ont noué des partenariats ou mis en place des coopérations avec un ou des collèges.

Proportions de bibliothèques ayant noué des partenariats et coopérations avec des équipements culturels en 2011

Échantillon de 1 656 bibliothèques ayant répondu au rapport complet (hors points d'accès au livre)
Données pondérées, variable H202 à H216
Total supérieur à 100 %, une bibliothèque ayant pu nouer des partenariats avec différentes institutions

Profil des institutions	Bibliothèques
Musées, centres d'art, ...	10 %
Archives	4 %
Conservatoire ou école de musique	18 %
Cinéma	11 %
Théâtre	8 %
Salle de spectacle ou troupe de spectacle vivant	15 %
Librairie	13 %
Autres	4 %

Lecture : 10 % des bibliothèques ont noué des partenariats ou mis en place des coopérations avec un ou des musées.

2.9.4 Actions et services au sein de l'établissement

Proportions d'établissements ayant organisé des expositions ou des manifestations en 2011

Échantillon de 6 900 établissements de lecture, données pondérées, variable H401 à H428
Total supérieur à 100 %, une bibliothèque ayant pu organiser différentes manifestations.

Profil des institutions	Bibliothèques	Points d'accès au livre
Expositions	62 %	26 %
Manifestations	81 %	44 %
<i>dont conférences, rencontres, lectures</i>	55 %	22 %
<i>dont concerts, projections</i>	27 %	9 %
<i>dont heure du conte</i>	64 %	28 %
<i>dont clubs de lecteurs, ateliers d'écriture</i>	34 %	10 %
<i>dont fêtes, salons du livre, festivals</i>	26 %	12 %
<i>dont autres manifestations</i>	40 %	17 %

Lecture : 62 % des bibliothèques ont organisé des expositions.

Par ailleurs, 44 % des bibliothèques organisent des manifestations en dehors de leur propre site.

3. LES GRANDES TENDANCES DE LA PÉRIODE 2006-2011

/

Pour mémoire, le champ d'analyse des évolutions 2006-2011 est réduit par rapport à celui de la seule description de la situation 2011 (cf. 1.3). Travaillant sur des bases différentes, et bien que dans les deux cas les réponses aient été apurées et pondérées, on pourra observer des résultats légèrement différents pour l'année 2011 selon que l'on analyse le seul champ 2011 ou le champ 2006-2011.

3.1 LES MOYENS ENGAGÉS

3.1.1 Les dépenses d'investissement

La tendance à la baisse observée depuis 2008 s'est accentuée en 2011. En 2007, les bibliothèques bénéficiaient d'un budget d'investissement de 681 € pour 100 habitants. 2008 avait connu un fort recul de 19 %. 2009 avait prolongé cette baisse avec un recul un peu moins conséquent de -11 %, situation stabilisée en 2010. L'année 2011 marque de nouveau un très net repli, de -22 %, avec un montant moyen de 374 € pour 100 habitants, soit un recul de 45 % par rapport à 2007.

Les efforts d'investissements semblent classiquement liés aux calendriers électoraux municipaux. On observe donc traditionnellement un pic d'investissement un an avant l'échéance (comme en 2007, avant les élections de 2008). Selon cette logique de cycle, les années 2012 et 2013 devraient montrer une progression. Pour autant, les contraintes budgétaires rencontrées par l'ensemble des collectivités, dans une conjoncture morose, pourraient pousser à une tendance inverse. L'enjeu, pour les deux années à venir, sera donc d'observer le rapport de force entre tendance cyclique et tendance de crise.

Montant moyen du budget d'investissement pour 100 habitants, champ des bibliothèques sur la période 2005-2011

Echantillon de 1 706 bibliothèques hors points d'accès au livre, variable F101, données pondérées



Les montants moyens par habitant fluctuent donc de manière importante. Cette situation résulte bien de fortes variations des sommes investies sur la période et non pas de la plus ou moins grande proportion de bibliothèques réalisant des investissements. Le fort recul des investissements en 2011 ne provient pas d'une hausse sensible de la proportion des bibliothèques n'ayant pas investi. Ce chiffre est globalement stable, passant de 53 % en 2010 à 51 % en 2011.

Proportion d'établissements de lecture ayant bénéficié d'un budget d'investissement, sur la période 2006-2011

Échantillon de 3 931 établissements de lecture, variable F101, données pondérées
On retient un seuil de 500 € comme indicatrice d'investissement

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Bibliothèques	47 %	49 %	48 %	57 %	53 %	51 %
Points d'accès au livre	23 %	25 %	25 %	28 %	27 %	21 %

Précisons toutefois que ces résultats n'intègrent pas les investissements liés à la création d'une nouvelle bibliothèque (on raisonne à échantillon constant).

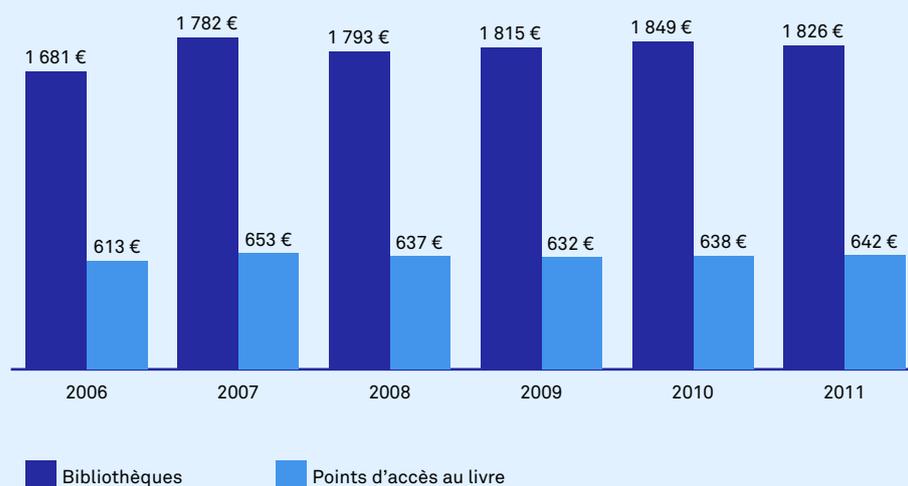
3.1.2 Les dépenses de personnel

L'année 2011 marque pour la première fois une stabilisation des dépenses de personnel par rapport à 2010, après une hausse continue depuis 2006. Rappelons toutefois que les effectifs en ETPT ont été en repli de 5 % entre 2010 et 2011, accélération suite à une tendance moins nette à la baisse entre 2006 et 2010.

Malgré cela, les effets salariaux liés au vieillissement des personnels impactent encore très fortement les évolutions des dépenses pour les personnels. L'écart entre courbe des effectifs et des dépenses s'accroît d'année en année.

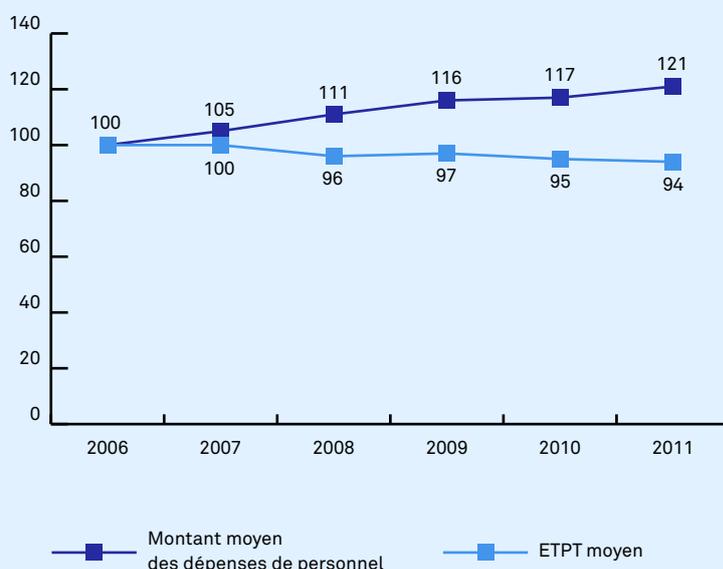
Montant moyen du budget des dépenses de personnel pour 100 habitants, sur la période 2006-2011

Échantillon de 3 931 établissements de lecture, variable F201, données pondérées



Évolution comparative entre 2006 et 2011 du nombre d'ETPT et des dépenses de personnel champ des bibliothèques, base 100 en 2006

Échantillon de 1 706 bibliothèques hors points d'accès au livre, variables F201 et G102, données pondérées



Face à la baisse tendancielle du nombre d'ETPT, on doit s'interroger sur l'hypothèse d'une substitution entre personnel rémunéré et bénévole. Cette analyse est, sur les bases du formulaire d'interrogation, difficile puisqu'on ne connaît que le nombre de bénévoles, quel que soit leur temps de présence.

Cependant, le nombre moyen de bénévoles est orienté à la baisse pour les bibliothèques. Il est globalement stable pour les points d'accès au livre. L'hypothèse d'un effet de substitution est infirmée.

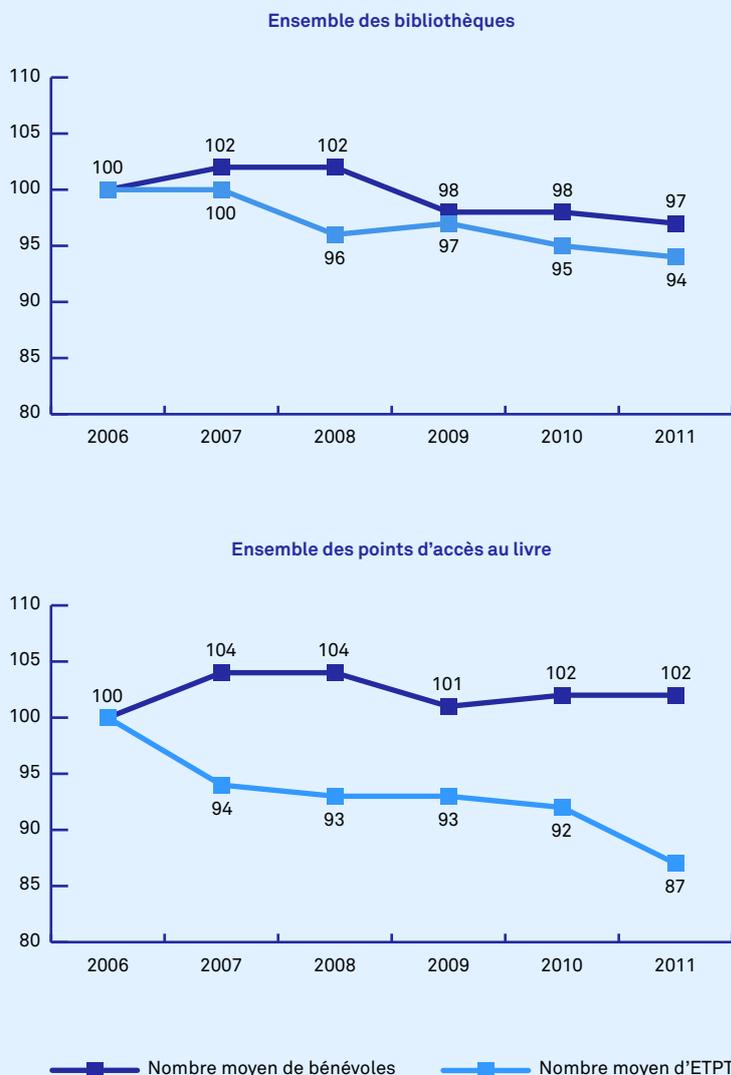
Évolution comparative entre 2006 et 2011 du nombre d'ETPT et du nombre de bénévoles

Échantillon de 3 931 établissements de lecture, variables FG102 et G129, données pondérées

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Ensemble des bibliothèques						
Nombre moyen d'ETPT	3,8	3,8	3,7	3,7	3,6	3,6
Nombre moyen de bénévoles	5,1	5,2	5,2	5,0	5,0	4,9
Nombre moyen d'ETPT, base 100 en 2006	100	100	96	97	96	94
Nombre moyen de bénévoles, base 100 en 2006	100	102	102	98	98	97
Ensemble des points d'accès au livre						
Nombre moyen d'ETPT	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5
Nombre moyen de bénévoles	4,2	4,3	4,3	4,2	4,2	4,2
Nombre moyen d'ETPT, base 100 en 2006	100	94	93	93	92	87
Nombre moyen de bénévoles, base 100 en 2006	100	104	104	101	102	102

Évolution comparative entre 2006 et 2011 du nombre d'ETPT et du nombre de bénévoles Base 100 en 2006

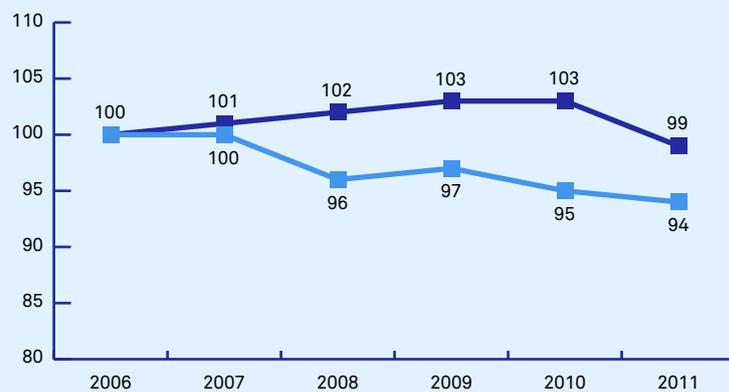
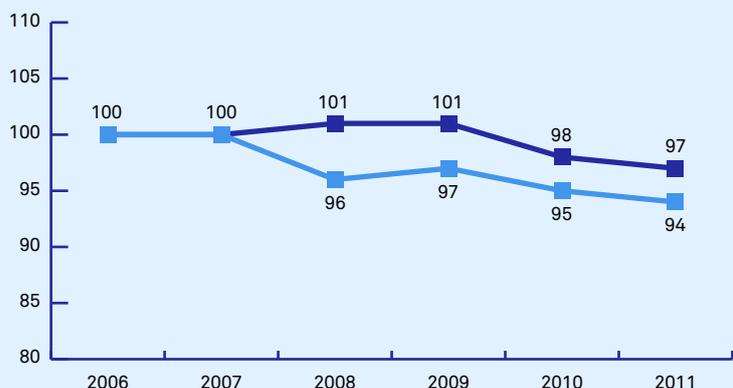
Échantillon de 3 931 établissements de lecture, variables G102 et G129, données pondérées



La baisse du nombre d'ETPT n'étant pas a priori atténuée par une hausse de la présence des bénévoles, il convient alors de s'interroger sur d'éventuelles corrélations avec les indicateurs d'activité des bibliothèques. Cet exercice indique que la baisse des ETPT est plus rapide que la baisse du nombre d'inscrits et du nombre d'emprunteurs. Par ailleurs, la baisse des ETPT est concomitante avec la hausse de la fréquentation et la hausse du nombre de prêts (tous supports confondus). Si ces analyses sont sans doute quelque peu grossières, on doit cependant conclure à une hausse de la productivité des personnels.

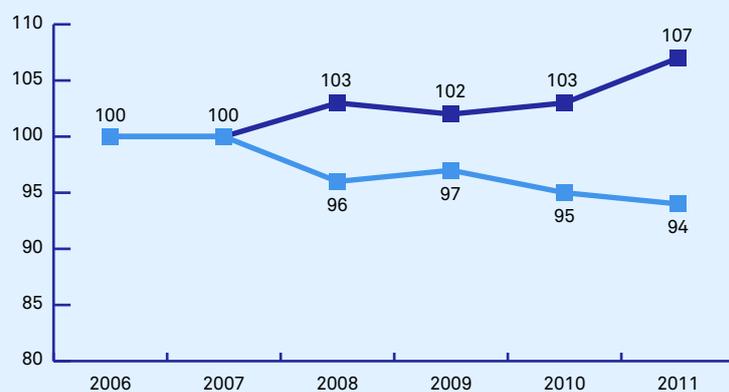
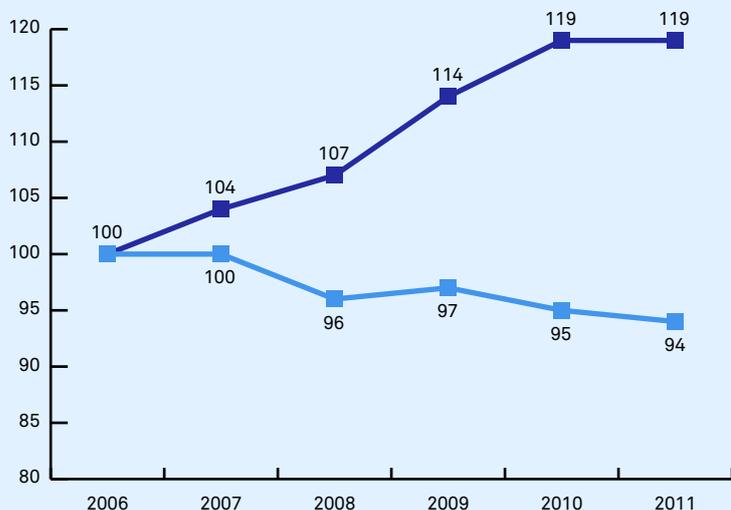
Évolution comparative entre 2006 et 2011 du nombre d'ETPT et du nombre d'inscrits, du nombre d'emprunteurs, de la fréquentation et du nombre de prêts Champ des bibliothèques sur la période 2006-2011, base 2006

Échantillon de 1 706 bibliothèques hors points d'accès au livre, variables E101, E103, E147 et E239, données pondérées



■ Nombre moyen d'inscrits actifs ■ Nombre moyen d'ETPT

■ Nombre moyen d'emprunteurs actifs ■ Nombre moyen d'ETPT



■ Fréquentation moyenne ■ Nombre moyen d'ETPT

■ Nombre moyen de prêts ■ Nombre moyen d'ETPT

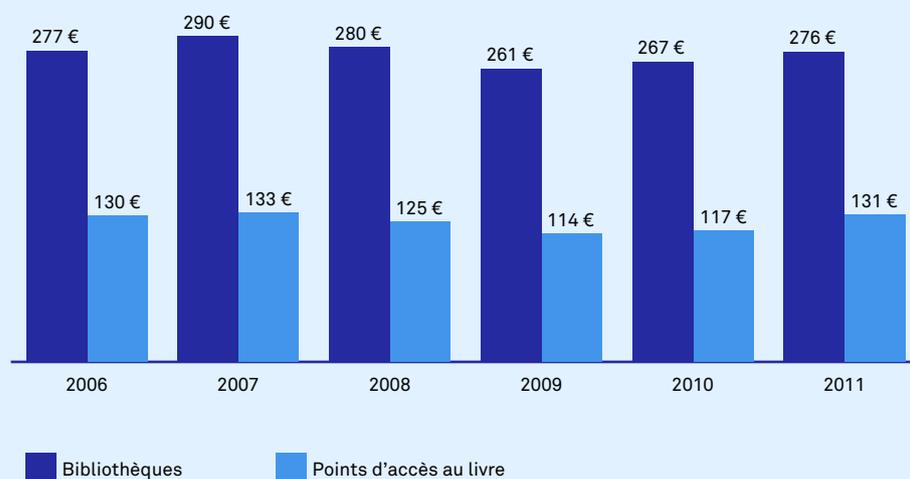
3.1.3 Les dépenses d'acquisition

Les dépenses d'acquisitions ressortent comme le poste budgétaire le plus stable parmi les 3 grandes masses analysées (investissement, personnel et acquisitions). Ce résultat est particulièrement net pour les bibliothèques qui certes connaissent une légère tendance à la hausse entre 2009 et 2011 mais sont toujours situées dans des ratios compris entre 260€ et 290€ pour 100 habitants.

Les points d'accès au livre connaissent des fluctuations tout à fait parallèles à celles des bibliothèques avec des variations (relatives) légèrement plus conséquentes.

Montant moyen du budget des dépenses d'acquisitions pour 100 habitants, sur la période 2006-2011

Échantillon de 3 931 établissements de lecture, variable F714, données pondérées



3.1.4 Les dépenses totales

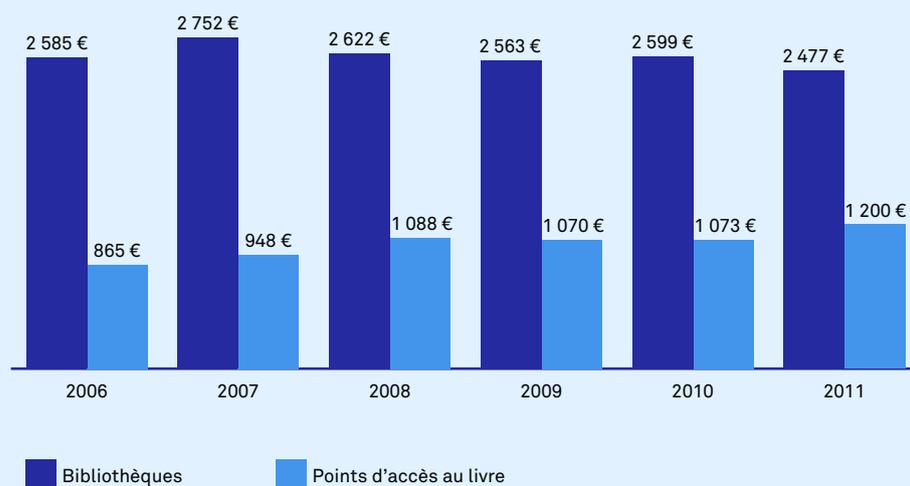
En 2011, le budget total des bibliothèques était composé pour 95,5 % des 3 postes précédemment décrits : investissement, personnel et acquisitions documentaires. On peut donc s'intéresser à l'équilibre entre ces 3 postes, sachant que les « dépenses spécifiques » et les dépenses d'entretien des collections patrimoniales correspondaient respectivement à 4 % et 0,5 % du budget global.

En cumulant les dépenses d'investissement, les dépenses de personnel et les dépenses d'acquisitions documentaires, on peut estimer qu'en 2011, chaque bibliothèque a engagé un budget moyen de 170 000 €, se répartissant en 74 % de dépenses de personnel, 15 % d'investissements et 11 % de dépenses d'acquisitions.

Pour les points d'accès au livre, le budget moyen de 18 800 €, se répartit en 65 % de dépenses de personnel, 21 % d'investissements et 13 % de dépenses d'acquisitions.

Montant moyen du budget des dépenses totales pour 100 habitants, sur la période 2006-2011

Échantillon de 3 931 établissements de lecture, variables F101, F201 et F714, données pondérées

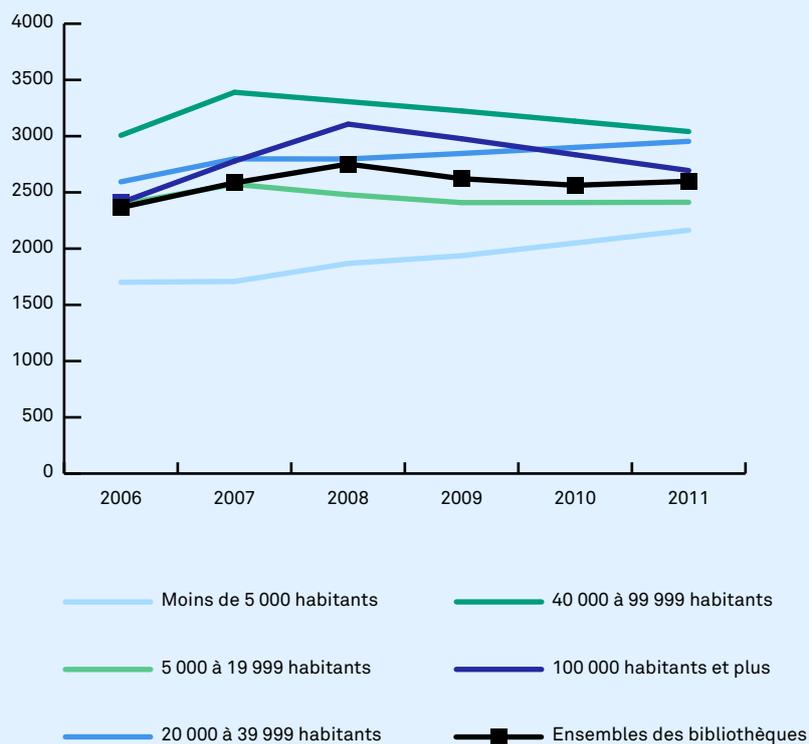


Sur le champ des bibliothèques, l'analyse des dépenses totales par habitant indique que les écarts entre bibliothèque selon les populations couvertes tendent à se réduire. Entre 2006 et 2009, on observait des écarts de plus ou moins 25 % à 33 % par rapport à la moyenne. Les bibliothèques des petites communes (moins de 5 000 habitants) montraient des dépenses totales très en retrait, d'environ 30 %. À l'opposé, les bibliothèques des plus grandes communes (40 000 habitants ou plus) se positionnaient nettement au-dessus de la moyenne. Les bibliothèques des communes de 40 000 à 99 999 habitants se plaçaient globalement 25 % au-dessus du montant moyen de dépenses. Dans une logique de rattrapage, dès 2008, les écarts ont diminué, pour atteindre leur plus bas niveau en 2011. En 2011, les communes de moins de 5000 habitants ont consenti un effort de dépenses pour leur bibliothèque en retrait de 17 % par rapport à la moyenne. Toujours en 2011, les communes de 40 000 à 99 999 habitants ont dépensé 17 % de plus que la moyenne. En quatre ans, l'écart a presque été divisé par deux.

Montant moyen du budget des dépenses totales pour 100 habitants, sur la période 2006-2011

Champ des bibliothèques, analyses selon les populations couvertes

Échantillon de 1 706 bibliothèques, variables F101, F201 et F714, données pondérées et lissées



3.2 LE PUBLIC ET LES PRÊTS

3.2.1 Les inscrits

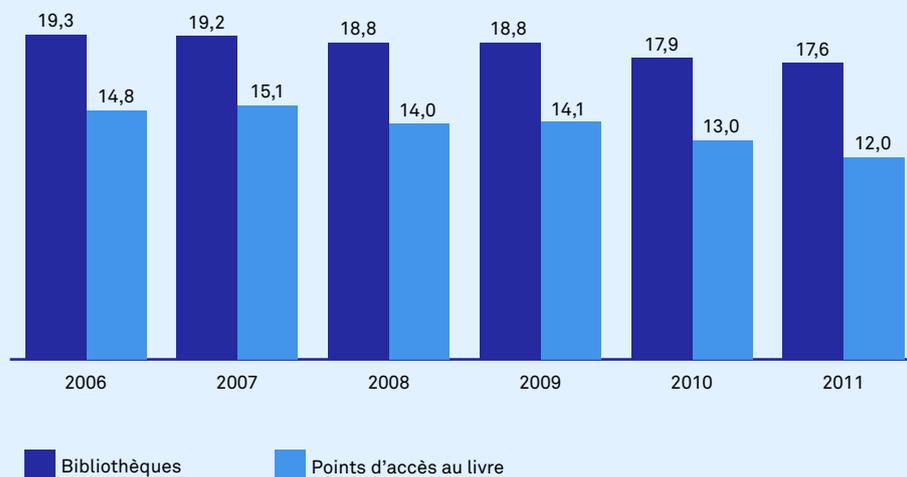
La tendance mise en évidence depuis plusieurs années se prolonge en 2011. Le niveau de « captation » des bibliothèques, mesuré par le taux d'inscrits par rapport à la population, continue sa lente érosion.

Certes, le volume d'inscrits des bibliothèques ne s'est réduit que de -0,3 % entre 2010 et 2011. Cependant, sur cette même période, la population croissait de +1,2 %. Ainsi, le taux d'inscrits pour 100 habitants régresse de 0,3 point entre 2010 et 2011 pour s'établir à 17,6 inscrits.

Toujours pour les bibliothèques, sur une période plus longue, entre 2006 et 2011, on note que le nombre d'inscrits actifs (en volume) est en recul de 2,7 %. Cette baisse relative correspond en fait à un recul du nombre moyen d'inscrits de 32 personnes. Si cette baisse peut sembler minime, la tendance linéaire semble constituer un mouvement de fond. En se hasardant à prolonger cette tendance à l'horizon 2020 (et en maintenant le taux de croissance de la population générale), on peut estimer que le taux passera légèrement sous le seuil des 15 inscrits pour 100 habitants. Les bibliothèques connaîtraient alors une baisse d'un peu plus de 7 % de leurs inscrits par rapport à la situation de 2010.

Taux d'inscrits actifs pour 100 habitants, sur la période 2006-2011

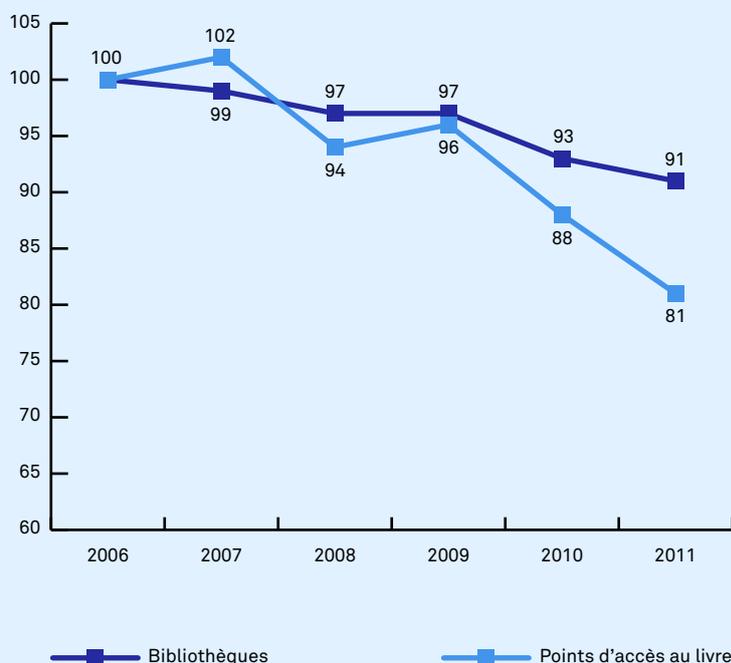
Échantillon de 3 931 établissements de lecture, variable E101, données pondérées



Pour les points d'accès au livre, la baisse est encore plus nette. Le taux d'inscrits actifs de 2011 n'est plus que de 12 pour 100 habitants, soit un repli d'un point par rapport à 2010. En volume, les points d'accès au livre ont connu une diminution de 8 % de leurs inscrits entre 2006 et 2011. Cependant, une partie de cette baisse est imputable à des effets techniques. Certains établissements de lecture publique, préalablement classés comme des points d'accès au livre (parmi les plus « gros », les plus performants) ont atteint sur cette période le statut de bibliothèque. Ce phénomène aurait alors tendance à réduire la taille des points d'accès au livre pris en compte et donc mécaniquement leur capacité à attirer des inscrits.

Évolutions comparées des taux d'inscrits actifs pour 100 habitants, sur la période 2006-2011 Base 100 en 2006

Échantillon de 3 931 établissements de lecture, variable E101, données pondérées



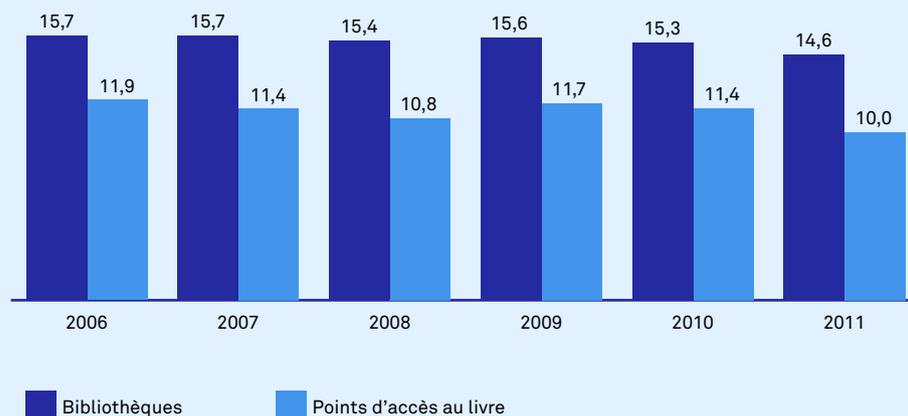
3.2.2 Les emprunteurs

La tendance observée pour les inscrits actifs se retrouve naturellement lorsque l'on s'intéresse aux emprunteurs, cependant de manière quelque peu amortie. En 2006, 81 % des inscrits en bibliothèques étaient emprunteurs. En 2011, cette proportion est de 83 %. Ces deux mêmes résultats pour les points d'accès au livre sont respectivement de 80 % et 83 %.

Ainsi, en 2011 pour les bibliothèques, on compte 14,6 emprunteurs pour 100 habitants, alors que ce ratio était de 15,7 en 2006. Si en volume, le recul n'est que de -0,5 % rapport à 2006 (le recul pour les inscrits étant de -2,7 %), la question posée est celle de la capacité des bibliothèques à renouveler leur public d'emprunteurs, population en léger déclin alors que la population générale connaît une croissance (+6,5 % entre 2006 et 2011).

Taux d'emprunteurs actifs pour 100 habitants, sur la période 2006-2011

Échantillon de 3 931 établissements de lecture, variable E103, données pondérées



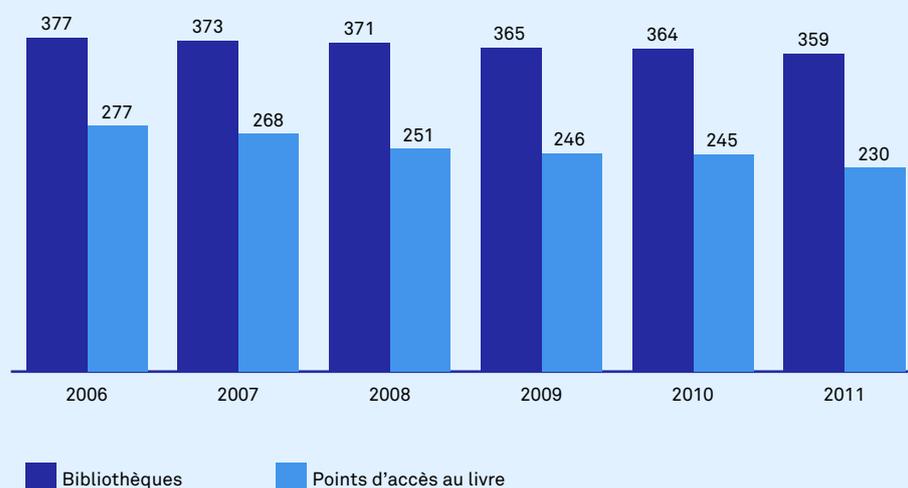
Le nombre moyen de livres annuellement empruntés par emprunteur était, pour les bibliothèques, de 24,1 en 2006. En 2011, ce nombre moyen est de 24,6 (soit +2%). Cette légère progression permet d'endiguer la baisse du nombre d'emprunteur et indique qu'en volume, le nombre de prêts de livres augmente (+1,5% entre 2006 et 2011). Là encore, cette légère progression masque les difficultés des bibliothèques à conserver leur position. Rappelons que la population a connu une croissance forte entre 2006 et 2011, de +6,5%. La hausse du nombre de livres prêtés est ainsi moindre que celle qui aurait pu être attendue.

Ainsi, le ratio du nombre de prêts pour 100 habitants est en recul, passant de 377 en 2006 à 359 en 2011.

Emprunts de livres

Nombre d'emprunts pour 100 habitants

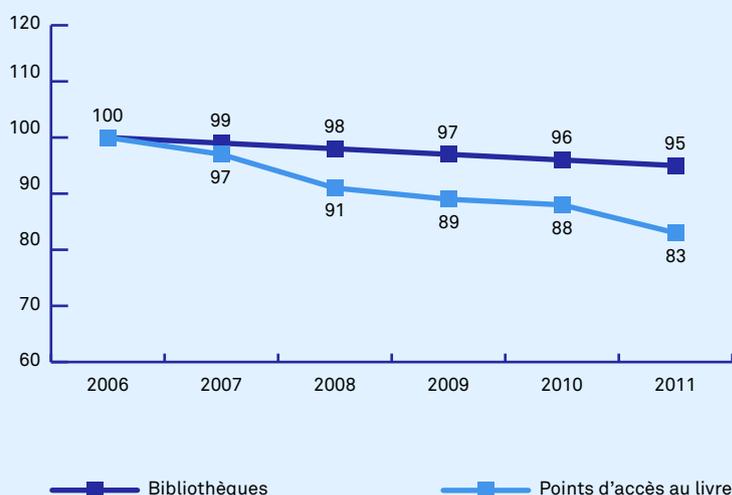
Échantillon de 3 931 établissements de lecture, variables E203 et E239, données pondérées



Nombre d'emprunts pour 100 habitants

Base 100 en 2006

Échantillon de 3 931 établissements de lecture, variables E203 et E239, données pondérées



Autres emprunts en dehors du livre

Nombre d'emprunts pour 100 habitants

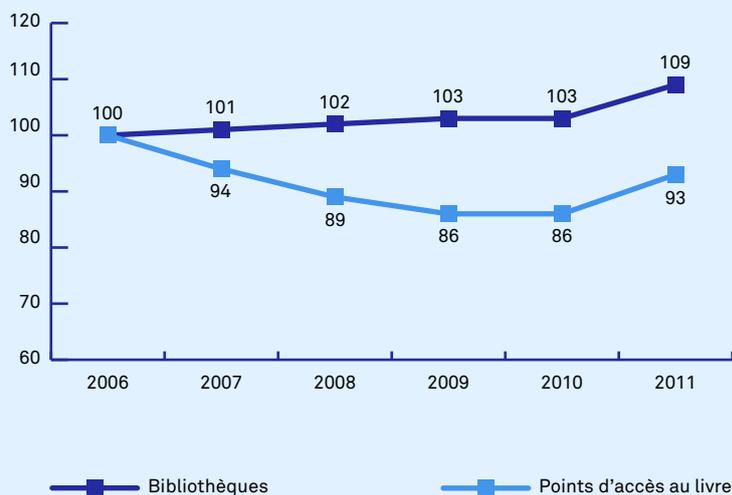
Échantillon de 3 931 établissements de lecture, variables E203 et E239, données pondérées



Nombre d'emprunts pour 100 habitants

Base 100 en 2006

Échantillon de 3 931 établissements de lecture, variables E203 et E239, données pondérées



Sur la même période 2006-2011, le nombre de documents prêtés en dehors du livre a connu une croissance en volume de +17 % pour les bibliothèques. La part de ces prêts de documents vidéo, documents sonores et autres est passée de 25 % en 2006 à 29 % en 2011. Là encore, il s'agit d'une tendance lourde qui permet d'assurer une croissance des volumes totaux de prêts (livres et hors livres) de +7 % pour les bibliothèques entre 2006 et 2011. Sur cette même période, les points d'accès au livre ont connu pour leur part une baisse de 4 % de leur volume total de prêts.

Part des prêts hors livres dans le total des prêts, sur la période 2006-2011

Échantillon de 3 931 établissements de lecture, variables E203 et E239, données pondérées

	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Bibliothèques	25 %	25 %	25 %	26 %	26 %	29 %
Points d'accès au livre	11 %	11 %	11 %	11 %	11 %	13 %

Évolution du nombre moyen de prêts par établissement sur la période 2006-2011, selon la nature des prêts et selon le type d'établissement

Échantillon de 3 931 établissements de lecture, variables E203 et E239, données pondérées

		2006	2007	2008	2009	2010	2011
Bibliothèques	Prêts de documents	32 300	32 200	33 200	32 900	33 300	34 600
	Prêts de livres	24 300	24 100	24 800	24 400	24 600	24 600
Points d'accès au livre	Prêts de documents	5 300	5 100	5 100	5 000	5 100	5 100
	Prêts de livres	4 700	4 600	4 600	4 500	4 500	4 400

3.2.3 La fréquentation

Si l'on observe une baisse tendancielle du nombre d'inscrits ainsi que du nombre d'emprunteurs, il est important de souligner que la fréquentation des bibliothèques est pour sa part orientée assez nettement à la hausse.

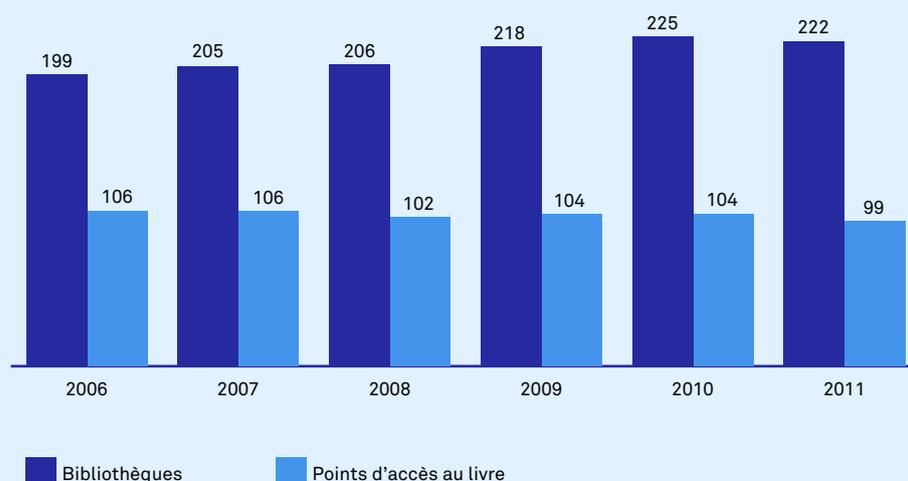
Il nous faut convenir que ce constat s'appuie sur des données fragiles, la question de la fréquentation étant mal renseignée par les bibliothèques répondant à cette interrogation. Cependant, les divers échanges avec les responsables des établissements de différentes bibliothèques confirment ce constat. Il est par ailleurs important de rappeler que la fréquentation intègre des doubles comptes, une même personne pouvant venir plusieurs fois. Le ratio entre fréquentation et population est ainsi quelque peu spécieux, bien que l'analyse des évolutions de ce ratio semble pertinente.

Ainsi, selon les informations collectées et apurées, la fréquentation des bibliothèques aurait augmenté de 3 % par an entre 2006 et 2011, soit une hausse totale de +19 % tout au long de cette période.

Le taux de fréquentation pour 100 habitants rapporte le volume de fréquentation à la population. Ce taux est largement supérieur à 100. En 2011, il s'établit à 222 pour les bibliothèques. Autrement formulé, un habitant d'une commune couverte par une bibliothèque la fréquente en moyenne 2,2 fois par an. Cet indicateur aurait très sensiblement progressé entre 2006 et 2011, passant de 2,0 à 2,2. L'année 2011 marque cependant une pause dans la progression observée depuis 2006.

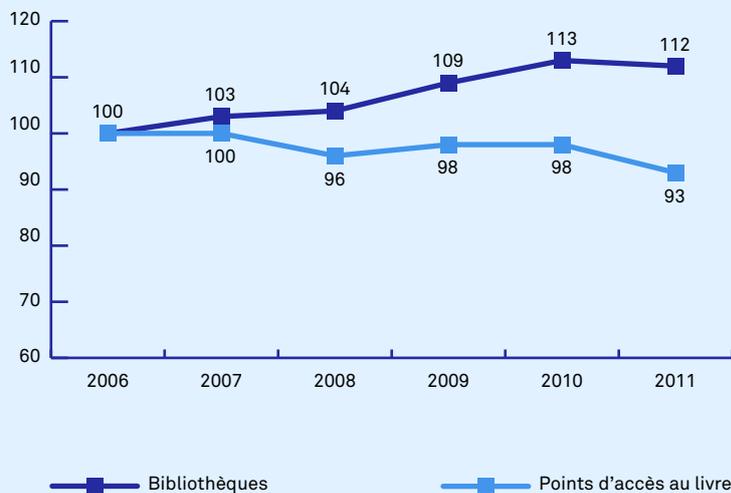
Taux de fréquentation pour 100 habitants, sur la période 2006-2011

Échantillon de 3 931 établissements de lecture, variable E147, données pondérées



Évolutions comparées des taux de fréquentation pour 100 habitants, sur la période 2006-2011 Base 100 en 2006

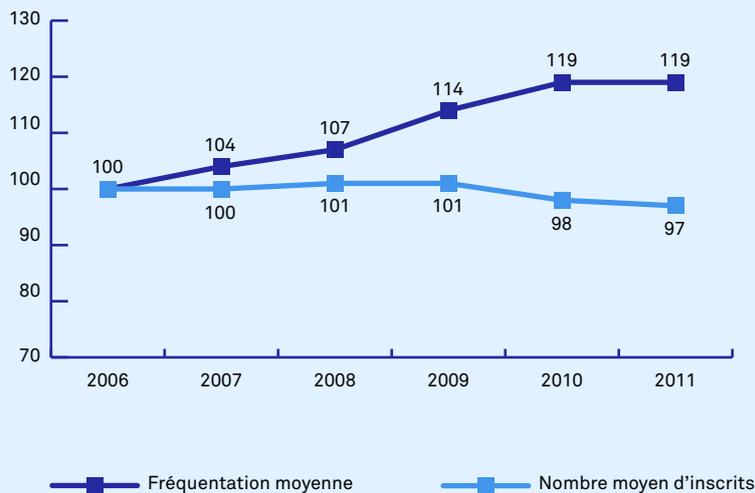
Échantillon de 3 931 établissements de lecture, variable E147, données pondérées



En s'intéressant à la fréquentation moyenne et au nombre d'inscrits par bibliothèque, le phénomène de décorrélation est patent. Alors que le nombre moyen d'inscrits est orienté à la baisse, la fréquentation suit une tendance inverse à la hausse.

Évolutions comparées de la fréquentation moyenne et nombre moyen d'inscrits actifs par bibliothèque sur la période 2006-2011, base 100 en 2006

Échantillon de 1 706 bibliothèques, variables E101, E147, données pondérées



Reprenant le prisme de la fréquentation pour 100 habitants, on observe là encore des résultats fortement clivés selon la taille des communes, lieu d'implantation des établissements de lecture. Le taux de fréquentation par rapport à la population couverte est 2,3 fois plus important pour les bibliothèques couvrant plus de 100 000 habitants comparativement aux points d'accès au livre.

Fréquentation de 2011 rapportée à la population (ratio pour 100 habitants)

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
Données pondérées, variable E147
(niveau d'imputation totale: 64% des établissements, impact de l'apurement -18 points)



La qualité de l'offre, son étendue, mais également la variété des services proposés permettent de mieux capter la population. Le constat d'une hausse de la fréquentation mais d'une baisse des inscrits met en évidence les profondes mutations du métier des bibliothèques, apportant de nouvelles fonctionnalités à la population.

Pour s'en convaincre, on peut analyser le ratio rapportant le nombre d'actes de fréquentation au nombre d'emprunteurs actifs. Ce ratio peut être compris comme un indicateur de découplage entre emprunteurs et fréquentation, de diversification des usages. Pour les bibliothèques, ce ratio était en moyenne sur la période 2006-2011 de 14. Autrement formulé, il y avait 14 fois plus de fréquentation (de visites) que d'emprunteurs. Afin de faciliter la lecture de cet indicateur, on peut le transformer en indicateur en base 100 (100 correspondant à cette valeur moyenne de 14).

Indicateur de diversification des usages champ des établissements de lecture sur la période 2006-2011

Échantillon de 6 900 établissements de lecture
 Ratio E147 / E103 (base 100 = valeur moyenne des bibliothèques de 14)

Type	Population couverte	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	142	152	150	152	166	166
	40 000 à 99 999 habitants	114	112	115	132	135	132
	20 000 à 39 999 habitants	98	105	108	118	121	119
	5 000 à 19 999 habitants	75	78	81	86	91	99
	Moins de 5 000 habitants	59	60	61	61	63	67
Ensemble des bibliothèques		91	93	96	100	105	109
Ensemble des points d'accès au livre		64	66	68	64	65	71

Cet indicateur composite évolue très fortement pour les bibliothèques, signe des fortes transformations de leurs activités. Si le découplage fréquentation / emprunteurs est très sensiblement plus important pour les bibliothèques couvrant une population de 100 000 habitants et plus de niveau 1 que celles couvrant 20 000 habitants ou moins, il faut préciser que les variations 2006-2011 ont été très proches quelles que soient les populations couvertes des bibliothèques (20 à 24 points de gagné sur la période). Seules les bibliothèques de moins de 5000 habitants et les points d'accès au livre n'ont connu qu'une faible progression de l'indicateur (7 à 8 points de gagné, soit 3 fois moins).

Ces analyses semblent refléter la réalité, tout du moins au travers de quelques échanges avec les responsables des bibliothèques. Il convient cependant d'être prudent dans ces conclusions, d'autres facteurs pouvant expliquer ces évolutions.

4. ACTIVITÉS DES POINTS DE LECTURE PUBLIQUE, DONNÉES GÉNÉRALES EXTRAPOLÉES

/

Les résultats présentés lors des pages précédentes ont décrit l'activité des bibliothèques et des points d'accès au livre en présentant des données moyennes, des taux par rapport à la population et des évolutions sur la base de l'échantillon des réponses collectées.

La mise en place d'un système de pondération visant à assurer la représentativité des réponses permet d'envisager la présentation de résultats extrapolés. Quel est le poids économique de l'ensemble des bibliothèques et points d'accès au livre sur le territoire, quels sont les volumes totaux de prêts, quelle est la population couverte totale, etc. ?

Du point de vue purement pratique, l'exercice est aisé puisqu'il ne repose que sur la multiplication des résultats moyens par le nombre d'établissements. Il est néanmoins délicat, les résultats moyens étant toujours entachés d'une incertitude liée à deux raisons principales :

– L'analyse repose sur un échantillon de bibliothèques et points d'accès au livre (avec cependant un bon taux de sondage). Les différences majeures entre chaque bibliothèque et points d'accès au livre génèrent régulièrement un intervalle de confiance compris entre +/- 8 % à +/- 15 % pour les bibliothèques et compris entre +/- 5 % à +/- 10 % pour les points d'accès au livre (cf. annexe). Autrement formulé, observer un résultat de 100 en moyenne pour les bibliothèques signifie que la vraie valeur est comprise globalement entre 90 et 110.

En prenant un exemple encore plus précis, les bibliothèques ont un budget moyen de dépenses pour le personnel de 124 k€. L'intervalle de confiance est de 107 k€ / 140 k€ (on a 95 % de chances de ne pas se tromper en disant que les dépenses moyenne pour le personnel d'une bibliothèque sont comprises entre 107 k€ et 140 k€). En données extrapolées, les dépenses pour le personnel des bibliothèques sont de 880 millions d'euros. La prise en compte de ce niveau d'intervalle de confiance donne une fourchette d'extrapolation de 760 millions à 1 milliard d'euros.

– Les réponses collectées ont dû être apurées, certaines informations ne pouvant pas être perçues comme cohérentes. Les choix méthodologiques de gestion de ces valeurs extrêmes impactent fortement les résultats. La stratégie retenue ayant été de ne gérer que les valeurs très atypiques, les données obtenues pourraient être des majorants.

En reprenant l'exemple des dépenses pour le personnel, les données brutes indiquaient une dépense moyenne de 132 k€. La gestion des unités non répondantes (plus souvent des « petites » bibliothèques) a fait descendre cette moyenne à 130 k€ (soit -1,5 %). La gestion des valeurs extrêmes peu probables conclut in fine à une dépense moyenne de 124 k€ (soit -6 % par rapport à la valeur initiale).

En étant conscient de la difficulté de l'exercice et en insistant fortement sur les réserves décrites précédemment, on présente néanmoins ces données extrapolées, en valeurs arrondies, dans le tableau suivant :

Principaux indicateurs descriptifs de l'activité des bibliothèques et des points d'accès au livre en 2011, valeur moyenne par établissement et valeur extrapolée

		Nombre moyen pour les bibliothèques	Nombre moyen pour les points d'accès au livre	Estimation du nombre total cumulé national
	Nombre d'établissement de lecture publique	7 100	9 200	16 300
E239	Nombre total de prêts	34 200	4 500	283 300 000
E203	Nombre de prêts de livres	24 200	3 900	207 500 000
E211	Nombre de prêts de documents sonores musicaux	3 500	270	27 400 000
E219	Nombre de prêts de documents vidéo	3 100	100	23 300 000
D128	Collections, livres imprimés	18 000	3 800	162 300 000
D409	Collections, documents sonores	1 700	70	12 700 000
D411	Collections, documents vidéo	500	20	3 900 000
D129	Acquisitions, livres imprimés	1 000	200	9 100 000
D410	Acquisitions, documents sonores	100	10	920 000
D412	Acquisitions, vidéos	80	4	600 000
F714	Dépenses totales d'acquisitions (documents imprimés, sur support et collections électroniques)	18 900 €	2 300 €	155 M€
F701	Dépenses d'acquisitions de livres imprimés	11 500 €	1 700 €	98 M€
G129	Personnels hors bénévoles	4,3	0,7	37 000
G102	ETPT toutes catégories hors bénévoles	3,6	0,4	29 000
G101-G129	Nombre de bénévoles	5,2	4,1	74 000
F201	Dépense totale pour le personnel	123 900 €	10 100 €	970 M€
F101	Total des dépenses d'investissements	26 000 €	3 100 €	212 M€

M€: millions d'euros

En 2011, une bibliothèque effectuait en moyenne 34 200 prêts de documents, pour 4500 prêts de documents pour un point d'accès au livre. Sur la base de 7100 bibliothèques et 9200 points d'accès au livre implantés en France, on peut estimer que 283,3 millions de prêts ont été réalisés dans les établissements de lecture publique.

5. PROFILS MOYENS

/

Les « profils moyens » présentent, pour une population donnée, la valeur moyenne des principaux indicateurs, calculée sur une tranche démographique fine. L'objectif de ces « profils moyens » est de permettre aux communes de se situer plus aisément. Pour autant, ils ne constituent en aucune façon des seuils minima d'activité, non plus que des recommandations. Ils reflètent simplement l'état, pour une année donnée, des établissements de lecture publique desservant la tranche de population considérée.

Les tranches retenues sont les suivantes :

Profil de l'établissement	Population couverte, tranche retenue *	Nombre de réponses analysées (non pondéré)
Établissement couvrant une population moyenne de 2 000 habitants	1 500 à 2 500 habitants	1 100
Établissement couvrant une population moyenne de 3 000 habitants	2 500 à 4 000 habitants	832
Établissement couvrant une population moyenne de 5 000 habitants	4 000 à 6 000 habitants	596
Établissement couvrant une population moyenne de 10 000 habitants	8 000 à 12 000 habitants	345
Établissement couvrant une population moyenne de 15 000 habitants	13 000 à 17 000 habitants	151
Établissement couvrant une population moyenne de 20 000 habitants	15 000 à 25 000 habitants	250
Établissement couvrant une population moyenne de 35 000 habitants	30 000 à 40 000 habitants	81
Établissement couvrant une population moyenne de 50 000 habitants	40 000 à 60 000 habitants	98
Établissement couvrant une population moyenne de 70 000 habitants	60 000 à 80 000 habitants	27
Établissement couvrant une population moyenne de 85 000 habitants	70 000 à 100 000 habitants	36
Établissement couvrant une population moyenne de 100 000 habitants	80 000 à 125 000 habitants	40
Établissement couvrant une population moyenne de 150 000 habitants	125 000 à 175 000 habitants	22
Établissement couvrant une population moyenne de 200 000 habitants	150 000 à 250 000 habitants	19

* Les tranches sont constituées de manière à obtenir une population moyenne donnée. Pour répondre à cet objectif et afin d'élargir le nombre de réponses traitées, les tranches peuvent se recouvrir.

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 2 000 HABITANTS (1/2)

Analyse des établissements couvrant des populations
de 1 500 à 2 500 habitants

Nombre d'établissements analysés : 1 100

	MOYENNE 2011	MÉDIANE 2011 *
RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR NIVEAU		
Part des bibliothèques de niveau 1	11 %	
Part des bibliothèques de niveau 2	17 %	
Part des bibliothèques de niveau 3	26 %	
Part des points d'accès au livre	45 %	
Total	100 %	
LE PERSONNEL		
Dépenses pour le personnel	15 506 €	10 474 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	810 €	
Nombre d'emplois	1,0	1,0
<i>dont nombre d'emplois spécifiques</i>	0,5	0,0
<i>dont nombre de cat. A et B</i>	0,1	0,0
<i>Part des catégories A et B</i>	13 %	
Nombre d'ETPT	0,6	0,5
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES		
Nombre de livres	5 814	5 632
<i>soit pour 100 habitants</i>	304	
% adultes	55 %	
% enfants	45 %	
Nombre de phonogrammes	125	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	6,5	
Proportion d'établissements conservant des phonogrammes	39 %	
Nombre de vidéogrammes	33	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	1,7	
Proportion d'établissements conservant des vidéogrammes	27 %	

* La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0).

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE
D'UN TERRITOIRE DE 2 000 HABITANTS (2/2)

	MOYENNE 2011	MÉDIANE 2011*
LES ACQUISITIONS		
Dépenses d'acquisition	4 081 €	3 393 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	213 €	
Nombre de livres	362	307
Dépenses d'acquisition pour les livres	3 154 €	2 997 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	165 €	
Nombre d'abonnements en cours	18	0
Dépenses d'acquisition pour les périodiques	233 €	0 €
Nombre de phonogrammes	16	0
Dépenses d'acquisition pour les phonogrammes	188 €	0 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	10 €	
Nombre de vidéogrammes	7	0
Dépenses d'acquisition pour les vidéogrammes	268 €	0 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	14 €	
LE PUBLIC ET LE PRÊT		
Nombre d'inscrits emprunteurs	307	265
<i>dont enfants</i>	43 %	47 %
<i>dont adultes</i>	57 %	53 %
Taux d'inscrits emprunteurs**	16 %	14 %
Nombre total de prêts	7 479	6 140
<i>dont nombre de prêts de livres</i>	6 435	5 379
<i>dont nombre de prêts de phonogrammes</i>	400	0
<i>dont nombre de prêts de vidéogrammes</i>	241	0
LES HORAIRES		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	11h01	10h00
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	3,1	3,0
LES LOCAUX		
Surface des locaux en m ²	143	125
<i>soit pour 100 habitants</i>	7,5	
Nombre de places assises	19	17
Nombre de postes informatiques publics	1,4	1,0

* La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0).

** Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux.

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 3 000 HABITANTS (1/2)

Analyse des établissements couvrant des populations
de 2 500 à 4 000 habitants
Nombre d'établissements analysés : 832

	MOYENNE 2011	MÉDIANE 2011 *
RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR NIVEAU		
Part des bibliothèques de niveau 1	14 %	
Part des bibliothèques de niveau 2	17 %	
Part des bibliothèques de niveau 3	18 %	
Part des points d'accès au livre	51 %	
Total	100 %	
LE PERSONNEL		
Dépenses pour le personnel	29 832 €	25 220 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	950 €	
Nombre d'emplois	1,7	1,0
<i>dont nombre d'emplois spécifiques</i>	0,6	0,0
<i>dont nombre de cat. A et B</i>	0,2	0,0
<i>Part des catégories A et B</i>	13 %	
Nombre d'ETPT	1,1	1,0
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES		
Nombre de livres	8 481	8 106
<i>soit pour 100 habitants</i>	270	
% adultes	57 %	
% enfants	43 %	
Nombre de phonogrammes	251	8
<i>soit pour 100 habitants</i>	8,0	
Proportion d'établissements conservant des phonogrammes	55 %	
Nombre de vidéogrammes	72	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	2,3	
Proportion d'établissements conservant des vidéogrammes	35 %	

* La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0).

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE
D'UN TERRITOIRE DE 3 000 HABITANTS (2/2)

	MOYENNE 2011	MÉDIANE 2011*
LES ACQUISITIONS		
Dépenses d'acquisition	6 557 €	6 218 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	209 €	
Nombre de livres	525	498
Dépenses d'acquisition pour les livres	4 978 €	4 713 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	158 €	
Nombre d'abonnements en cours	19	5
Dépenses d'acquisition pour les périodiques	367 €	6 €
Nombre de phonogrammes	28	0
Dépenses d'acquisition pour les phonogrammes	340 €	0 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	11 €	
Nombre de vidéogrammes	15	0
Dépenses d'acquisition pour les vidéogrammes	531 €	0 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	17 €	
LE PUBLIC ET LE PRÊT		
Nombre d'inscrits emprunteurs	446	400
<i>dont enfants</i>	43 %	45 %
<i>dont adultes</i>	57 %	55 %
Taux d'inscrits emprunteurs**	14 %	13 %
Nombre total de prêts	12 293	11 013
<i>dont nombre de prêts de livres</i>	10 359	9 644
<i>dont nombre de prêts de phonogrammes</i>	728	0
<i>dont nombre de prêts de vidéogrammes</i>	434	0
LES HORAIRES		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	14h33	14h00
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	3,6	3,7
LES LOCAUX		
Surface des locaux en m ²	201	186
<i>soit pour 100 habitants</i>	6,4	
Nombre de places assises	24	20
Nombre de postes informatiques publics	2,0	1,0

* La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0).

** Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux.

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 5 000 HABITANTS (1/2)

Analyse des établissements couvrant des populations
de 4 000 à 6 000 habitants
Nombre d'établissements analysés : 596

	MOYENNE 2011	MÉDIANE 2011 *
RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR NIVEAU		
Part des bibliothèques de niveau 1	18 %	
Part des bibliothèques de niveau 2	20 %	
Part des bibliothèques de niveau 3	24 %	
Part des points d'accès au livre	37 %	
Total	100 %	
LE PERSONNEL		
Dépenses pour le personnel	58 179 €	51 629 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	1 206 €	
Nombre d'emplois	2,5	2,0
<i>dont nombre d'emplois spécifiques</i>	0,9	1,0
<i>dont nombre de cat. A et B</i>	0,5	0,0
<i>Part des catégories A et B</i>	19 %	
Nombre d'ETPT	1,9	1,9
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES		
Nombre de livres	12 595	12 199
<i>soit pour 100 habitants</i>	261	
% adultes	56 %	
% enfants	44 %	
Nombre de phonogrammes	507	34
<i>soit pour 100 habitants</i>	10,5	
Proportion d'établissements conservant des phonogrammes	55 %	
Nombre de vidéogrammes	190	0
<i>soit pour 100 habitants</i>	3,9	
Proportion d'établissements conservant des vidéogrammes	43 %	

* La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0).

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE
D'UN TERRITOIRE DE 5 000 HABITANTS (2/2)

	MOYENNE 2011	MÉDIANE 2011*
LES ACQUISITIONS		
Dépenses d'acquisition	11 922 €	10 075 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	247 €	
Nombre de livres	792	760
Dépenses d'acquisition pour les livres	8 531 €	7 991 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	177 €	
Nombre d'abonnements en cours	41	9
Dépenses d'acquisition pour les périodiques	765 €	175 €
Nombre de phonogrammes	49	0
Dépenses d'acquisition pour les phonogrammes	692 €	0 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	14 €	
Nombre de vidéogrammes	37	0
Dépenses d'acquisition pour les vidéogrammes	1 232 €	0 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	26 €	
LE PUBLIC ET LE PRÊT		
Nombre d'inscrits emprunteurs	736	613
<i>dont enfants</i>	42 %	43 %
<i>dont adultes</i>	58 %	57 %
Taux d'inscrits emprunteurs **	15 %	13 %
Nombre total de prêts	21 476	18 279
<i>dont nombre de prêts de livres</i>	17 118	15 015
<i>dont nombre de prêts de phonogrammes</i>	1 409	32
<i>dont nombre de prêts de vidéogrammes</i>	1 227	3
LES HORAIRES		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	18h13	18h00
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	4,1	4,2
LES LOCAUX		
Surface des locaux en m ²	312	295
<i>soit pour 100 habitants</i>	6,5	
Nombre de places assises	32	28
Nombre de postes informatiques publics	2,7	2,0

* La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0).

** Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux.

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 10 000 HABITANTS (1/2)

Analyse des établissements couvrant des populations
de 8 000 à 12 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 345

	MOYENNE 2011	MÉDIANE 2011 *
RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR NIVEAU		
Part des bibliothèques de niveau 1	23 %	
Part des bibliothèques de niveau 2	22 %	
Part des bibliothèques de niveau 3	30 %	
Part des points d'accès au livre	26 %	
Total	100 %	
LE PERSONNEL		
Dépenses pour le personnel	164 645 €	148 667 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	1 698 €	
Nombre d'emplois	5,8	6,0
<i>dont nombre d'emplois spécifiques</i>	2,4	2,0
<i>dont nombre de cat. A et B</i>	1,4	1,0
<i>Part des catégories A et B</i>	24 %	
Nombre d'ETPT	4,8	4,3
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES		
Nombre de livres	24 492	22 459
<i>soit pour 100 habitants</i>	253	
% adultes	58 %	
% enfants	42 %	
Nombre de phonogrammes	2 353	1 479
<i>soit pour 100 habitants</i>	24,3	
Proportion d'établissements conservant des phonogrammes	79 %	
Nombre de vidéogrammes	662	213
<i>soit pour 100 habitants</i>	6,8	
Proportion d'établissements conservant des vidéogrammes	67 %	

* La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0).

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE
D'UN TERRITOIRE DE 10 000 HABITANTS (2/2)

	MOYENNE 2011	MÉDIANE 2011*
LES ACQUISITIONS		
Dépenses d'acquisition	27 807 €	23 271 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	287 €	
Nombre de livres	1 548	1 382
Dépenses d'acquisition pour les livres	16 769 €	16 317 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	173 €	
Nombre d'abonnements en cours	103	36
Dépenses d'acquisition pour les périodiques	2 545 €	1 971 €
Nombre de phonogrammes	197	86
Dépenses d'acquisition pour les phonogrammes	2 700 €	1 168 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	28 €	
Nombre de vidéogrammes	123	46
Dépenses d'acquisition pour les vidéogrammes	3 604 €	989 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	37 €	
LE PUBLIC ET LE PRÊT		
Nombre d'inscrits emprunteurs	1 387	1 178
<i>dont enfants</i>	39 %	36 %
<i>dont adultes</i>	61 %	64 %
Taux d'inscrits emprunteurs**	14 %	12 %
Nombre total de prêts	51 619	42 882
<i>dont nombre de prêts de livres</i>	36 893	29 822
<i>dont nombre de prêts de phonogrammes</i>	5 928	2 179
<i>dont nombre de prêts de vidéogrammes</i>	3 805	1 455
LES HORAIRES		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	21h51	22h25
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	4,4	4,6
LES LOCAUX		
Surface des locaux en m ²	615	575
<i>soit pour 100 habitants</i>	6,3	
Nombre de places assises	48	41
Nombre de postes informatiques publics	4,7	3,0

* La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0).

** Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux.

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 15 000 HABITANTS (1/2)

Analyse des établissements couvrant des populations
de 13 000 à 17 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 151

	MOYENNE 2011	MÉDIANE 2011 *
RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR NIVEAU		
Part des bibliothèques de niveau 1	20%	
Part des bibliothèques de niveau 2	32%	
Part des bibliothèques de niveau 3	29%	
Part des points d'accès au livre	19%	
Total	100%	
LE PERSONNEL		
Dépenses pour le personnel	264 448 €	245 461 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	1 767 €	
Nombre d'emplois	8,7	8,0
<i>dont nombre d'emplois spécifiques</i>	3,5	3,0
<i>dont nombre de cat. A et B</i>	2,5	2,0
<i>Part des catégories A et B</i>	28%	
Nombre d'ETPT	7,4	6,8
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES		
Nombre de livres	37 792	36 230
<i>soit pour 100 habitants</i>	253	
% adultes	58%	
% enfants	42%	
Nombre de phonogrammes	3 804	2 347
<i>soit pour 100 habitants</i>	25,4	
Proportion d'établissements conservant des phonogrammes	88%	
Nombre de vidéogrammes	1 075	727
<i>soit pour 100 habitants</i>	7,2	
Proportion d'établissements conservant des vidéogrammes	73%	

* La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0).

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE
D'UN TERRITOIRE DE 15 000 HABITANTS (2/2)

	MOYENNE 2011	MÉDIANE 2011*
LES ACQUISITIONS		
Dépenses d'acquisition	37 468 €	35 689 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	250 €	
Nombre de livres	1 944	1 840
Dépenses d'acquisition pour les livres	23 258 €	22 976 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	155 €	
Nombre d'abonnements en cours	170	77
Dépenses d'acquisition pour les périodiques	3 844 €	3 223 €
Nombre de phonogrammes	289	185
Dépenses d'acquisition pour les phonogrammes	3 573 €	2 000 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	24 €	
Nombre de vidéogrammes	186	111
Dépenses d'acquisition pour les vidéogrammes	5 202 €	3 900 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	35 €	
LE PUBLIC ET LE PRÊT		
Nombre d'inscrits emprunteurs	2 219	2 064
<i>dont enfants</i>	44 %	41 %
<i>dont adultes</i>	56 %	59 %
Taux d'inscrits emprunteurs**	15 %	14 %
Nombre total de prêts	73 123	69 092
<i>dont nombre de prêts de livres</i>	53 393	48 900
<i>dont nombre de prêts de phonogrammes</i>	7 023	2 695
<i>dont nombre de prêts de vidéogrammes</i>	5 430	2 650
LES HORAIRES		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	25h16	24h00
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	4,4	4,6
LES LOCAUX		
Surface des locaux en m ²	882	898
<i>soit pour 100 habitants</i>	5,9	
Nombre de places assises	87	66
Nombre de postes informatiques publics	7,0	6,0

* La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0).

** Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux.

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 20 000 HABITANTS (1/2)

Analyse des établissements couvrant des populations
de 15 000 à 25 000 habitants
Nombre d'établissements analysés : 250

	MOYENNE 2011	MÉDIANE 2011 *
RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR NIVEAU		
Part des bibliothèques de niveau 1	24 %	
Part des bibliothèques de niveau 2	34 %	
Part des bibliothèques de niveau 3	37 %	
Part des points d'accès au livre	5 %	
Total	100 %	
LE PERSONNEL		
Dépenses pour le personnel	358 167 €	312 811 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	1 874 €	
Nombre d'emplois	11,3	11,0
<i>dont nombre d'emplois spécifiques</i>	5,2	5,0
<i>dont nombre de cat. A et B</i>	3,7	3,0
<i>Part des catégories A et B</i>	33 %	
Nombre d'ETPT	10,0	9,0
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES		
Nombre de livres	49 434	45 641
<i>soit pour 100 habitants</i>	259	
% adultes	59 %	
% enfants	41 %	
Nombre de phonogrammes	5 805	3 599
<i>soit pour 100 habitants</i>	30,4	
Proportion d'établissements conservant des phonogrammes	89 %	
Nombre de vidéogrammes	1 506	917
<i>soit pour 100 habitants</i>	7,9	
Proportion d'établissements conservant des vidéogrammes	78 %	

* La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0).

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE
D'UN TERRITOIRE DE 20 000 HABITANTS (2/2)

	MOYENNE 2011	MÉDIANE 2011 *
LES ACQUISITIONS		
Dépenses d'acquisition	52 871 €	50 007 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	277 €	
Nombre de livres	2 620	2 491
Dépenses d'acquisition pour les livres	31 044 €	29 990 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	162 €	
Nombre d'abonnements en cours	195	97
Dépenses d'acquisition pour les périodiques	5 341 €	5 335 €
Nombre de phonogrammes	420	236
Dépenses d'acquisition pour les phonogrammes	5 596 €	3 728 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	29 €	
Nombre de vidéogrammes	254	147
Dépenses d'acquisition pour les vidéogrammes	7 885 €	4 448 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	41 €	
LE PUBLIC ET LE PRÊT		
Nombre d'inscrits emprunteurs	2 695	2 379
<i>dont enfants</i>	40 %	38 %
<i>dont adultes</i>	60 %	62 %
Taux d'inscrits emprunteurs **	14 %	13 %
Nombre total de prêts	98 750	86 472
<i>dont nombre de prêts de livres</i>	69 830	64 473
<i>dont nombre de prêts de phonogrammes</i>	9 429	6 119
<i>dont nombre de prêts de vidéogrammes</i>	7 947	4 083
LES HORAIRES		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	25h56	25h02
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	4,5	4,6
LES LOCAUX		
Surface des locaux en m ²	1 107	1 053
<i>soit pour 100 habitants</i>	5,8	
Nombre de places assises	88	74
Nombre de postes informatiques publics	8,6	7,0

* La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0).

** Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux.

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 35 000 HABITANTS (1/2)

Analyse des établissements couvrant des populations
de 30 000 à 40 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 81

	MOYENNE 2011	MÉDIANE 2011 *
RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR NIVEAU		
Part des bibliothèques de niveau 1	22 %	
Part des bibliothèques de niveau 2	38 %	
Part des bibliothèques de niveau 3	27 %	
Part des points d'accès au livre	13 %	
Total	100 %	
LE PERSONNEL		
Dépenses pour le personnel	670 403 €	705 281 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	1 967 €	
Nombre d'emplois	20,1	20,0
<i>dont nombre d'emplois spécifiques</i>	9,7	9,6
<i>dont nombre de cat. A et B</i>	6,9	6,0
<i>Part des catégories A et B</i>	34 %	
Nombre d'ETPT	18,6	18,7
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES		
Nombre de livres	74 910	75 824
<i>soit pour 100 habitants</i>	220	
% adultes	59 %	
% enfants	41 %	
Nombre de phonogrammes	10 107	9 820
<i>soit pour 100 habitants</i>	29,7	
Proportion d'établissements conservant des phonogrammes	88 %	
Nombre de vidéogrammes	3 376	2 843
<i>soit pour 100 habitants</i>	9,9	
Proportion d'établissements conservant des vidéogrammes	88 %	

* La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0).

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE
D'UN TERRITOIRE DE 35 000 HABITANTS (2/2)

	MOYENNE 2011	MÉDIANE 2011 *
LES ACQUISITIONS		
Dépenses d'acquisition	82 917 €	79 406 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	243 €	
Nombre de livres	4 279	4 315
Dépenses d'acquisition pour les livres	47 442 €	48 392 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	139 €	
Nombre d'abonnements en cours	264	158
Dépenses d'acquisition pour les périodiques	9 368 €	10 680 €
Nombre de phonogrammes **	841	600
Dépenses d'acquisition pour les phonogrammes	8 088 €	7 162 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	24 €	
Nombre de vidéogrammes	461	282
Dépenses d'acquisition pour les vidéogrammes	11 872 €	10 110 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	35 €	
LE PUBLIC ET LE PRÊT		
Nombre d'inscrits emprunteurs	3 992	3 874
<i>dont enfants</i>	39 %	33 %
<i>dont adultes</i>	61 %	67 %
Taux d'inscrits emprunteurs ***	12 %	11 %
Nombre total de prêts	156 843	161 646
<i>dont nombre de prêts de livres</i>	104 654	107 041
<i>dont nombre de prêts de phonogrammes</i>	16 682	14 698
<i>dont nombre de prêts de vidéogrammes</i>	16 723	10 387
LES HORAIRES		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	28h50	29h00
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	4,6	4,6
LES LOCAUX		
Surface des locaux en m ²	1 697	1 670
<i>soit pour 100 habitants</i>	5,0	
Nombre de places assises	125	111
Nombre de postes informatiques publics	14,8	12,9

* La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0).

** Les valeurs obtenues directement sur la base des informations collectées et apurées s'écartent de la tendance observée selon l'ampleur des populations couvertes. Le tableau donne ici des résultats estimés (et donc « plausibles ») selon cette tendance sachant que la valeur moyenne obtenue lors du traitement est en réalité de 1 581 et la médiane de 569.

*** Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux.

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 50 000 HABITANTS (1/2)

Analyse des établissements couvrant des populations
de 40 000 à 60 000 habitants
Nombre d'établissements analysés : 98

	MOYENNE 2011	MÉDIANE 2011 *
RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR NIVEAU		
Part des bibliothèques de niveau 1	56 %	
Part des bibliothèques de niveau 2	27 %	
Part des bibliothèques de niveau 3	15 %	
Part des points d'accès au livre	2 %	
Total	100 %	
LE PERSONNEL		
Dépenses pour le personnel	1 148 055 €	1 110 922 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	2 364 €	
Nombre d'emplois	33,8	33,6
<i>dont nombre d'emplois spécifiques</i>	18,1	18,0
<i>dont nombre de cat. A et B</i>	13,4	13,0
<i>Part des catégories A et B</i>	40 %	
Nombre d'ETPT	30,5	30,6
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES		
Nombre de livres	134 756	131 466
<i>soit pour 100 habitants</i>	277	
% adultes	65 %	
% enfants	35 %	
Nombre de phonogrammes	16 652	18 642
<i>soit pour 100 habitants</i>	34,3	
Proportion d'établissements conservant des phonogrammes	97 %	
Nombre de vidéogrammes	5 500	4 883
<i>soit pour 100 habitants</i>	11,3	
Proportion d'établissements conservant des vidéogrammes	94 %	

* La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0).

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE
D'UN TERRITOIRE DE 50 000 HABITANTS (2/2)

	MOYENNE 2011	MÉDIANE 2011*
LES ACQUISITIONS		
Dépenses d'acquisition	144 938 €	136 585 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	298 €	
Nombre de livres	6 682	6 514
Dépenses d'acquisition pour les livres	83 998 €	82 551 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	173 €	
Nombre d'abonnements en cours	333	190
Dépenses d'acquisition pour les périodiques	12 208 €	12 293 €
Nombre de phonogrammes	1 110	1 035
Dépenses d'acquisition pour les phonogrammes	14 738 €	14 765 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	30 €	
Nombre de vidéogrammes	672	608
Dépenses d'acquisition pour les vidéogrammes	21 563 €	19 559 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	44 €	
LE PUBLIC ET LE PRÊT		
Nombre d'inscrits emprunteurs	6 665	6 450
<i>dont enfants</i>	37 %	35 %
<i>dont adultes</i>	63 %	65 %
Taux d'inscrits emprunteurs **	14 %	13 %
Nombre total de prêts	243 554	223 529
<i>dont nombre de prêts de livres</i>	161 783	146 914
<i>dont nombre de prêts de phonogrammes</i>	29 567	28 008
<i>dont nombre de prêts de vidéogrammes</i>	28 009	22 452
LES HORAIRES		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	30h37	31h00
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	4,7	4,8
LES LOCAUX		
Surface des locaux en m ²	3 038	2 718
<i>soit pour 100 habitants</i>	6,3	
Nombre de places assises	216	179
Nombre de postes informatiques publics	24,1	21,5

* La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0).

** Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux.

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 70 000 HABITANTS (1/2)

Analyse des établissements couvrant des populations
de 60 000 à 80 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 27

	MOYENNE 2011	MÉDIANE 2011 *
RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR NIVEAU		
Part des bibliothèques de niveau 1	32 %	
Part des bibliothèques de niveau 2	58 %	
Part des bibliothèques de niveau 3	9 %	
Part des points d'accès au livre	0 %	
Total	100 %	
LE PERSONNEL		
Dépenses pour le personnel	1 403 474 €	1 372 703 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	2 049 €	
Nombre d'emplois	42,8	37,5
<i>dont nombre d'emplois spécifiques</i>	21,2	19,3
<i>dont nombre de cat. A et B</i>	15,1	14,6
<i>Part des catégories A et B</i>	35 %	
Nombre d'ETPT	39,2	36,1
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES		
Nombre de livres	141 013	124 768
<i>soit pour 100 habitants</i>	206	
% adultes	63 %	
% enfants	37 %	
Nombre de phonogrammes	20 725	22 745
<i>soit pour 100 habitants</i>	30,3	
Proportion d'établissements conservant des phonogrammes	100 %	
Nombre de vidéogrammes	7 799	7 002
<i>soit pour 100 habitants</i>	11,4	
Proportion d'établissements conservant des vidéogrammes	97 %	

* La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0).

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE
D'UN TERRITOIRE DE 70 000 HABITANTS (2/2)

	MOYENNE 2011	MÉDIANE 2011*
LES ACQUISITIONS		
Dépenses d'acquisition	182 287 €	186 875 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	266 €	
Nombre de livres	8 168	8 079
Dépenses d'acquisition pour les livres	105 002 €	99 542 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	153 €	
Nombre d'abonnements en cours	628	226
Dépenses d'acquisition pour les périodiques	14 204 €	13 692 €
Nombre de phonogrammes	1 281	1 277
Dépenses d'acquisition pour les phonogrammes	18 806 €	17 776 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	27 €	
Nombre de vidéogrammes	1 074	1 025
Dépenses d'acquisition pour les vidéogrammes	32 174 €	35 476 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	47 €	
LE PUBLIC ET LE PRÊT		
Nombre d'inscrits emprunteurs	7 994	7 318
<i>dont enfants</i>	34 %	35 %
<i>dont adultes</i>	66 %	65 %
Taux d'inscrits emprunteurs**	12 %	11 %
Nombre total de prêts	318 540	296 293
<i>dont nombre de prêts de livres</i>	204 782	205 820
<i>dont nombre de prêts de phonogrammes</i>	40 338	38 775
<i>dont nombre de prêts de vidéogrammes</i>	47 039	46 703
LES HORAIRES		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	36h41	36h53
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	5,1	4,9
LES LOCAUX		
Surface des locaux en m ²	3 121	3 230
<i>soit pour 100 habitants</i>	4,6	
Nombre de places assises	235	223
Nombre de postes informatiques publics	26,8	18,8

* La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0).

** Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux.

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 85 000 HABITANTS (1/2)

Analyse des établissements couvrant des populations
de 70 000 à 100 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 36

	MOYENNE 2011	MÉDIANE 2011 *
RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR NIVEAU		
Part des bibliothèques de niveau 1	41 %	
Part des bibliothèques de niveau 2	55 %	
Part des bibliothèques de niveau 3	4 %	
Part des points d'accès au livre	0 %	
Total	100 %	
LE PERSONNEL		
Dépenses pour le personnel	1 920 806 €	1 812 561 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	2 238 €	
Nombre d'emplois	60,0	54,0
<i>dont nombre d'emplois spécifiques</i>	30,2	27,2
<i>dont nombre de cat. A et B</i>	22,0	20,7
<i>Part des catégories A et B</i>	37 %	
Nombre d'ETPT	55,2	52,1
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES		
Nombre de livres	209 194	177 118
<i>soit pour 100 habitants</i>	244	
% adultes	63 %	
% enfants	37 %	
Nombre de phonogrammes	26 171	27 105
<i>soit pour 100 habitants</i>	30,5	
Proportion d'établissements conservant des phonogrammes	100 %	
Nombre de vidéogrammes	8 920	9 138
<i>soit pour 100 habitants</i>	10,4	
Proportion d'établissements conservant des vidéogrammes	92 %	

* La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0).

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE
D'UN TERRITOIRE DE 85 000 HABITANTS (2/2)

	MOYENNE 2011	MÉDIANE 2011*
LES ACQUISITIONS		
Dépenses d'acquisition	271 991 €	231 696 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	317 €	
Nombre de livres	10 622	9 762
Dépenses d'acquisition pour les livres	134 811 €	129 336 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	157 €	
Nombre d'abonnements en cours **	507	269
Dépenses d'acquisition pour les périodiques	24 564 €	25 151 €
Nombre de phonogrammes	1 414	1 336
Dépenses d'acquisition pour les phonogrammes	23 736 €	23 119 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	28 €	
Nombre de vidéogrammes	1 313	1 245
Dépenses d'acquisition pour les vidéogrammes	36 971 €	39 631 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	43 €	
LE PUBLIC ET LE PRÊT		
Nombre d'inscrits emprunteurs	10 409	8 945
<i>dont enfants</i>	37 %	37 %
<i>dont adultes</i>	63 %	63 %
Taux d'inscrits emprunteurs ***	12 %	10 %
Nombre total de prêts	393 836	383 043
<i>dont nombre de prêts de livres</i>	284 986	232 191
<i>dont nombre de prêts de phonogrammes</i>	45 562	42 065
<i>dont nombre de prêts de vidéogrammes</i>	48 214	46 525
LES HORAIRES		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	36h36	37h26
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	5,1	4,9
LES LOCAUX		
Surface des locaux en m ²	4 531	3 647
<i>soit pour 100 habitants</i>	5,3	
Nombre de places assises	375	303
Nombre de postes informatiques publics	35,4	29,1

* La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0).

** Les valeurs obtenues directement sur la base des informations collectées et apurées s'écartent de la tendance observée selon l'ampleur des populations couvertes. Le tableau donne ici des résultats estimés (et donc « plausibles ») selon cette tendance sachant que la valeur moyenne obtenue lors du traitement est en réalité de 472 et la médiane de 250.

*** Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux.

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 100 000 HABITANTS (1/2)

Analyse des établissements couvrant des populations
de 80 000 à 125 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 40

	MOYENNE 2011	MÉDIANE 2011 *
RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR NIVEAU		
Part des bibliothèques de niveau 1	56 %	
Part des bibliothèques de niveau 2	41 %	
Part des bibliothèques de niveau 3	2 %	
Part des points d'accès au livre	0 %	
Total	100 %	
LE PERSONNEL		
Dépenses pour le personnel	2 248 477 €	2 085 516 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	2 314 €	
Nombre d'emplois	70,3	64,2
<i>dont nombre d'emplois spécifiques</i>	36,5	32,5
<i>dont nombre de cat. A et B</i>	27,2	24,7
<i>Part des catégories A et B</i>	39 %	
Nombre d'ETPT	62,7	59,6
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES		
Nombre de livres	272 062	227 650
<i>soit pour 100 habitants</i>	280	
% adultes	68 %	
% enfants	32 %	
Nombre de phonogrammes	30 099	31 475
<i>soit pour 100 habitants</i>	31,0	
Proportion d'établissements conservant des phonogrammes	100 %	
Nombre de vidéogrammes	9 853	9 373
<i>soit pour 100 habitants</i>	10,1	
Proportion d'établissements conservant des vidéogrammes	95 %	

* La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0).

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE
D'UN TERRITOIRE DE 100 000 HABITANTS (2/2)

	MOYENNE 2011	MÉDIANE 2011*
LES ACQUISITIONS		
Dépenses d'acquisition	310 566 €	280 859 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	320 €	
Nombre de livres	12 168	12 347
Dépenses d'acquisition pour les livres	154 437 €	150 382 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	159 €	
Nombre d'abonnements en cours **	386	311
Dépenses d'acquisition pour les périodiques	29 946 €	28 604 €
Nombre de phonogrammes	1 541	1 603
Dépenses d'acquisition pour les phonogrammes	25 538 €	26 629 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	26 €	
Nombre de vidéogrammes	1 404	1 300
Dépenses d'acquisition pour les vidéogrammes	43 320 €	43 479 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	45 €	
LE PUBLIC ET LE PRÊT		
Nombre d'inscrits emprunteurs	12 172	12 283
<i>dont enfants</i>	37 %	37 %
<i>dont adultes</i>	63 %	63 %
Taux d'inscrits emprunteurs ***	13 %	13 %
Nombre total de prêts	491 733	473 367
<i>dont nombre de prêts de livres</i>	347 076	309 935
<i>dont nombre de prêts de phonogrammes</i>	59 372	57 948
<i>dont nombre de prêts de vidéogrammes</i>	58 536	49 706
LES HORAIRES		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	37h12	37h01
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	4,8	4,9
LES LOCAUX		
Surface des locaux en m ²	5 594	5 631
<i>soit pour 100 habitants</i>	5,8	
Nombre de places assises	420	354
Nombre de postes informatiques publics	40,7	35,5

* La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0).

** Les valeurs obtenues directement sur la base des informations collectées et apurées s'écartent de la tendance observée selon l'ampleur des populations couvertes. Le tableau donne ici des résultats estimés (et donc « plausibles ») selon cette tendance sachant que la valeur moyenne obtenue lors du traitement est en réalité de 297 et la médiane de 228.

*** Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux.

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 150 000 HABITANTS (1/2)

Analyse des établissements couvrant des populations
de 125 000 à 175 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 22

	MOYENNE 2011	MÉDIANE 2011 *
RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR NIVEAU		
Part des bibliothèques de niveau 1	77 %	
Part des bibliothèques de niveau 2	17 %	
Part des bibliothèques de niveau 3	0 %	
Part des points d'accès au livre	6 %	
Total	100 %	
LE PERSONNEL		
Dépenses pour le personnel	3 457 815 €	3 405 267 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	2 339 €	
Nombre d'emplois	105,0	110,7
<i>dont nombre d'emplois spécifiques</i>	57,1	55,3
<i>dont nombre de cat. A et B</i>	41,3	42,8
<i>Part des catégories A et B</i>	39 %	
Nombre d'ETPT	94,0	96,8
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES		
Nombre de livres	393 873	384 614
<i>soit pour 100 habitants</i>	266	
% adultes	72 %	
% enfants	28 %	
Nombre de phonogrammes	42 980	44 759
<i>soit pour 100 habitants</i>	29,1	
Proportion d'établissements conservant des phonogrammes	100 %	
Nombre de vidéogrammes	15 753	16 593
<i>soit pour 100 habitants</i>	10,7	
Proportion d'établissements conservant des vidéogrammes	100 %	

* La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0).

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE
D'UN TERRITOIRE DE 150 000 HABITANTS (2/2)

	MOYENNE 2011	MÉDIANE 2011 *
LES ACQUISITIONS		
Dépenses d'acquisition	426 820 €	440 985 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	289 €	
Nombre de livres	17 285	17 489
Dépenses d'acquisition pour les livres	228 419 €	242 991 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	155 €	
Nombre d'abonnements en cours	925	658
Dépenses d'acquisition pour les périodiques	52 774 €	57 391 €
Nombre de phonogrammes	2 300	2 558
Dépenses d'acquisition pour les phonogrammes	34 641 €	36 657 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	23 €	
Nombre de vidéogrammes	1 947	2 242
Dépenses d'acquisition pour les vidéogrammes	66 811 €	73 433 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	45 €	
LE PUBLIC ET LE PRÊT		
Nombre d'inscrits emprunteurs	18 069	16 521
<i>dont enfants</i>	29 %	27 %
<i>dont adultes</i>	71 %	73 %
Taux d'inscrits emprunteurs **	12 %	11 %
Nombre total de prêts	766 760	768 657
<i>dont nombre de prêts de livres</i>	509 201	491 647
<i>dont nombre de prêts de phonogrammes</i>	98 804	104 347
<i>dont nombre de prêts de vidéogrammes</i>	103 256	108 469
LES HORAIRES		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	38h14	39h25
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	4,9	4,9
LES LOCAUX		
Surface des locaux en m ²	8 990	8 858
<i>soit pour 100 habitants</i>	6,1	
Nombre de places assises	499	534
Nombre de postes informatiques publics	55,0	55,4

* La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0).

** Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux.

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE D'UN TERRITOIRE DE 200 000 HABITANTS (1/2)

Analyse des établissements couvrant des populations
de 150 000 à 250 000 habitants

Nombre d'établissements analysés : 19

	MOYENNE 2011	MÉDIANE 2011 *
RÉPARTITION DES ÉTABLISSEMENTS PAR NIVEAU		
Part des bibliothèques de niveau 1	59 %	
Part des bibliothèques de niveau 2	32 %	
Part des bibliothèques de niveau 3	9 %	
Part des points d'accès au livre	0 %	
Total	100 %	
LE PERSONNEL		
Dépenses pour le personnel	3 697 815 €	3 996 209 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	2 019 €	
Nombre d'emplois	110,7	111,7
<i>dont nombre d'emplois spécifiques</i>	58,1	60,0
<i>dont nombre de cat. A et B</i>	45,0	46,2
<i>Part des catégories A et B</i>	41 %	
Nombre d'ETPT	100,5	101,1
LES RESSOURCES DOCUMENTAIRES		
Nombre de livres	465 497	467 499
<i>soit pour 100 habitants</i>	254	
% adultes	74 %	
% enfants	26 %	
Nombre de phonogrammes	43 762	42 164
<i>soit pour 100 habitants</i>	23,9	
Proportion d'établissements conservant des phonogrammes	100 %	
Nombre de vidéogrammes	16 782	19 445
<i>soit pour 100 habitants</i>	9,2	
Proportion d'établissements conservant des vidéogrammes	100 %	

* La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0).

ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE
D'UN TERRITOIRE DE 200 000 HABITANTS (2/2)

	MOYENNE 2011	MÉDIANE 2011 *
LES ACQUISITIONS		
Dépenses d'acquisition	471 443 €	506 675 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	257 €	
Nombre de livres	20 812	21 501
Dépenses d'acquisition pour les livres	271 780 €	288 812 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	148 €	
Nombre d'abonnements en cours	984	494
Dépenses d'acquisition pour les périodiques	45 159 €	54 967 €
Nombre de phonogrammes	2 846	2 929
Dépenses d'acquisition pour les phonogrammes	41 613 €	39 025 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	23 €	
Nombre de vidéogrammes	2 294	2 382
Dépenses d'acquisition pour les vidéogrammes	75 394 €	79 875 €
<i>soit pour 100 habitants</i>	41 €	
LE PUBLIC ET LE PRÊT		
Nombre d'inscrits emprunteurs	19 706	20 642
<i>dont enfants</i>	26 %	23 %
<i>dont adultes</i>	74 %	77 %
Taux d'inscrits emprunteurs **	11 %	12 %
Nombre total de prêts	799 300	846 172
<i>dont nombre de prêts de livres</i>	527 367	541 148
<i>dont nombre de prêts de phonogrammes</i>	103 812	103 402
<i>dont nombre de prêts de vidéogrammes</i>	111 227	129 238
LES HORAIRES		
Nombre d'heures d'ouverture hebdomadaire	39h38	40h28
Nombre de jours d'ouverture hebdomadaire	4,9	4,9
LES LOCAUX		
Surface des locaux en m ²	10 304	9 646
<i>soit pour 100 habitants</i>	5,6	
Nombre de places assises	628	632
Nombre de postes informatiques publics	70,3	70,3

* La médiane est la valeur qui répartit les établissements en deux groupes d'ampleur identique. La moitié des établissements se situe au-dessous de cette valeur, l'autre moitié au-dessus (une valeur nulle signifiant que la moitié au moins des établissements analysés montre un indicateur à 0).

** Taux moyen du cumul des établissements et non pas moyenne des taux.

6. ANNEXES

/

6.1 CONSTITUTION DU CHAMP DE L'ENQUÊTE

À partir de l'enquête 2009, la direction du Livre et de la Lecture s'est engagée dans une démarche qui vise à rendre compte de l'activité de l'ensemble des équipements de lecture publique existant sur le territoire. À cette fin, un partenariat a été mis en place avec les conseils généraux via les bibliothèques départementales de prêt, visant à recenser les équipements, présents notamment dans les zones rurales, et non encore répertoriés par le ministère de la Culture. Cette démarche a commencé avec sept départements¹ en 2009 et s'est prolongée en intégrant 22 nouveaux départements en 2010² et un département en 2011³.

Durant cette phase de montée en charge les établissements de lecture publique des départements pilotes sont identifiés et interrogés sur une base proche de l'exhaustivité, tandis que dans les autres départements l'interrogation porte sur l'ancien périmètre de l'enquête DLL.

La couverture exhaustive du territoire n'étant pas encore atteinte au moment de la rédaction de cette étude, il a été nécessaire d'extrapoler ce que sera la future base d'interrogation, lorsque l'identification des lieux de lecture sera complète pour l'ensemble des départements. En effet, pour donner son juste poids à chacune des catégories de bibliothèques présentes dans la base de l'enquête, il est nécessaire de connaître le nombre total d'établissements de lecture publique existant sur le territoire ainsi que leur répartition géographique et leur position par rapport à la typologie ADBDP (bibliothèques ou points d'accès au livre).

Pour obtenir ces données on a mobilisé les éléments présents dans l'enquête auprès des bibliothèques départementales de prêt⁴, qui ont été fusionnés avec les informations sur les lieux de lecture publique déjà connus du service du Livre. On a pu ainsi dénombrer un total de 7 100 bibliothèques (niveaux 1 à 3 de la typologie) et 9 200 points d'accès au livre.

En définitive 8 321 établissements ont été interrogés durant l'enquête 2011, dont 6 542 ont répondu parmi lesquels on retient 6 503 réponses (3 593 bibliothèques municipales et 2 910 points d'accès au livre).

.....

1. Plus précisément l'Aisne, la Dordogne, la Drôme, l'Essonne, le Finistère, la Gironde et le Val-d'Oise.
2. Insérant les départements de 2009 dans leurs régions respectives et ajoutant quelques partenaires supplémentaires. Très exactement : tous les départements de l'Aquitaine, de la Bretagne, de l'Île-de-France, de la Picardie et de Rhône-Alpes, ainsi que la Haute-Vienne, l'Hérault, le Nord, la Sarthe et le Tarn-et-Garonne.
3. Le Jura.
4. L'enquête annuelle BDP comporte notamment des questions concernant le réseau de la BDP, qui permet d'établir le nombre de lieux de lecture et leur niveau respectif dans la typologie (questions F11W à F18Y du questionnaire BDP).

6.2 CONTOUR ADMINISTRATIF RETENU

L'enquête sur les bibliothèques de lecture publique porte, administrativement parlant, à la fois sur les établissements à gestion municipale¹ et sur ceux dépendant d'une intercommunalité (que celle-ci soit une communauté de communes, une communauté urbaine ou toute autre forme d'établissement public de coopération intercommunale).

Chaque unité administrative interrogée exerce sa compétence sur un territoire défini, dont la population servira de référence pour le calcul des ratios du présent rapport. Plusieurs unités administratives peuvent coexister sur un même territoire communal, mais leur périmètre de compétence sera nécessairement différent².

Par ailleurs, une unité administrative peut comprendre un certain nombre de « lieux de lecture », terme définissant un bâtiment physique distinct donnant accès aux collections de l'établissement. Ces « lieux » ne sont pas interrogés de façon individuelle, mais sont intégrés dans le réseau, qui est interrogé en tant que tel.

.....
1. Que celle-ci soit exercée directement ou par délégation à une structure associative.

2. Les villes de Strasbourg et de Rennes, par exemple, abritent toutes deux à la fois des établissements de lecture publique municipaux et à compétence intercommunale (respectivement le réseau de la Communauté urbaine de Strasbourg et la Bibliothèque des Champs libres).

6.3 MODALITÉS D'INTERROGATION

Depuis la campagne 2009, deux niveaux d'interrogation des bibliothèques coexistent au sein de l'enquête, correspondant à un questionnaire « complet » et un autre « abrégé ». Cette démarche vise à cibler plus précisément les questions posées aux différentes structures et notamment à ne pas interroger les petites et moyennes bibliothèques sur des documents ou des services uniquement présents dans des établissements plus importants. L'ensemble des variables présentes dans le questionnaire abrégé se trouvent également dans le questionnaire complet.

L'interrogation a été conduite en ligne du 10 janvier 2012 au 30 avril 2012, via un formulaire électronique auto-administré. Outre les contrôles de saisie inhérents à la base, des contrôles de cohérence ont été effectués sur les données et des rectifications ont été opérées après réinterrogation des bibliothèques concernées.

Sur les 6 900 réponses prises en compte, on dénombre :

- 2 052 questionnaires « complets »
- 4 451 questionnaires « abrégés »
- 397 réponses totalement imputées (répondants entre 2005 et 2010 non répondants 2011)

6.4 NOMBRE DE RÉPONSES PRISES EN COMPTE

Définir le niveau de remplissage du questionnaire à partir duquel on peut considérer la réponse comme partie intégrante du champ de l'analyse est chose délicate. Le questionnement complet comprend 574 champs élémentaires, 6 grands chapitres et 30 sous parties. Selon la situation de l'établissement, de nombreux champs ne sont pas à compléter.

De manière quelque peu arbitraire, on peut retenir 17 questions « centrales »¹. En moyenne, les bibliothèques ont répondu à 11 questions sur ces 17. 39 % ont répondu à 15 questions ou plus, 21 % n'ayant répondu à aucune de ces questions (non réponse absolue ou questionnaire très lacunaire).

On retient comme établissement réputé répondant les cas avec au minimum 4 réponses aux questions centrales ou au moins 50 réponses à l'ensemble des questions élémentaires.

Au regard de la méthodologie de sélection, 6 542 réponses de 2011 ont été prises en compte, dont :

- 6 512 satisfont aux deux critères
- 25 ont répondu à au moins 4 questions centrales mais n'ont répondu qu'à moins de 50 questions élémentaires
- 25 ont répondu à moins de 4 questions centrales mais ont répondu à plus de 50 questions élémentaires

Les établissements ainsi retenus ont répondu en moyenne à 14,3 questions centrales et 211 questions élémentaires avec :

- pour les questionnaires « complets », 15,1 questions centrales et 335 questions élémentaires
- pour les questionnaires « abrégés », 14,0 questions centrales et 154 questions élémentaires

Parmi ces 6 542 réponses, 39 d'entre elles posent un problème. Il n'a pas été possible de calculer l'appartenance à la classification ADBDP alors que la population couverte était de 5 000 personnes et plus. Ces cas ont été écartés du champ d'analyse, portant à 6 503 le nombre de réponses collectées en 2011 et effectivement prises en compte.

.....

1. Appartenant à la fois au questionnaire complet ainsi qu'au questionnaire abrégé.

Le travail 2011 s'intégrant dans le dispositif général de suivi descriptif des évolutions depuis 2005, il a été repéré 397 établissements pour lesquels on disposait d'informations sur la période 2005-2010 mais qui n'ont pas répondu en 2011. Écarter ces établissements reviendrait à perdre chaque année des unités sur les champs des analyses d'évolutions (diminution d'environ 10 % chaque année). Ces 397 établissements ont donc été intégrés à la base d'analyse 2011 et ont fait l'objet d'estimations de leurs réponses. Cette stratégie revient à baser la synthèse 2011 sur :

– les réponses de 6 900 établissements de lecture dont on connaît (ou estime) la situation en 2011 dont 3 806 bibliothèques et 3 094 points d'accès au livre (données non pondérées)

– les réponses de 3 931 établissements de lecture dont on connaît (ou estime) la situation en entre 2006 et 2011 dont 2 801 bibliothèques et 1 130 points d'accès au livre (données non pondérées).

Ces partis-pris, facilitant la lecture des résultats, posent cependant deux difficultés : la gestion des non réponses partielles d'une part et leur représentativité d'autre part.

6.5 GESTION DE LA NON-RÉPONSE

Les traitements sur des champs stabilisés ont tout d'abord nécessité de gérer la non réponse (partielle ou totale). Comment prendre en compte les établissements ayant répondu mais de manière incomplète pour certaines questions? Le fait de répondre ou non à une question donnée peut, régulièrement, ne pas être indépendant de la « taille » de l'établissement. Ainsi, l'analyse des seules réponses directement collectées peut générer des résultats non représentatifs. Pour contourner cette difficulté, il a été nécessaire d'imputer (d'estimer) les réponses des établissements n'ayant pas répondu à telle ou telle question. Ce travail d'imputation a été conduit pour chaque question dans le prolongement des étapes de contrôle de cohérence.

Pour chaque question « majeure », les données ont été apurées selon le schéma général suivant (adapté selon la variable traitée).

Contrôle de cohérence

1. Vérification éventuelle de la cohérence de la variable « majeure » par la somme des variables détaillées.

Gestion de la non réponse

2. Reconstitution de l'évolution 2009/2010 sur les données connues 2010 afin d'estimer la valeur 2011.
3. Application de l'évolution 2010/2011 des unités répondantes aux unités non répondantes (ce par profil d'établissement).
4. Estimation pour les unités répondantes ou estimées du ratio moyen indicateur / population (par profil d'établissement). Imputation pour les dernières données manquantes par application de ce ratio moyen.

Contrôle de cohérence

5. Gestion des valeurs extrêmes par plafonnement aux 5^e et 95^e centiles du ratio indicateur / population.
6. Gestion des valeurs extrêmes d'évolution par plafonnement aux 5^e et 95^e centiles de ces évolutions.

Le recours à des indicateurs rapportant le critère analysé à la population constitue la méthodologie de base. Cependant, on a régulièrement retenu d'autres critères au dénominateur du ratio de calage. Par exemple, la gestion des acquisitions 2011 de livres a pris en compte un ratio avec le fonds de livres au dénominateur et non pas la population. Dans la mesure du possible, on a retenu comme variable auxiliaire le critère connu le plus lié au critère à corriger. À défaut de critère connu, on a retenu la population.

Les tableaux présentés dans le corps de ce document indiquent le niveau d'imputation des indicateurs analysés avec :

- La part des réponses totalement imputées, sachant que cette proportion intègre les 397 établissements pris en compte au titre du champ 2005-2010 non répondants en 2011. Cette part est donc toujours au minimum de 5,5%.

- L'impact non pondéré des procédures d'imputation et de contrôle de cohérence. Pour ce faire, on calcule la moyenne de l'indicateur après la vérification de la cohérence interne (étape 1) mais avant imputation (étapes 2 et suivantes). Ce même calcul non pondéré est réitéré sur la base de 6 900 réponses apurées ou imputées. On calcule ensuite l'écart entre ces deux moyennes, écart reporté sous les tableaux du rapport.

6.6 ESTIMATION DES IMPLANTATIONS COMMUNALES DES ÉTABLISSEMENTS DE LECTURE PUBLIQUE

En 2011, un important travail de recensement des établissements de lecture publique a été conduit par les équipes du SLL cherchant à savoir pour chaque commune si un établissement existait et dans l'affirmative quel était son profil ADBDP.

Ce travail a permis de connaître la situation réelle de 28 459 communes sur les 36 725 communes françaises, soit un taux d'information de 78 %. Pour 83 départements (ou territoires d'outre-mer), on dispose d'une information sur la totalité des communes. Pour 23 départements (ou territoires d'outre-mer), cette information n'est que partielle voire très partielle.

Les informations manquantes pour 8 255 communes ont été estimées par une approche probabiliste.

Répartition des communes selon le niveau d'information quant à l'implantation d'un établissement et selon la population couverte Situation 2011

Taille des communes	Nombre total de communes	Communes avec situation connue	Communes avec situation indéterminée	Part des communes avec situation indéterminée	Communes avec une bibliothèque	Communes sans une bibliothèque	Part des communes avec un établissement de lecture publique parmi les communes avec situation connue
Moins de 2 000 habitants	31 533	23 706	7 827	25 %	9 303	14 403	39 %
2 000 - 4 999 habitants	3 097	2 747	350	11 %	2 335	412	85 %
5 000 - 19 999 habitants	1 615	1 541	74	5 %	1 354	187	88 %
20 000 - 39 999 habitants	283	279	4	1 %	254	25	91 %
40 000 - 49 999 habitants	55	55	0	0 %	54	1	98 %
50 000 - 69 999 habitants	61	61	0	0 %	57	4	93 %
70 000 - 99 999 habitants	27	27	0	0 %	26	1	96 %
100 000 habitants et plus	43	43	0	0 %	43	0	100 %
Total	36 714	28 459	8 255	22 %	13 426	15 033	47 %

En complément des 8 255 communes dont on ne sait pas si un établissement de lecture publique y est implanté (bibliothèque ou point d'accès au livre), on comptabilise 1 093 communes dont on sait qu'il y existe un lieu de lecture publique mais sans en connaître le type.

Il convient donc d'estimer 9 348 situations communales.

Pour ce faire, à partir des données connues sur 28 459 communes, on détermine par taille de commune :

- La part des communes sans établissement de lecture publique
- La part des communes avec une bibliothèque
- La part des communes avec un point d'accès au livre

Par exemple, les communes de 2 000 à 4 999 habitants disposent pour 58 % d'entre elles d'une bibliothèque, pour 26 % un point d'accès au livre et 16 % n'ont aucun établissement de lecture publique.

Ces proportions ont ensuite été considérées comme des probabilités appliquées aux situations des communes pour lesquelles la situation était indéterminée.

Ces probabilités associées aux situations réelles des communes avec une situation connue ont construit un système global de pondération permettant d'estimer la situation globale 2011.

Récapitulatif de l'approche probabiliste

	Pas d'imputation, données collectées			Situation communale à imputer, aucune information			Situation communale à imputer, présence lieu lecture de type inconnu		
	Proba BM	Proba PAL	Proba aucun lieu	Proba BM	Proba PAL	Proba aucun lieu	Proba BM	Proba PAL	Proba aucun lieu
Moins de 2 000 habitants	2 669	5 840	14 403	673,37	1 846,72	5 306,91	250,61	543,39	0,00
2 000 - 4 999 habitants	1 500	662	412	203,96	90,02	56,02	120,03	52,97	0,00
5 000 - 19 999 habitants	1 098	163	187	56,11	8,33	9,56	80,98	12,02	0,00
20 000 - 39 999 habitants	220	8	25	3,48	0,13	0,40	25,09	0,91	0,00
40 000 - 49 999 habitants	52	0	1				2,00	0,00	0,00
50 000 - 69 999 habitants	52	2	4				3,00	0,00	0,00
70 000 - 99 999 habitants	25	0	1				1,00	0,00	0,00
100 000 habitants et plus	42	1	0				1,00	0,00	0,00
Total	5 658	6 676	15 033	936,92	1 945,19	5 372,89	483,70	609,30	0,00

	Cumul				Part de l'imputation			
	Proba BM	Proba PAL	Proba aucun lieu	Total	BM	Proba PAL	Proba aucun lieu	Total
Moins de 2 000 habitants	3 592,98	8 230,11	19 709,91	31 533	26 %	29 %	27 %	27 %
2 000 - 4 999 habitants	1 823,99	804,99	468,02	3 097	18 %	18 %	12 %	17 %
5 000 - 19 999 habitants	1 235,09	183,35	196,56	1 615	11 %	11 %	5 %	10 %
20 000 - 39 999 habitants	248,57	9,04	25,40	283	11 %	12 %	2 %	11 %
40 000 - 49 999 habitants	54,00	0,00	1,00	55	4 %	0 %	0 %	4 %
50 000 - 69 999 habitants	55,00	2,00	4,00	61	5 %	0 %	0 %	5 %
70 000 - 99 999 habitants	26,00	0,00	1,00	27	4 %	0 %	0 %	4 %
100 000 habitants et plus	43,00	1,00	0,00	43	2 %	0 %	0 %	2 %
Total	7 078,63	9 230,49	20 405,89	36 715	20 %	28 %	26 %	25 %

Ces probabilités (zone colorée) ont été retenues pour assurer la représentativité générale des analyses 2011, sur la base de 9 profils :

	Somme des probabilités	%
BM Moins de 2 000 habitants	3 592,98	22,0 %
BM 2 000 - 4 999 habitants	1 823,99	11,2 %
BM 5 000 - 19 999 habitants	1 235,09	7,6 %
BM 20 000 - 39 999 habitants	248,57	1,5 %
BM 40 000 - 49 999 habitants	54,00	0,3 %
BM 50 000 - 69 999 habitants	55,00	0,3 %
BM 70 000 - 99 999 habitants	26,00	0,2 %
BM 100 000 habitants et plus	43,00	0,3 %
Points d'accès au livre	9 230,49	56,6 %
Total	16 309,12	100 %

6.7 PONDÉRATION MISE EN PLACE EN 2011

La structure nationale en 9 profils décrite précédemment (croisant les tailles de commune et la caractérisation bibliothèque / point d'accès au livre), mais également la répartition des établissements selon la typologie ADBDP (niveau 1 à niveau 5, complétés par les cas « non classés ») ainsi que la répartition régionale, ont été les 3 critères retenus pour assurer l'étape de redressement (418 strates élémentaires), la pondération ainsi obtenue devant permettre de retrouver des résultats représentatifs.

Les 6 900 établissements du champ pris en compte pour les analyses 2011 d'une part et les 3 931 établissements du champ pris en compte pour les analyses 2006-2001 se sont vus appliquer la structure observée pour chacun des 3 critères retenus pour le calcul de la pondération (calage sur marge).

Le tableau ci-dessous récapitule les données pondérées et non pondérées de l'année 2011. À titre de rappel, on décrit également la pondération mise en place en 2010 (sur la base de la seule typologie ADBDP par région).

	Données non pondérées répondants 2011			Données pondérées répondants 2011, pondération 2011			Données non pondérées répondants 2010			Données pondérées répondants 2010, pondération 2010		
	N	% population couverte moyenne		N	% population couverte moyenne		N	% population couverte moyenne		N	% population couverte moyenne	
Bibliothèques municipales 100 000 habitants et plus	59	1%	241 583	17,6	0%	260 100	50	1%	246 434	44,0	1%	236 422
Bibliothèques municipales 40 000 à 99 999	148	2%	59 545	58,2	1%	58 370	137	2%	59 633	101,2	2%	59 818
Bibliothèques municipales 20 000 à 39 999	234	3%	27 514	105,6	2%	27 617	217	3%	27 670	188,4	3%	27 607
Bibliothèques municipales 5 000 à 19 999	1 092	16%	9 547	520,0	8%	9 580	970	15%	9 550	861,2	13%	9 552
Bibliothèques municipales moins de 5 000	2 273	33%	2 169	2 293,5	33%	1 904	2 036	32%	2 229	1 926,1	30%	2 144
Total bibliothèques municipales	3 806	55%	11 787	2 994,8	43%	6 754	3 410	53%	11 818	3 120,9	48%	10 902
Total points d'accès au livre	3 094	45%	1 816	3 905,2	57%	1 638	3 036	47%	1 698	3 358,1	52%	1 381
Total	6 900	100%	7 316	6 900,0	100%	3 859	6 446	100%	7 024	6 479,0	100%	5 967
Bibliothèques municipales niveau 1	988	14%	19 977	653,8	9%	11 804	965	15%	20 284	702,2	11%	19 244
Bibliothèques municipales niveau 2	1 217	18%	13 804	836,8	12%	8 415	1 065	16%	12 633	845,9	13%	14 452
Bibliothèques municipales niveau 3	1 601	23%	5 198	1 504,2	22%	3 635	1 380	21%	5 268	1 572,8	24%	5 268
Total bibliothèques municipales	3 806	55%	11 787	2 994,8	43%	6 754	3 410	53%	11 818	3 120,9	48%	10 902
Total points d'accès au livre	3 094	45%	1 816	3 905,2	57%	1 638	3 069	47%	1 698	3 358,1	52%	1 381
Total	6 900	100%	7 316	6 900,0	100%	3 859	6 479	100%	7 024	6 479,0	100%	5 967

La ville de Paris possède un réseau de 66 établissements, dont 56 bibliothèques de prêt et 10 bibliothèques spécialisées (ainsi que trois établissements de gestion). Paris ne dispose pas en propre d'une bibliothèque centrale. Raisonnant ici en termes d'unité administrative, le réseau de la ville de Paris compte un, cumulant l'ensemble des lieux d'accueil. Par ailleurs, le système de pondération implique que, rapporté à l'échantillon de 6 900 établissements (et non pas l'exhaustivité des quelques 15 000 établissements de lecture publique), le réseau de la ville de Paris ne compte plus pour 1 mais pour 0,42.

Répartition des établissements de lecture selon la population couverte Champ de l'analyse descriptive des évolutions entre 2006 et 2011

Échantillon de 3 931 établissements

Type d'établissements	Population couverte	Établissements analysés données non pondérées			Établissements analysés données pondérées		
		Nombre	% total	% bibliothèque	Nombre	% total	% bibliothèque
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	55	1 %	2 %	10	0 %	1 %
	70 000 - 99 999 habitants	34	1 %	1 %	7	0 %	0 %
	50 000 - 69 999 habitants	57	1 %	2 %	13	0 %	1 %
	40 000 - 49 999 habitants	53	1 %	2 %	13	0 %	1 %
	20 000 - 39 999 habitants	230	6 %	8 %	60	2 %	4 %
	5 000 - 19 999 habitants	1 002	25 %	36 %	296	8 %	17 %
	2 000 - 4 999 habitants	834	21 %	30 %	445	11 %	26 %
Moins de 2 000 habitants	536	14 %	19 %	862	22 %	51 %	
Points d'accès au livre	20 000 habitants et plus	14	0 %		4	0 %	
	5 000 - 19 999 habitants	125	3 %		149	4 %	
	2 000 - 4 999 habitants	314	8 %		494	13 %	
	Moins de 2 000 habitants	677	17 %		1 577	40 %	
Total		3 931	100 %	100 %	3 931	100 %	100 %

6.8 LES POPULATIONS PRISES EN COMPTE

Analyser les différents indicateurs impose très régulièrement d'établir des ratios par rapport à la population. Par obligation réglementaire, il convient de réaliser ces mesures à partir d'une population « officielle », celle du recensement général de la population de l'Insee.

Avec la mise en œuvre du recensement en continu, on dispose des populations avec un décalage de deux ans. Ainsi, tout au long de ce document, les mesures d'une année N seront comparées à la population de l'année N-2, avec par exemple : mesure 2011 / population 2009.

Lors des rapports antérieurs, les mesures par exemple de 2005 à 2007 étaient toujours ramenées à une même population 1999¹, dernière population officielle connue avant les premières publications de recensement en continu.

On raisonnait à population constante, alors que la population réelle était de 3 % à 4 % plus élevée. Cette approche générait en outre une légère tendance mécanique à la hausse des ratios entre 2005 et 2007 (le dénominateur était fictivement stable). Elle impliquait ensuite une rupture de série à partir de 2008 avec la prise en compte du premier recensement en continu de 2006.

Ainsi, afin de prendre en compte la contrainte réglementaire indiquant qu'il convient de baser les ratios sur des populations officielles, les dernières mesures de 2008 à 2011 sont effectivement rapprochées des données du recensement de N-2. En revanche, pour éviter les ruptures de séries, les mesures de 2005 à 2007 sont comparées à des estimations des populations de 2003 à 2005.

Sur la base cumulée des populations par type de bibliothèque, on a estimé les populations 2003, 2004 et 2005 à partir des informations de 1999 et 2006 (progression annuelle moyenne). Ont aussi été prises en compte les variations de population, par type, liées aux seules extensions de périmètres de couverture des établissements de lecture.

Les ratios publiés dans le présent document sont donc calculés comme suit :

- Données 2006 / Population 2004
- Données 2007 / Population 2005
- Données 2008 / Population 2006
- Données 2009 / Population 2007
- Données 2010 / Population 2008
- Données 2011 / Population 2009

.....

1. Dernier recensement général décennal.

Enfin, la détermination des populations de référence doit bien évidemment être réalisée sur les deux champs d'analyse.

Pour le champ des analyses 2011, basées sur les réponses de 6 900 établissements de lecture, la population globale de référence (population couverte) est de 26,6 millions d'habitants en 2009.

Population couverte par les établissements de lecture sur le champ de l'analyse de la situation 2011

Échantillon de 6 900 établissements de lecture, données pondérées

	Nombre d'établissements	% d'établissements	Population de référence données 2011 (RP2009)	% population de référence données 2011 (RP2009)	Population moyenne
Bibliothèques 100 000 habitants et plus	18	0%	4 566 757	17%	260 100
Bibliothèques 70 000 - 99 999 habitants	12	0%	1 071 034	4%	85 815
Bibliothèques 50 000 - 69 999 habitants	23	0%	1 331 971	5%	57 242
Bibliothèques 40 000 - 49 999 habitants	22	0%	992 558	4%	44 265
Bibliothèques 20 000 - 39 999 habitants	106	2%	2 915 966	11%	27 617
Bibliothèques 5 000 - 19 999 habitants	520	8%	4 981 551	19%	9 580
Bibliothèques 2 000 - 4 999 habitants	781	11%	2 535 741	10%	3 248
Bibliothèques moins de 2 000 habitants	1513	22%	1 832 137	7%	1 211
Ensemble des bibliothèques	2995	43%	20 227 714	76%	6 754
Points d'accès au livre	3905	57%	6 396 534	24%	1 638
Total	6900	100%	26 624 248	100%	3 859

Pour le champ des analyses des évolutions 2006-2011, basées sur les réponses de 3 931 établissements de lecture, la population globale de référence (population couverte) est de 16 millions d'habitants en 2009, soit 2 % de plus qu'en 2008. 73 % de cette population est couverte par une bibliothèque, 27 % par un point d'accès à la lecture.

Population couverte par les établissements de lecture sur le champ de l'analyse des évolutions 2006-2011

Échantillon de 3 931 établissements de lecture, données pondérées

Type	Population couverte	Population de référence données 2006 (estimation 2004)	Population de référence données 2007 (estimation 2005)	Population de référence données 2008 (RP2006)	Population de référence données 2009 (RP2007)	Population de référence données 2010 (RP2008)	Population de référence données 2011 (RP2009)
Bibliothèques	100 000 habitants et plus	2 468 271	2 468 815	2 543 775	2 536 178	2 563 622	2 654 376
	40 000 à 99 999 habitants	1 740 372	1 749 176	1 824 525	1 830 122	1 891 471	1 919 144
	20 000 à 39 999 habitants	1 561 818	1 573 044	1 620 371	1 627 344	1 644 383	1 659 386
	5 000 à 19 999 habitants	2 726 852	2 735 562	2 830 769	2 836 349	2 861 423	2 882 569
	Moins de 5 000 habitants	2 484 050	2 500 870	2 562 636	2 563 127	2 596 875	2 585 606
Ensemble des bibliothèques	10 981 363	11 027 467	11 382 076	11 393 120	11 557 775	11 701 081	
Ensemble des points d'accès au livre	3 751 849	3 784 866	4 037 391	4 061 405	4 104 049	4 255 122	
Total	14 682 142	14 733 212	14 812 333	15 419 467	15 454 525	15 661 824	

Dernière précision, les populations de référence pour un établissement donné sont :
 – des populations communales lorsque la bibliothèque n'est du ressort que d'une unique commune,
 – mais des populations des EPCI pour les établissements gérés au niveau intercommunal.

6.9 ESTIMATION DES INTERVALLES DE CONFIANCE

Une enquête par sondage propose des résultats entachés d'une relative incertitude. Seule une interrogation totalement exhaustive pourrait fournir un résultat sans aucun risque d'erreur. En n'interrogeant qu'une partie de la population visée, on accepte un certain degré d'imprécision, appelé intervalle de confiance.

La théorie statistique propose des outils d'estimation de ces intervalles de confiance, dans le cadre des sondages purement aléatoires. Selon l'orthodoxie statistique, on ne peut considérer que l'interrogation mise en place par le service du Livre et de la Lecture correspond totalement à ce cadre méthodologique. En outre, les phases d'apurement et de pondération complexifient très sensiblement les modalités de calculs de ces intervalles de confiance.

Cependant, dans une logique de simplification et cherchant à montrer des ordres de grandeurs des niveaux d'incertitude, on présente ici les intervalles de confiance obtenus par les formules classiques (échantillon aléatoire avec un tirage simple) pour 6 variables réputées majeures :

Nombre total de prêts, total 2011

E239

	Bibliothèques	Points d'accès au livre	Cumul
Moyenne	34 159	4 495	17 370
Écart type	181 329	8 655	120 527
Nombre réponses	2 995	3 905	6 900
Nombre total établissements	7 500	8 100	15 600
Intervalle de confiance	+/- 4290	+/- 250	+/- 2230
Intervalle de confiance relatif	+/- 13 %	+/- 6 %	+/- 13 %

Volume d'acquisitions des livres imprimés, total 2011

D129

	Bibliothèques	Points d'accès au livre	Cumul
Moyenne	1 018	209	560
Écart type	3 643	362	2 448
Nombre réponses	2 995	3 905	6 900
Nombre total établissements	7 500	8 100	15 600
Intervalle de confiance	+/- 90	+/- 10	+/- 50
Intervalle de confiance relatif	+/- 8 %	+/- 5 %	+/- 8 %

Nombre ETPT (toutes catégories)

G102

	Bibliothèques	Points d'accès au livre	Cumul
Moyenne	3,6	0,4	1,8
Écart type	19,8	1,0	13,1
Nombre réponses	2 995	3 905	6 900
Nombre total établissements	7 500	8 100	15 600
Intervalle de confiance	+/- 0,5	+/- 0,03	+/- 0,2
Intervalle de confiance relatif	+/- 14 %	+/- 8 %	+/- 11 %

Total des dépenses pour le personnel, total 2011

F201

	Bibliothèques	Points d'accès au livre	Cumul
Moyenne	123 884 €	10 084 €	59 476 €
Écart type	711 855	28 775	472 808
Nombre réponses	2 995	3 905	6 900
Nombre total établissements	7 500	8 100	15 600
Intervalle de confiance	+/- 16 800 €	+/- 800 €	+/- 8 700 €
Intervalle de confiance relatif	+/- 14 %	+/- 8 %	+/- 15 %

Total des dépenses d'investissements, total 2011

F101

	Bibliothèques	Points d'accès au livre	Cumul
Moyenne	25 990 €	3 071 €	13 019 €
Écart type	173 102	38 906	118 273
Nombre réponses	2 995	3 905	6 900
Nombre total établissements	7 500	8 100	15 600
Intervalle de confiance	+/- 4 100 €	+/- 1 100 €	+/- 2 200 €
Intervalle de confiance relatif	+/- 16 %	+/- 36 %	+/- 17 %

/

Ministère de la Culture et de la Communication

DGMIC – Service du Livre et de la Lecture

Observatoire de la lecture publique

182 rue Saint-Honoré

75033 Paris Cedex 01

t. 01 40 15 74 51

observatoire.sll@culture.gouv.fr

www.observatoirelecturepublique.fr

